

Third Session Fortieth Parliament, 2010 Troisième session de la quarantième législature, 2010

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Legal and Constitutional Affairs

Affaires juridiques et constitutionnelles

Chair:

The Honourable JOAN FRASER

Présidente : L'honorable JOAN FRASER

Wednesday, March 10, 2010 Wednesday, March 17, 2010 Thursday, March 18, 2010 Le mercredi 10 mars 2010 Le mercredi 17 mars 2010 Le jeudi 18 mars 2010

Issue No. 1

Réunion d'organisation et

Fascicule nº 1

Organization meeting and

First and second meetings on:

The study of the DNA Identification Act

Première et deuxième réunions concernant :

L'éxamen de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques

Y COMPRIS:

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

(L'article 104 du Règlement — dépenses encourues

deuxième session de la quarantième législature)

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE

(Rule 104 — expenses incurred by the committee during the Second Session of the Fortieth Parliament)

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE

(Special Study Budget (DNA Identification Act) 2009-2010) par le comité au cours de la

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ (Budget d'étude spéciale (Loi sur l'identification par les empreintes génétiques) 2009-2010)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS : (Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Joan Fraser, Chair

The Honourable John D. Wallace, *Deputy Chair* and

The Honourable Senators:

Angus Joyal, P.C.
Baker, P.C. Lang
Boisvenu * LeBreton, P.C.
Carignan (or Comeau)
Carstairs, P.C. Rivest
* Cowan Runciman
(or Tardif) Watt

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Carstairs, P.C., replaced the Honourable Senator Chaput (*March 16, 2010*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*March 15, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente: L'honorable Joan Fraser

Vice-président: L'honorable John D. Wallace

et

Les honorables sénateurs :

Angus Joyal, C.P.
Baker, C.P. Lang
Boisvenu * LeBreton, C.P.
Carignan (ou Comeau)
Carstairs, C.P. Rivest
* Cowan Runciman
(ou Tardif) Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Chaput (le 16 mars 2010).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 15 mars 2010*).

Published by the Senate of Canada

Publié par le Sénat du Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5 Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

^{*}Ex officio members

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Journals of the Senate, Tuesday, March 16, 2010:

The Honourable Senator Carstairs, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37); and

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the Second Session of the Fortieth Parliament be referred to the committee; and

That the committee report to the Senate no later than October 28, 2010 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 16 mars 2010 :

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37);

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la deuxième session de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 28 octobre 2010 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant les 90 jours suivant le dépôt de son rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Gary W. O'Brien Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 10, 2010 (1)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:19 p.m. this day, in room 257, East Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Carignan, Carstairs, P.C., Fraser, Joyal, P.C., Lang, Rivest, Runciman, Wallace and Watt (12).

In attendance: Jennifer Bird and Cynthia Kirkby, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Wallace moved:

That the Honourable Senator Fraser do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser took the chair.

The chair made an opening statement.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved:

That the Honourable Senator Wallace be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved:

That the committee publish its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number of printed copies to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 10 mars 2010 (1)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 16 h 19, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Carignan, Carstairs, C.P., Fraser, Joyal, C.P., Lang, Rivest, Runciman, Wallace et Watt (12).

Également présentes: Jennifer Bird et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière du comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Wallace propose :

Que l'honorable sénateur Fraser assume la présidence du comité

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser prend place au fauteuil.

La présidente dit quelques mots.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose :

Que l'honorable sénateur Wallace assume la vice-présidence du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidente soit autorisée à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carignan moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wallace moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carignan propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wallace propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du Règlement administratif du Sénat, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du Règlement administratif du Sénat, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services aux consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement à la présidente et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le Sous-comité fasse rapport, à la première occasion, de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Baker, P.C., moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its proceedings, at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the chair and the deputy chair seek the permission of the Whips for the committee to extend its sitting time on Thursday's to 1:15 p.m.

The Honourable Senator Fraser moved:

That the committee proceed in camera, pursuant to rule 92 (2)(e), for the consideration of a draft agenda (future business); and

That senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of today's meeting.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 4:35 p.m., the committee continued in camera.

It was moved:

That the chair be authorized to seek authority of the Senate for the following order of reference:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37); and

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the Second Session of the Fortieth Parliament be referred to the committee; and

That the committee report to the Senate no later than October 28, 2010 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat régissant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Baker, C.P., propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents des communications affectés au comité pour ce qui est de l'élaboration des plans de communications, et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de la préparation et de la mise en œuvre de ces plans;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre, à sa discrétion, la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses trayaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que la présidente et le vice-président demandent aux whips l'autorisation de prolonger jusqu'à 13 h 15 la séance du jeudi du comité.

L'honorable sénateur Fraser propose :

Que le comité se réunisse à huis clos, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, dans le but de discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs); et

Que le personnel des sénateurs soit autorisé à rester dans la salle pendant le huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 16 h 35, le comité se réunit à huis clos.

Il est proposé:

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat d'approuver l'ordre de renvoi suivant :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37); et

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la deuxième session de la quarantième législature soient renvoyés au comité; et

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 28 octobre 2010 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant les 90 jours suivant le dépôt de son rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

At 4:45 p.m., the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 17, 2010 (2)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:39 p.m. this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, P.C., Lang, Rivest, Runciman, Wallace and Watt (11).

In attendance: Jennifer Bird and Cynthia Kirkby, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

WITNESSES:

Royal Canadian Mounted Police:

Ronald M. Fourney, Director, National Services and Research;

Peter Henschel, Assistant Commissioner, Director General, Forensic Science and Identification Services.

The chair called the meeting to order.

The Honourable Senator Angus moved:

That the following special study budget application (provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37)) for the fiscal year ending March 31, 2010, be approved for submission by the chair or her designate to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures

v i		
Professional and Other Services	\$	0
Transportation and Communications		2,075
All Other Services		0
Total	2	2 075

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Baker, P.C., moved:

That the following legislative budget application for the fiscal year ending March 31, 2011, be approved for submission by the chair or her designate to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures

Professional and Other Services	\$ 19,750
Transportation and Communications	0
All Other Services	4,000
Total	\$ 23,750

À 16 h 45, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ ·

OTTAWA, le mercredi 17 mars 2010

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 39, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, C.P., Lang, Rivest, Runciman, Wallace et Watt (11).

Également présentes: Jennifer Bird et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente des communications. Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS :

Gendarmerie royale du Canada:

Ronald M. Fourney, directeur, Services nationaux et recherche;

Peter Henschel, commissaire adjoint, directeur général, Services des sciences judiciaires et de l'identité.

La présidente ouvre la séance.

L'honorable sénateur Angus propose :

Que le budget relatif à l'étude spéciale (dispositions et application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37)) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 soit approuvé et soumis par la présidente, ou son remplaçant désigné, au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses

Services professionnels et autres	0 \$
Transport et communications	2 075 \$
Autres dépenses	0 \$
Total	2 075 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Baker, C.P. propose :

Que le budget relatif à l'étude de mesures législatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 soit approuvé et soumis par la présidente, ou son remplaçant désigné, au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses

Total	23 750 S
Autres dépenses	4 000 \$
Transport et communications	0 \$
Services professionnels et autres	19 750 \$

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

That the following special study budget application (provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37)) for the fiscal year ending March 31, 2011, be approved for submission by the chair or her designate to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures

Total	\$ 21,260
All Other Services	 3,500
Transportation and Communications	8,760
Professional and Other Services	\$ 9,000

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Boisvenu moved:

That the committee adopt the draft first report prepared in accordance with rule 104, and that the chair table the report in the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee started consideration of its study of the provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37).

Mr. Fourney and Mr. Henschel each made a statement and answered questions.

At 5:08 p.m., the Honourable Senator Wallace took the chair.

At 6:53 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 18, 2010 (3)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:36 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, P.C., Lang, Rivest, Runciman, Wallace and Watt (11).

In attendance: Jennifer Bird and Cynthia Kirkby, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le budget relatif à l'étude spéciale (dispositions et application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37)) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 soit approuvé et soumis par la présidente, ou son remplaçant désigné, au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses

Total	21 260 \$
Autres dépenses	3 500 \$
Transport et communications	8 760 \$
Services professionnels et autres	9 000 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Boisvenu propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport préparé conformément à l'article 104 du Règlement, et que la présidente dépose celui-ci au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité entreprend l'examen des dispositions et de l'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37).

MM. Fourney et Henschel font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 8, l'honorable sénateur Wallace assume la présidence du comité.

À 18 h 53, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 18 mars 2010 (3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 36, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, C.P., Lang, Rivest, Runciman, Wallace et Watt (11).

Également présentes: Jennifer Bird et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued consideration of its study of the provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37).

WITNESSES:

ATTEST:

Ministry of Community Safety and Correctional Services:

Anthony Tessarolo, Director, Centre of Forensic Sciences, Government of Ontario:

Jonathan Newman, Deputy Director, Centre of Forensic Sciences, Government of Ontario.

Laboratoire de sciences judiciaries et de médecine légale:

Bob Dufour, Director General;

Frédérick Laberge, Director, Biology and Administration.

The chair made an opening statement.

Mr. Dufour and Mr. Tessarolo each made a statement and, together with Mr. Newman and Mr. Laberge, answered questions.

At 12:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son examen des dispositions et de l'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37).

TÉMOINS :

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels :

Anthony Tessarolo, directeur, Centre des sciences judiciaires, gouvernement de l'Ontario;

Jonathan Newman, directeur adjoint, Centre des sciences judiciaires, gouvernement de l'Ontario.

Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale :

Bob Dufour, directeur général;

Frédérick Laberge, directeur, Biologie et administration.

La présidente prend la parole.

MM. Dufour et Tessarolo font une déclaration puis, de concert avec MM. Newman et Laberge, répondent aux questions.

À 12 h 43, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, March 18, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the committee during the Second Session of the Fortieth Parliament are as follows:

1. With respect to its examination of *Legislation*:

Transportation & Communications	\$
Professional and Other Services	_
All other expenditures	398
Witness Expenses	33,470
TOTAL	\$ 33,868

2. With respect to its Special Study on An Act to amend the National Defence Act (court martial):

Transportation & Communications	S	_
Professional and Other Services	Ψ.	984
All other expenditures		
Witness Expenses		1,108
TOTAL	\$	2,092

3. With respect to its Special Study on *DNA Identification Act*:

Transportation & Communications	\$ 690
Professional and Other Services	470
All other expenditures	_
Witness Expenses	5,141
TOTAL	\$ 6,301

4. Wit respect to its Special Study on the motion to concur in passage of the Official Languages Act by the Legislative Assembly of Nunavut:

Transportation & Communications	\$ _
Professional and Other Services	_
All other expenditures	_
Witness Expenses	1,250
TOTAL	\$ 1,250

In addition to the expenses for the examination of legislation and for the special studies as set out above, your committee also incurred general postal charges in the amount of \$62.

During the Second Session of the Fortieth Parliament, your committee received 16 orders of reference, held 44 meetings, heard more than 98.6 hours of testimony from 170 witnesses and submitted 12 reports in relation to its work.

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 18 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par votre comité au cours de la deuxième session de la quarantième législature :

1. Relativement à son étude des mesures législatives :

Transports et communications	— \$
Services professionnels et autres	_
Autres dépenses	398
Dépenses des témoins	33 470
TOTAL	33 868 \$

2. Relativement à son étude spéciale de la Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale):

Transports et communications	— \$
Services professionnels et autres	984
Autres dépenses	_
Dépenses des témoins	1 108
TOTAL	2 092 \$

3. Relativement à son étude spéciale de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques :

Transports et communications	690 \$
Services professionnels et autres	470
Autres dépenses	_
Dépenses des témoins	5 141
TOTAL	6 301 \$

4. Relativement à son étude spéciale de la la motion que le Sénat donne son agrément à l'adoption par l'Assemblée législative du Nunavut de la Loi sur les langues officielles :

Transports et communications	— \$
Services professionnels et autres	_
Autres dépenses	_
Dépenses des témoins	1 250
TOTAL	1 250 \$

Outre les dépenses listées ci-dessus encourues aux fins d'examen de mesures législatives ou dans le cadre de ses études spéciales, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 62\$

Au cours de la deuxième session de la quarantième législature, votre comité a reçu 16 ordres de renvoi, tenu 44 réunions, entendu plus de 98,6 heures de témoignages de 170 témoins, et soumis 12 rapports relatifs aux travaux qu'il a menés.

Your committee examined 12 bills, two of which were reported without amendment: Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants) and Bill C-39, An Act to amend the Judges Act.

In addition, your committee reported the following bills with amendments: Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other Acts; Bill C-25, An Act to amend the Criminal Code (limiting credit for time spent in pre-sentencing custody; Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code (suicide bombings) and Bill S-4, An Act to amend the Criminal Code (identity theft and related misconduct).

In addition, your committee produced 2 reports on special studies.

Your committee presented the final report in its study on the motion to concur in the June 4, 2008 passage of the *Official Languages Act* by the Legislative Assembly of Nunavut, in accordance with section 38 of the *Nunavut Act*, chapter 28 of the Statutes of Canada, 1993, entitled *Language Rights in Canada's North: "Nunavut's New Official Languages Act"*.

Your committee presented the final report in its study on the provisions and operation of An Act to amend the National Defence Act (court martial) and to make a consequential amendment to another Act (S.C. 2008, c. 29), entitled Equal Justice: "Reforming Canada's System of Courts Martial".

Respectfully submitted,

Le comité a étudié 12 projets de loi. De ce nombre, deux ont fait l'objet d'un rapport sans amendement : le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire) et le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges.

Votre comité a aussi présenté un rapport avec amendements pour les projets de loi suivants : Le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois ; Le projet de loi C-25, Loi modifiant le Code criminel (restriction du temps alloué pour détention sous garde avant prononcé de la peine) ; Le projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) et le projet de loi S-4, Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et inconduites connexes).

De plus, votre comité a produit 2 rapports.

Votre comité a présenté le rapport final concernant son étude sur la motion que le Sénat, aux termes de l'article 38 de la *Loi sur le Nunavut*, chapitre 28 des Lois du Canada de 1993, donne son agrément à l'adoption le 4 juin 2008 par l'Assemblée législative du Nunavut de la *Loi sur les langues officielles*, loi intitulé *Les droits linguistiques dans le grand nord canadien : « La nouvelle loi sur les langues officielles du Nunavut »*.

Votre comité a présenté le rapport final sur les dispositions et l'application de la *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale) et une autre loi en conséquence* (L.C. 2008, ch. 29), intitulé *La justice égale : « Réformer le système canadien de cours martiales ».*

Respectueusement soumis,

La présidente,

JOAN FRASER

Chair

Thursday, March 18, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, March 16, 2010 to examine and report on the provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37), respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2010 and it requests, for the purpose of such study, that it be empowered to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le jeudi 18 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité a été autorisé par le Sénat le mardi 16 mars 2010 à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37) demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis.

La présidente,

JOAN FRASER

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

SPECIAL STUDY ON THE DNA IDENTIFICATION ACT

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2010

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, March 16, 2010:

The Honourable Senator Carstairs, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the provisions and operation of the *DNA Identification Act* (S.C. 1998, c. 37); and

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the Second Session of the Fortieth Parliament be referred to the committee; and

That the committee report to the Senate no later than October 28, 2010 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA LOI SUR L'IDENTIFICATION PAR LES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 16 mars 2010:

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (L.C. 1998, ch. 37);

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la deuxième session de la quarantième législature soient renvoyés

au comité;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 28 octobre 2010 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant les 90 jours suivant le dépôt de son rapport final.

Le greffier du Sénat, Gary W. O'Brien Clerk of the Senate Date

SUMMARY OF EXPENDITURES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Professional and C Transportation an All Other Expendi TOTAL	d Communications	\$ 0 2,075 <u>500</u> \$ 2,575	Services professionnels et a Transports et communicat Autres dépenses TOTAL	
The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.		Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.		
Date	The Honourable Senate Chair, Standing Senate and constitutional Affa	Committee on Legal	Présid	orable sénateur Joan Fraser lente du Comité sénatorial permanent faires juridique et constitutionnelles

Date

HISTORICAL INFORMATION

The Honourable Senator David Tkachuk

Economy, Budgets and Administration

Chair, Standing Committee on Internal

Fiscal year	2009 — 2010
Total approved	\$2,100
Expenditures	\$1,160

DONNÉES ANTÉRIEURES

L'honorable sénateur David Tkachuk

Président du Comité permanent de la régie

interne, des budgets et de l'administration

Année financière	2009 - 2010
Budget approuvé	2 100 \$
Total des dépenses	1 160 \$

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

SPECIAL STUDY ON THE DNA IDENTIFICATION ACT

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2010

ACTIVITY 1: Conference — Saturday, March 27, 2010

11th Annual Symposium on DNA Evidence (Toronto)

1 participant: 0 Senator, 1 staff

TRAVEL

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1.	Air transportation 1 staff x \$1,200 (0227)	1,200		
2.	Hotel accommodation 1 staff, \$250/night, 2 nights (0226)	500		
3.	Per diem 1 staff, \$85/day, 3 days (0225)	255		
4.	Ground transportation — taxis 1 staff x \$120 (0232)	120		
Sub	-total		\$2,075	
AL	L OTHER EXPENDITURES			
1. Sub	Miscellaneous costs on travel (0229) -total	500	\$500	
Tot	al of Activity 1			\$ 2,575
Gra	nd Total			\$ 2,575
The S	enate administration has reviewed this budget application.			
	er Lank, Principal Clerk, nittees Directorate	Date		
Nicole	e Proulx, Director of Finance	Date		

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA LOI SUR L'IDENTIFICATION PAR LES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

ACTIVITÉ 1 : CONFÉRENCE le samedi 27 mars 2010

11^e Symposium de l'analyse des empreintes génétiques (Toronto) 1 participant: 0 sénateur, 1 employé

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

		DÉPLACEMENTS			
2. Hébergement I employé, 250 \$/nuit, 2 nuits (0226) 3. Indemnité journalière I employé, 85 \$/jour, 3 jours (0225) 4. Transport terrestre — taxis I employé x 120 \$ (0232) Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.	1.	Transport aérien	1 200		
1 employé, 250 \$/nuit, 2 nuits (0226) 3. Indemnité journalière 255 1 employé, 85 \$/jour, 3 jours (0225) 4. Transport terrestre — taxis 120 1 employé x 120 \$ (0232) Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) 500 Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 25 Grand Total 25 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.		1 employé x 1 200 \$ (0227)			
3. Indemnité journalière 1 employé, 85 \$/jour, 3 jours (0225) 4. Transport terrestre — taxis 1 employé x 120 \$ (0232) Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date	2.	Hébergement	500		
1 employé, 85 \$/jour, 3 jours (0225) 4. Transport terrestre — taxis 1 employé x 120 \$ (0232) Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.		± • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
4. Transport terrestre — taxis 1 employé x 120 \$ (0232) Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date	3.	•	255		
Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) 500 \$ Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.	4		120		
Sous-total 2 075 \$ AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) 500 \$ Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.	4.	<u>*</u>	120		
AUTRES DÉPENSES 1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) Sous-total Total de l'Activité 1 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date	Car	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		2.075.5	
1. Divers coûts liés aux déplacements (0229) 500 Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.	Sot	is-total		2013\$	
Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date	AU	TRES DÉPENSES			
Sous-total 500 \$ Total de l'Activité 1 2 5 Grand Total 2 5 L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date	1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	500		
Grand Total L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date				500 \$	
Grand Total L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date					
L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Date	Tot	al de l'Activité 1			2 575 \$
Heather Lank, greffière principale, Date	Gra	and Total			2 575 \$
	L'adı	ministration du Sénat a examiné la présente demande d'	autorisation budgétaire.		
Direction des comités	Heatl	ner Lank, greffière principale,	Date		
Nicole Proulx, directrice des Finances Date	Nicol	e Proulx, directrice des Finances	Date		

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, March 18, 2010

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2010 for the purpose of its special study on the review of the *DNA Identification Act*, as authorized by the Senate on Tuesday, March 16, 2010. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 0
Transportation and Communications	2,075
All Other Expenditures	500
Total	\$ 2,575

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 18 mars 2010

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 aux fins de leur étude spéciale sur l'examen de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, tel qu'autorisé par le Sénat mardi 16 mars 2010. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	0 \$
Transports et communications	2 075
Autres dépenses	500
Total	2 575 \$

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID TKACHUK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 10, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:19 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Shaila Anwar, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Wallace: For the position of chair, I move that Senator Fraser's name be made available.

Ms. Anwar: Are there any other nominations?

Senator Joyal: I move that nominations be closed.

Ms. Anwar: It is moved by the Honourable Senator Wallace:

That the Honourable Senator Fraser do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Ms. Anwar: I declare the motion carried and invite Senator Fraser to take the chair.

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you so much, honourable senators. I have always been of the opinion that one of the greatest privileges in the Senate is to serve as chair of this committee, which is one of the most important ones and, in the opinion of many of us, the best committee in the Senate.

[English]

I trust and believe that we will continue the finest traditions of this committee in the coming session of Parliament, as we have done in the past.

Just before I call for nominations for the deputy chair, since there are a number of new members of the committee, I thought it might be useful if we quickly went around the table and said this is who I am and this is where I am from.

[Translation]

My name is Joan Fraser and I am from Quebec.

[English]

Senator Wallace: I am John Wallace. I am here for New Brunswick. I am a past member of this committee. I thoroughly enjoyed my first year and I am extremely pleased to be back.

Senator Angus: I am Senator David Angus from Montreal.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 10 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 16 h 19, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour organiser ses activités.

[Traduction]

Shaila Anwar, greffière du comité: Honorables sénateurs, il m'appartient, en tant que greffière du comité, de procéder à l'élection à la présidence. Je suis prête à recevoir les motions.

Le sénateur Wallace : Je propose que le sénateur Fraser soit présidente du comité.

Mme Anwar : Y a-t-il d'autres candidats?

Le sénateur Joyal : Je propose de clore la période des mises en candidature.

Mme Anwar: Il est proposé par l'honorable sénateur Wallace:

Que l'honorable sénateur Fraser soit présidente du comité.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Anwar : Je déclare la motion adoptée et j'invite le sénateur Fraser à prendre le fauteuil.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente : Merci infiniment, honorables sénateurs. J'ai toujours pensé qu'un des plus grands privilèges qui existe au Sénat, c'est celui de présider ce comité, qui est l'un des plus important et, de l'avis de plusieurs d'entre nous, le meilleur comité au Sénat.

[Traduction]

Je suis certaine qu'au cours de la présente session, le comité poursuivra son travail conformément aux meilleures traditions, comme il l'a fait dans le passé.

Avant d'ouvrir la période de mise en candidature pour la viceprésidence, je crois qu'il serait peut-être utile de faire un tour de table pour que chacun se présente et parle un peu de lui, étant donné que de nouveaux membres viennent de se joindre au comité.

[Français]

Je m'appelle Joan Fraser et je viens du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Wallace: Je m'appelle John Wallace. Je viens du Nouveau-Brunswick. J'étais déjà membre du comité. J'ai beaucoup aimé ma première année et je suis très heureux d'être de retour.

Le sénateur Angus: Je suis le sénateur David Angus, de Montréal.

[Translation]

I am from la belle province de Québec and am a former member of this committee.

[English]

Senator Lang: I am Dan Lang, senator for Yukon.

[Translation]

Senator Carignan: My name is Claude Carignan, Quebec senator.

Senator Boisvenu: I am Pierre-Hugues Boisvenu and I represent the Estrie region, the most beautiful region of Quebec, in the Senate.

[English]

Senator Runciman: I am Bob Runciman from Ontario.

[Translation]

Senator Rivest: I am Jean-Claude Rivest from Quebec.

[English]

Senator Baker: I am George Baker from Newfoundland and Labrador.

[Translation]

Senator Joyal: I am Serge Joyal from the Senate district of Kennebec. I have been a member of this committee for 12 years.

[English]

Senator Carstairs: I am Sharon Carstairs. I am from the province of Manitoba, via the provinces of Alberta and Nova Scotia. It is good to be back on this committee, which I formerly chaired.

The Chair: That was before Senator Carstairs was Leader of the Government in the Senate. She has done quite a lot.

Senator Watt: I am Charlie Watt, from Nunavik, Quebec.

The Chair: As you all already know, this is Shaila Anwar, who is our new clerk, and very welcome. They always send us good clerks, and they have done it again.

Honourable senators, we have, lucky for us; I do not know how lucky for her — Jennifer Bird from the Library of Parliament. Ms. Bird, do you want to come to the table?

Now it is my happy duty to call for nominations for the deputy chair of this committee.

Senator Carstairs: It is a great honour to move the honourable, distinguished senator from New Brunswick, the Honourable Senator Wallace, to be the deputy chair of this committee.

The Chair: Are there any other nominations?

[Français]

Je suis de la belle province de Québec, et ancien membre de ce comité

[Traduction]

Le sénateur Lang : Je m'appelle Dan Lang et je suis sénateur pour le Yukon.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je m'appelle Claude Carignan, sénateur du Québec.

Le sénateur Boisvenu : Je m'appelle Pierre-Hugues Boisvenu, sénateur du Québec, de la région de l'Estrie, la plus belle du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Runciman : Je m'appelle Bob Runciman et je viens de l'Ontario.

[Français]

Le sénateur Rivest : Je m'appelle Jean-Claude Rivest, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Baker : Je m'appelle George Baker et je viens de Terre-Neuve-et-Labrador.

[Français]

Le sénateur Joyal: Je m'appelle Serge Joyal, du district sénatorial de Kennebec. Je suis membre de ce comité depuis 12 ans.

[Traduction]

Le sénateur Carstairs: Je m'appelle Sharon Carstairs. Je viens du Manitoba, après être passée par l'Alberta et la Nouvelle-Écosse. Je suis heureuse de faire de nouveau partie du comité, que j'ai déjà présidé.

La présidente : C'était avant que le sénateur Carstairs devienne leader du gouvernement au Sénat. Ses réalisations sont nombreuses.

Le sénateur Watt : Je m'appelle Charlie Watt et je viens du Nunavik, au Québec.

La présidente : Comme vous le savez déjà, nous avons une nouvelle greffière, que voici. Elle se nomme Shaila Anwar, et nous lui souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues. On nous trouve toujours de bons greffiers, et c'est le cas cette fois encore.

Honorables sénateurs, nous sommes heureux de compter parmi nous Jennifer Bird, de la Bibliothèque du Parlement. Je ne sais pas si c'est réciproque. Madame Bird, voulez-vous venir à la table?

Nous passons maintenant à l'élection à la vice-présidence du comité.

Le sénateur Carstairs: J'ai le grand honneur de proposer que l'honorable sénateur Wallace, du Nouveau-Brunswick, soit vice-président.

La présidente : Y a-t-il d'autres candidats?

[Translation]

Senator Carignan: I move that nominations be closed.

[English]

The Chair: It is moved that nominations be closed. It is moved by the Honourable Senator Carstairs:

That the Honourable Senator Wallace be deputy chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: How delightful. Congratulations, Senator Wallace.

The next item concerns the Subcommittee on Agenda and Procedure. Colleagues, I believe you all have a master sheet of the motions that need to be adopted at an organizational meeting. We are now coming up to Item 3, which concerns the Subcommittee on Agenda and Procedure. May I have a motion to that effect?

Senator Lang: So moved.

The Chair: Moved by Senator Lang. I have a little bit of an explanation to offer, which I can do either before or after the vote. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

The explanation is that it is customary not to name the third member of the steering committee in the organizational meeting's motion because quorum for the steering committee consists of all three members. If by any chance the third member for any reason cannot be present, is on parliamentary business, ill, or caught in a blizzard, then it is helpful for the majority party to be able to name a substitute third member. Senator Wallace, as you lead the majority party delegation, perhaps you could explain your plans for the third member of the steering committee.

Senator Wallace: Yes, I am pleased to designate an individual to be the third member of our committee. That individual, if he would choose to accept, would be Senator Carignan.

As Senator Fraser has pointed out, in order to maintain quorum at future meetings of the steering committee, if Senator Carignan were unable to attend, then I would designate someone else for the purpose of that meeting. I am certainly pleased to have Senator Carignan on the committee.

[Translation]

The Chair: I must say that during the last session of Parliament, I greatly appreciated Senator Carignan's contribution. He works very hard and is well versed in the law. I am certain that it will be a pleasure for us to work together.

We move to motion number 4.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je propose de clore les candidatures.

[Traduction]

La présidente : On propose de clore la période des mises en candidature. Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs :

Que l'honorable sénateur Wallace soit vice-président du comité.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

La présidente : Voilà qui est merveilleux. Félicitations, sénateur Wallace

Le prochain point concerne le Sous-comité du programme et de la procédure. Chers collègues, je crois que vous avez tous en main la liste des motions à adopter lors des réunions d'organisation. Nous en sommes au point 3 qui porte sur le Sous-comité du programme et de la procédure. Est-ce que quelqu'un peut présenter la motion indiquée?

Le sénateur Lang : Je présente la motion.

La présidente : La motion est présentée par le sénateur Lang. Je dois vous donner quelques explications. Je peux le faire avant ou après le vote. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

Voici l'explication. On ne nomme pas le troisième membre du comité de direction dans la motion adoptée à la réunion d'organisation parce que le quorum est de trois membres pour le comité de direction. Si le troisième membre ne peut pas être présent à une réunion, par exemple, s'il est retenu par des affaires parlementaires, s'il est malade ou s'il est pris dans une tempête de neige, le parti ayant la majorité doit pouvoir nommer une personne pour le remplacer. Monsieur le sénateur Wallace, comme vous êtes à la tête de la délégation du parti ayant la majorité, vous pourriez peut-être nous indiquer qui vous prévoyez désigner comme troisième membre du comité de direction.

Le sénateur Wallace: Bien sûr, je suis heureux de vous annoncer que le troisième membre du comité de direction sera le sénateur Carignan, s'il accepte.

Comme l'a souligné le sénateur Fraser, je désignerai une autre personne si le sénateur Carignan ne peut pas assister à une réunion donnée, de manière à ce que le quorum soit atteint. Bien entendu, je suis ravi que le sénateur Carignan fasse partie du comité.

[Français]

La présidente : Je dois dire qu'au cours de la dernière session du Parlement j'ai beaucoup apprécié la contribution du sénateur Carignan. Il travaille très fort et avec une grande connaissance du droit. Ce sera un plaisir de travailler ensemble, j'en suis sûre.

Nous passons à la motion n° 4.

[English]

Senator Carstairs: So moved.

[Translation]

The Chair: So moved by Senator Carstairs.

[English]

All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Item 5 concerns authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present. Can I have a motion?

Senator Carstairs: So moved.

The Chair: So moved by Senator Carstairs. Discussion? All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

I should note that this motion does not authorize us to hold votes when a quorum is not present. It is simply for the purpose of holding meetings and receiving evidence.

Item 6 is a motion to authorize us to have Library of Parliament researchers and to engage counsel, technical, clerical and other personnel. However, just before we rose at 4 p.m., the Deputy Leader of the Opposition proposed and the Senate adopted a blanket motion to that effect. Let me check with the clerk. We need the first paragraph and the third and the fourth, but not the second. With that understanding, could I have a motion to move the first, third and fourth paragraphs of Item 6?

[Translation]

It has been moved by Senator Carignan.

[English]

All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Item 7 concerns the authority to commit funds and to certify accounts. May I have a motion?

Senator Wallace: So moved.

The Chair: It is so moved by Senator Wallace. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Carried.

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : Je présente la motion.

[Français]

La présidente : Proposée par le sénateur Carstairs.

[Traduction]

Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

Le point 5 concerne l'autorisation de tenir des réunions et d'entendre des témoignages en l'absence de quorum. Quelqu'un peut-il présenter la motion indiquée?

Le sénateur Carstairs : Je présente la motion.

La présidente : La motion est présentée par le sénateur Carstairs. Discussion. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

Je vous fais remarquer que cette motion ne nous autorise pas à voter en l'absence de quorum. Elle nous permet seulement de nous réunir et d'entendre des témoignages.

Le point 6 est une motion pour demander à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes à notre comité et pour que nous ayons l'autorisation de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes. Cependant, juste avant l'ajournement, à 16 heures, le leader adjoint de l'opposition a présenté une motion générale que le Sénat a adoptée et qui nous dispense d'adopter le deuxième paragraphe de la motion prévue au point 6. Permettez-moi de vérifier auprès de la greffière. Nous avons besoin du premier, du troisième et du quatrième paragraphes. Donc, quelqu'un peut-il présenter la motion indiquée au point 6, sans le deuxième paragraphe?

[Français]

Il est proposé par le sénateur Carignan.

[Traduction]

Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

Le point 7 concerne l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Quelqu'un peut-il présenter la motion indiquée?

Le sénateur Wallace : Je présente la motion.

La présidente : La motion est présentée par le sénateur Wallace. Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

La présidente : Contre? Adopté.

[Translation]

Number 8, travel.

[English]

Senator Lang: So moved.
The Chair: All in favour?
Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

[Translation]

Number 9, designation of members travelling on committee business. Does someone want to move the motion?

[English]

Senator Carstairs: So moved.

[Translation]

Senator Carstairs has so moved. Is everyone in favour of the motion? Opposed? Any abstentions? Carried.

[English]

Item 10 concerns travelling and living expenses of witnesses. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Senator Carstairs: I do not believe anyone moved Item 10.

The Chair: I believe somebody did. I know we try to do this expeditiously. It was Senator Joyal; was it not?

Senator Joyal: Yes.

The Chair: We also had a blanket motion concerning Item 11. The motion was moved and adopted in the Senate this afternoon. The effect of that motion is that we should delete the second paragraph beginning "that the chair be authorized . . ." as it says in Item 11.

I wonder if I could have someone move the motion as written without the second paragraph. Senator Baker, so moved. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Senator Angus: Are you thinking about the coverage by electronic means?

The Chair: It is just because this afternoon Senator Comeau moved and received acceptance of a blanket motion for all committees.

Senator Angus: Without having to adhere.

The Chair: It is so that individual committees do not have to do it anymore.

[Français]

Numéro 8, déplacements.

[Traduction]

Le sénateur Lang : Je présente la motion. La présidente : Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

[Français]

Numéro 9, désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. Quelqu'un veut proposer la motion?

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : Je présente la motion.

[Français]

Le sénateur Carstairs propose. Est-ce que tout le monde est d'accord? Contre? Abstention? Adopté.

[Traduction]

Le point 10 concerne les frais de déplacement et de séjour des témoins. Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

Le sénateur Carstairs : Je pense que personne n'a présenté de motion concernant le point 10.

La présidente : Je crois au contraire que quelqu'un l'a fait. Nous essayons d'aller vite, il est vrai. C'était le sénateur Joyal, n'est-ce pas?

Le sénateur Joyal: Oui.

La présidente : Le point 11 a aussi fait l'objet d'une motion générale, qui a été adoptée par le Sénat cet après-midi. Par conséquent, il faut supprimer de la motion indiquée au point 11 le deuxième paragraphe, qui commence par « que la présidence soit autorisée ».

Est-ce que quelqu'un peut présenter la motion telle que rédigée, sauf le deuxième paragraphe? Le sénateur Baker présente la motion. Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions. Adopté.

Le sénateur Angus : Parlez-vous de la diffusion électronique des délibérations?

La présidente : C'est que, cet après-midi, le sénateur Comeau a fait adopter par le Sénat une motion générale visant tous les comités

Le sénateur Angus : Sans que nous ayons à y adhérer.

La présidente : Telle qu'adoptée, la motion signifie que les comités n'ont plus besoin de se prononcer sur cette question.

Senator Angus: Yes, I could not quite understand all the items.

The Chair: Now we are onto the time slot for regular meetings. The meetings are on Wednesday, from 4:15 p.m. to 6:15 p.m., and Thursday, from 10:30 a.m. to 12:30 p.m.

Colleagues who were here during the last session will recall that this hard-working committee frequently ran a little bit over our designated time. On Wednesdays, we have very little leeway because other committees meet at 6:45 p.m. I doubt we would get much grief from anyone if we ran 15 minutes over on occasion.

[Translation]

No committee meetings take place on Thursday at 12:30 p.m. Normally, the Senate sits at 1:30 p.m. During the last session of Parliament, it was very useful for us to be able to extend our meetings until 1:30 p.m. if there were very interesting witnesses whom we wanted to question longer than scheduled. Technically, we need the approval of both whips in order to extend the meeting by a few minutes. I suggest, if you are agreed, that we ask our respective whips — if Senator Wallace has no objection — to give their approval for Thursday meetings to continue until 1:15 p.m., when the bells ring to summon senators to the Senate sitting. We will not necessarily sit longer, but this will provide us with the freedom to do so if the work calls for it. Are you in favour of this approach, Senator Wallace?

[English]

Senator Wallace: Yes, I agree.

The Chair: Perhaps the two of us can sign a letter jointly to our whips to that effect, Senator Wallace.

Under other business, I propose to go in camera for a very brief meeting to discuss future business, unless anyone would like to raise any other business before we do so.

I move that we will now proceed in camera pursuant to rule 92(2)(e) for the consideration of a draft agenda, that is to say, future business.

It has been our practice on this committee that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portions of this meeting. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Wednesday, March 17, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:39 p.m. to examine the provisions and operation of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37).

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

Le sénateur Angus: Je vois. Je n'ai pas pu saisir tous les éléments dont il était question.

La présidente : Nous passons maintenant à la plage horaire qui sera réservée pour les réunions régulières. Ce sera le mercredi, de 16 h 15 à 18 h 15, et le jeudi, de 10 h 30 à 12 h 30.

Ceux qui, parmi nos collègues, faisaient partie de notre comité au cours de la dernière session ont pu constater que nous ne manquons pas d'ardeur au travail et qu'il nous arrive donc souvent de rester un peu plus tard. Le mercredi, nous avons une très petite marge de manœuvre puisque d'autres comités se réunissent à 18 h 45. Je serais étonnée d'entendre beaucoup de gens se plaindre si nous dépassons de temps en temps de 15 minutes la limite prévue.

[Français]

Le jeudi, il n'y a pas de comité qui se réunit à 12 h 30. Le Sénat siège normalement à 13 h 30. Il nous a été très utile lors de la dernière session du Parlement, de pouvoir prolonger nos audiences jusqu'à 13 h 30 s'il y avait des témoins très intéressants qu'on voulait interroger un peu plus longtemps que prévu. Techniquement, pour prolonger la séance de quelques minutes, il nous faut l'autorisation des whips des deux côtés. Je proposerai, si vous êtes d'accord, de demander à nos whips respectifs — si le sénateur Wallace est d'accord — de nous donner une autorisation générale de siéger le jeudi jusqu'à 13 h 15, quand la sonnerie appel les sénateurs pour la séance du Sénat. On ne le ferait pas nécessairement, mais cela nous donnerait la liberté de procéder ainsi si le travail l'exigeait. Seriez-vous d'accord, sénateur Wallace?

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Je suis d'accord.

La présidente : Nous pourrions envoyer conjointement une lettre adressée à nos whips pour les prévenir, monsieur le sénateur Wallace.

Sous la rubrique des autres affaires, je vous propose de poursuivre la séance très brièvement à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour, à moins que quelqu'un ait un autre sujet à soulever, avant le huis clos.

Je propose que la séance se poursuive à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, pour étudier un projet d'ordre du jour.

Notre comité permet normalement au personnel des sénateurs de demeurer dans la salle pendant les parties à huis clos des séances. Cela vous convient-il?

Des voix: D'accord.

(Le comité se poursuit ses travaux à huis clos.)

OTTAWA, le mercredi 17 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit ce jour à 16 h 39 pour étudier les dispositions et l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (S.C. 1998, c. 37).

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Honourable senators, welcome to this session of the Legal and Constitutional Affairs Committee.

Before we get into the interesting portion of the meeting, we have a few items of committee business to dispose of. If honourable senators will turn to the packages in front of them, I will ask colleagues to propose a series of motions to adopt these various items, and of course, we can always discuss them, if any senator wishes to do so.

The steering committee has considered and approved all of these budgets and the draft report under rule 104. The committee does not necessarily govern senators, although we hope you will agree.

The first item is the blue budget, the blue packet, which is the special study budget. That study is on the DNA Identification Act. In a few minutes, we will continue on that study, which has a massive budget. We are asking for \$2,575.

Senator Angus: It fits within the definition of budget — petty cash

The Chair: If you look at one of last year's reports, we spent nine hundred and some dollars.

Senator Angus: We are spending more on the colour coding of the documents. What is going on?

Senator Joyal: I suggest we freeze the budget.

The Chair: The most significant element in that budget is for attendance at a conference on DNA in Toronto in about 10 days. We will talk about, among other things, parliamentary reviews and some of the new information that is becoming available about DNA. Therefore, we have asked our lead researcher Jennifer Bird to attend that conference for us. The Library of Parliament may pay for it, but in case it does not, we would like to get approval for the budget. Are there any questions?

Senator Carignan would like to go, but he prefers to use his own office points, and the conference organizers have graciously offered us two free spots, so the cost would include travel and accommodation only. Any other senator who wishes to attend the conference is encouraged to do so.

Senator Angus: Will you be going, Madam Chair?

The Chair: I unfortunately have a prior commitment; otherwise I would have been there with bells on. It looks interesting.

Senator Angus: Do you need a motion? I would be pleased to so move.

The Chair: It is moved by Senator Angus that the special study budget be adopted and that the chair or designate present that budget to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, bienvenue à cette séance du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

Avant d'aborder la partie intéressante de cette réunion, nous avons quelques questions d'ordre pratique à régler. Si vous voulez bien prendre les documents qui vous ont été remis, vous verrez que nous avons besoin de plusieurs motions pour adopter les diverses propositions qui vous sont présentées et dont vous pourrez bien sûr débattre si vous le souhaitez.

Le comité directeur a examiné et approuvé tous les budgets ainsi que l'ébauche de rapport au titre de l'article 104 du Règlement. Les propositions du comité directeur n'engagent aucunement les membres du comité, mais nous espérons que vous les approuverez.

Le premier sujet est le budget bleu, c'est-à-dire le budget de l'étude spéciale. Il s'agit de l'étude relative à la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques. Nous allons reprendre cette étude dans quelques instants, mais, pour le moment, nous vous demandons d'approuver son énorme budget de 2 575 dollars.

Le sénateur Angus : C'est bien la définition d'un budget : de la petite caisse.

La présidente : Si vous examinez l'un des rapports de l'an dernier, vous verrez que nous avons alors dépensé quelque 900 \$.

Le sénateur Angus : Nous dépensons plus pour produire les documents en couleurs. Que se passe-t-il?

Le sénateur Joyal : Je pense que nous devrions geler le budget.

La présidente : L'élément le plus important de ce budget concerne la participation à une conférence sur l'ADN à Toronto dans une dizaine de jours. On y parlera notamment des examens parlementaires et de certaines nouvelles informations concernant l'ADN. Nous avons donc demandé à notre recherchiste principale, Jennifer Bird, d'y assister en notre nom. Il se peut que la Bibliothèque du Parlement assume ses dépenses, mais, au cas où elle ne le ferait pas, nous aimerions faire approuver ce budget. Avez-vous des questions à ce sujet?

Le sénateur Carignan souhaite y assister également, mais il préfère utiliser ses points, et les organisateurs de la conférence nous ont généreusement offert deux places gratuites. Nous n'aurons donc à assumer que les dépenses de voyage et d'hébergement. Si d'autres sénateurs souhaitent également y participer, nous les encourageons vivement à le faire.

Le sénateur Angus : Y serez-vous, madame la présidente?

La présidente : Malheureusement non parce que j'ai déjà accepté autre chose. Sinon, vous pouvez être certain que j'y serais allée. Ça semble très intéressant.

Le sénateur Angus : Avez-vous besoin d'une motion? Je la présenterai avec plaisir.

La présidente : Le sénateur Angus propose que le budget de l'étude spéciale soit adopté et que la présidente ou son représentant le présente au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

All in favour? Opposed? Abstentions? Carried.

Next is the yellow packet, the legislation budget for the coming fiscal year, which is a slightly larger amount of money, \$23,750. That money is for bills, what we believe we will spend on the study of bills.

Senator Angus: In two weeks?

The Chair: No, that is for the coming year, the following year. We are grand spenders around here, but we cannot spend that in two weeks.

For senators who are wondering, meals, you may recall, are no longer counted out of committee budgets. That is out of the general Senate service budget, so we do not have to budget for meals we will eat when working at mealtimes. Are there any other questions? Could I have a motion to adopt? Moved by Senator Baker. Agreed? Opposed? Carried.

Next we turn to the green packet. This is for the special study on the DNA Act for the next fiscal year. It requests a total amount of \$21,260, and the motion should also specify that the chair or designate present that budget to the Internal Economy Committee.

The budget we have built in is more a matter of prudence than anything else. We do not actually plan to go on studying this bill until we all retire from the Senate. We hope to get this study done quite expeditiously, but it seems a matter of general prudence to allocate some budget to it just in case.

Questions? Discussion? A motion?

Senator Lang: So moved.

The Chair: Senator Lang. All in favour? Opposed? Carried.

The white package is our first report. This is the 104 report that talks about what we did last year and not only what we actually spent, which was in total well under \$50,000, as far as I can see.

Honourable senators who are new to this committee may find it interesting. This report includes a summary of what we did last year, and that is sometimes quite interesting. We did, in my view, quite a bit. Are there any questions about this report? If not, could I have a motion?

The Chair: Senator Boisvenu. All those in favour? Opposed? Abstentions? Carried.

Senator Joyal: I know we have just approved the last item, but did we approve that you be authorized to table it in the Senate?

The Chair: We probably did not. It is part of the general motion, but I did not say it out loud, so would you make a separate motion for my authorization?

Senator Joyal: I move that you report in the Senate so that it is clear that it will be tabled in the chamber.

The Chair: All those in favour? Carried.

Qui est pour? Contre? Abstentions? Adopté.

Passons maintenant aux pages jaunes, concernant le budget législatif du prochain exercice budgétaire. La somme est un peu plus élevée puisqu'il s'agit de 23 750 \$. C'est ce que nous prévoyons dépenser pour l'étude des projets de loi.

Le sénateur Angus : En deux semaines?

La présidente : Non, durant l'année prochaine, le prochain exercice budgétaire. Nous sommes peut-être très dépensiers mais nous ne pouvons pas dépenser une telle somme en deux semaines.

Pour l'information des sénateurs, je rappelle que les repas ne font plus partie des budgets des comités. Ils font partie du budget des services généraux du Sénat, ce qui veut dire que nous n'avons plus à prévoir de budget pour les repas qui sont servis lorsque nous siégeons pendant les heures de repas. Y a-t-il d'autres questions? Quelqu'un peut-il proposer une motion d'adoption de ce budget? La motion est proposée par le sénateur Baker. Qui est pour? Qui est contre? Adopté.

Nous arrivons aux pages vertes qui concernent l'étude spéciale de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques durant le prochain exercice budgétaire. La somme totale demandée s'élève à 21 260 \$ et il faudra préciser dans la motion que la présidente ou son représentant présente ce budget au Comité de la régie interne.

Ce budget relève plus d'un souci de prudence que d'autre chose. En réalité, nous n'avons pas l'intention de continuer à étudier ce projet de loi jusqu'à ce que nous ayons tous pris notre retraite du Sénat. Nous espérons terminer cette étude très rapidement, mais il nous a semblé prudent de prévoir un budget au cas où.

Ouestions? Discussion? Motion?

Le sénateur Lang: J'en fais la proposition.

La présidente : Merci, sénateur Lang. Tout le monde est d'accord? Qui est contre? Adopté.

Les pages blanches contiennent notre premier rapport. Il s'agit du rapport de l'article 104 relatant ce que nous avons fait l'an dernier, pas seulement ce que nous avons dépensé, et c'était en tout bien moins de 50 000 \$, si je ne me trompe.

Les honorables sénateurs qui sont nouveaux au sein de ce comité y trouveront des informations utiles. C'est le résumé de ce que nous avons fait l'an dernier et c'est parfois très intéressant. À mon avis, nous avons fait beaucoup de choses. Y a-t-il des questions sur ce rapport? Sinon, quelqu'un peut-il proposer une motion?

La présidente : Le sénateur Boisvenu. Qui est pour? Qui est contre? Y a-t-il des abstentions? C'est adopté.

Le sénateur Joyal: Nous venons d'approuver ce rapport, mais nous avons-vous autorisée à le déposer au Sénat?

La présidente : Probablement pas. Je ne l'ai pas dit, mais cela fait partie de la motion générale. Voulez-vous proposer une motion à ce sujet?

Le sénateur Joyal : Je propose que vous déposiez le rapport devant le Sénat, pour qu'il soit bien clair qu'il le sera.

La présidente : Tout le monde est d'accord? Adopté.

[Translation]

Welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. As the beginning a new legislative session, we resume our study of the provisions and operation of the DNA Identification Act.

[English]

As you will recall, we have done some work on our statutory review of this very important legislation. Our work on that review was interrupted in the last session of Parliament because we had to study a number of government bills, which always take priority in a Senate committee. Now we have the opportunity to renew our study of this bill.

The bill received Royal Assent in December 1998 and was proclaimed into force in 2000. Since then it has been amended three times. On March 16,2010, we were authorized to continue our study.

[Translation]

Today, we welcome Mr. Ronald M. Fourney, Director, Forensic Science and Identification Services, Royal Canadian Mounted Police.

[English]

Welcome back. You are getting to be quite a regular at this committee, Dr. Fourney. We also have Mr. Peter Henschel who is the Assistant Commissioner, Director General, Forensic Science and Identification Services at the RCMP. We are very glad to have you both with us today to get us off to a good start in this renewed phase of our study.

Peter Henschel, Assistant Commissioner, Director General, Forensic Science and Identification Services, Royal Canadian Mounted Police: Thank you, Madam Chair. Honourable senators, it is a pleasure to be invited to speak to you today.

[Translation]

The Forensic Science and Identification Services of the RCMP provide a whole range of services including the analysis of crime scene evidence and the management and maintenance of the National DNA Data Bank.

As you know, DNA analysis of evidence and the National DNA Data Bank have become incredibly useful tools over the years in helping to resolve crimes and to exonerate innocents.

[English]

I would like to take this opportunity to speak about the improvements that the RCMP forensic lab has made to our forensic DNA analysis services, which we refer to as biology services or operations, following the recommendations from the 2007 Auditor General's report.

[Français]

Bienvenue à tous au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles qui, au début de cette nouvelle session du Parlement, reprend son étude sur les dispositions et l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

[Traduction]

Vous vous souviendrez que nous avons déjà entamé notre examen de ce projet de loi très important. Nous avons dû interrompre notre travail lors de la dernière session parlementaire parce que nous avions été saisis d'un certain nombre de projets de loi du gouvernement, lesquels sont toujours prioritaires dans un comité sénatorial. Nous pouvons maintenant reprendre notre étude.

Le projet de loi a reçu la sanction royale en décembre 1998 et est entré en vigueur en 2000. Depuis, il a été modifié à trois reprises. Le 16 mars 2010, nous avons été autorisés à poursuivre notre étude.

[Français]

Aujourd'hui, nous avons le privilège d'accueillir M. Ronald M. Fourney, directeur, Services nationaux et recherche à la Gendarmerie royale du Canada.

[Traduction]

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Vous devenez l'un de nos témoins réguliers, monsieur Fourney. Nous accueillons également Peter Henschel, commissaire adjoint, directeur général des Sciences judiciaires et de l'identité, de la GRC. Nous sommes très heureux de vous accueillir tous les deux, car cela va nous permettre de repartir du bon pied.

Peter Henschel, commissaire adjoint, directeur général, Service des sciences judiciaires et de l'identité, Gendarmerie royale du Canada: Merci, madame la présidente. Honorables sénateurs, c'est un plaisir de comparaître devant vous aujourd'hui.

[Français]

Les services des sciences judiciaires et de l'identité de la GRC offrent toute une gamme de services comprenant l'analyse des éléments de preuve venant des lieux de crime et la gestion et l'entretien de la Banque nationale des données génétiques.

Comme vous le savez, ces dernières années ont vu l'analyse génétique des pièces à conviction et la Banque nationale des données génétiques devenir des outils inestimables pour le système judiciaire qui aide à élucider des crimes et à disculper les innocents.

[Traduction]

J'aimerais profiter de cette occasion pour parler des améliorations que le laboratoire judiciaire de la GRC a apporté à ses services d'analyse criminalistique de l'ADN, que nous appelons des services d'analyse biologique, à la suite des recommandations formulées dans le rapport de 2007 de la vérificatrice générale.

Dr. Ron Fourney is here with me today, and he will be speaking to the science of DNA and the National DNA Data Bank, which is a separate and distinct entity from biology services.

The relationship between biology services, or the RCMP forensic lab, and the National DNA Data Bank is similar to that which the Centre of Forensic Science in Ontario and the Laboratoire de sciences judiciares et de médécine légale du Québec has with the National DNA Data Bank. All three forensic laboratories provide DNA profiles from crime scenes to the National DNA Data Bank for entry on to the Crime Scene Index for comparison with other crime scenes, as well as with convicted offenders on the Convicted Offenders Index.

Following my appointment to the position of assistant commissioner, Forensic Science and Identification Services, in November of 2008, we reviewed our key services and our progress with respect to the recommendations from the 2007 Auditor General's report. Although efforts had been made to implement the individual recommendations, only limited progress had been made and many of the intended results were not being achieved.

As a result, we initiated a major transformation of Forensic Science and Identification Services to improve service delivery through a whole systems approach to forensic investigations and to ensure that our efforts were focused on client needs.

[Translation]

The transformation of the Forensic Science and Identification Services includes two major components: creating a new forensic investigation process and changing the corporate culture on the basis of the changes implemented at the RCMP. We have developed our forensic investigation processes in cooperation with our clients and stakeholders.

It is a simplified and interactive tool allowing us to detect and analyze crime scene evidence in a timely manner, according to the needs of our clients.

[English]

We then developed a strategy to test and evaluate this new forensic investigation process through a phased pilot project, which would allow us to learn from the interim results and make any necessary adjustments before proceeding to the next phase.

It was designed to be rolled out in three phases, with additional clients and complexity being added at each phase. This was to be followed by a national rollout scheduled for 2011. This pilot project was also intended to run in parallel with ongoing lab operations, but in a controlled environment with dedicated resources and a defined client base.

Phase one of the forensic investigation process pilot was launched in the Atlantic region on September 22, 2009 and we expanded it to include Manitoba and Nunavut in January 2010.

Ron Fourney, qui m'accompagne aujourd'hui, parlera des aspects scientifiques des analyses d'ADN et de la banque nationale de données génétiques, qui est une entité distincte des services d'analyse biologique.

La relation entre les services d'analyse biologiques, ou le laboratoire judiciaire de la GRC, et la banque nationale de données génétiques est similaire à celle qui existe entre le Centre des sciences judiciaires de l'Ontario ou le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec et la banque nationale de données génétiques. Ces trois laboratoires judiciaires fournissent à la banque nationale de données génétiques des profils génétiques prélevés sur les lieux d'actes criminels afin de les comparer à ceux d'autres lieux d'actes criminels qui se trouvent dans le fichier de criminalistique ainsi qu'à ceux du fichier des condamnés.

Après ma nomination au poste de commissaire adjoint responsable du Service des sciences judiciaires et de l'identité, en novembre 2008, nous avons fait le point sur nos principaux services et sur les progrès réalisés à l'égard des recommandations du rapport de 2007 de la vérificatrice générale. Malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations, les progrès avaient été limités et bon nombre des résultats souhaités n'avaient pas été atteints.

Nous avons donc entrepris une refonte complète du Service des sciences judiciaires et de l'identité afin d'améliorer la prestation de services en adoptant une approche globale des investigations judiciaires et une démarche axée sur les besoins des clients.

[Français]

La transformation des services des sciences judiciaires et de l'identité comporte deux grands volets; d'une part, la création d'un nouveau processus d'enquête judiciaire et, d'autre part, un changement de culture qui suit de très près le programme de gestion de changements de la GRC. Nous avons créé les processus d'enquête judiciaire en collaboration avec nos clients, partenaires et intervenants.

Il s'agit d'un outil simplifié et interactif grâce auquel nous pouvons repérer et analyser les éléments de preuve pertinente en temps utile, selon les besoins de nos clients.

[Traduction]

Nous avons formulé une stratégie pour mettre à l'essai et évaluer ce nouveau processus d'enquêtes judiciaires dans le cadre d'un projet pilote par étapes, ce qui allait nous permettre de tirer les leçons de chaque étape afin d'apporter des ajustements nécessaires pour les étapes suivantes.

Le projet avait été conçu pour être mis en œuvre en trois étapes, en ajoutant des clients supplémentaires et des méthodes plus complexes à chaque étape, le tout devant déboucher sur un lancement national en 2011. Ce projet pilote devait aussi être réalisé parallèlement à la continuation des opérations de laboratoire, mais dans un environnement contrôlé avec des ressources réservées et une clientèle définie.

La première étape du projet pilote a été lancée dans la région de l'Atlantique le 22 septembre 2009 puis a été étendue au Manitoba et au Nunavut en janvier 2010. De nombreux signes positifs nous

There are many positive signs to demonstrate that the pilot is meeting with significant success. Clients are pleased with the easy access to a forensic expert to discuss their cases, to negotiate diary dates and receive preliminary results, and with the assignment of a single point of contact for case follow-up and updates. Improvements to service delivery also include streamlined case acceptance and workflow processes that have helped to significantly reduce turnaround times.

Although the pilot currently covers only approximately one third of our client base as it is still in its first phase, after six months of operation, DNA service requests have been completed with an average turnaround time of 15 days for priority cases and 30 days for routine cases. This is a significant improvement over the old system.

Despite these encouraging preliminary results, we realize that many challenges and risks remain for the successful implementation of the next phases of the forensic investigation process. In particular, the ability to sustain this new model with the increase in workload and complexity of cases that will come from the Western provinces will need to be tested and established. We are, however, committed to meeting this challenge through the dedication and hard work of our employees, and by continuing to work closely with our clients as the pilot project proceeds.

In the interim, we have also realized some performance improvements in ongoing biology operations by adopting some of the streamlined workflow processes from the new forensic investigation process.

[Translation]

In conclusion, let me add that the improvements of the past year have been made in a context of budgetary restraint and expenditure reduction.

That being said, we still have much to do and many challenges to face.

[English]

Again, I thank you for this opportunity to speak with you and I would be pleased to respond to any questions. If any committee members have not yet had the opportunity to tour our biology services and the National DNA Data Bank, I extend my invitation for such a tour if it would be of benefit to the committee's work.

Ronald M. Fourney, Director, National Services and Research, Royal Canadian Mounted Police: It is certainly a privilege to be called again and talk about the National DNA Data Bank. For the benefit of those who were not here when I last appeared before the committee about a year ago, I would like to give a brief overview of the National DNA Data Bank.

The National DNA Data Bank is a program that falls within the scope of the National Services and Research Directorate of the RCMP's Forensic Science and Identification Services. It consists of two indices, essentially the Convicted Offender Index, COI, containing the DNA profiles developed from biological permettent de penser que le projet est couronné de succès. Les clients sont heureux d'avoir facilement accès à un expert judiciaire pour discuter de leurs dossiers, de pouvoir négocier des dates de livraison et d'obtention de résultats préliminaires, et d'avoir un point de contact unique pour faire le suivi des dossiers et obtenir des mises à jour. Les améliorations apportées à la prestation de services comprennent également des processus rationalisés d'acceptation des cas et de déroulement des opérations, ce qui a contribué à réduire sensiblement les délais d'exécution.

Bien que le projet pilote ne concerne actuellement qu'un tiers environ de nos clients, puisque nous n'en sommes qu'à la première étape, nous savons déjà, après six mois de mise en œuvre, que les demandes d'analyse d'ADN sont exécutées dans un délai moyen de 15 jours pour les cas prioritaires et de 30 jours pour les autres, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'ancien système.

Malgré ces résultats préliminaires encourageants, nous savons qu'il y a encore beaucoup de défis à relever et de risques à surmonter pour assurer le succès des étapes suivantes du processus d'enquêtes criminalistiques. Il s'agira notamment d'assurer l'efficacité de ce nouveau modèle lorsque la charge de travail et la complexité des cas augmenteront après l'extension du programme aux provinces de l'Ouest. Nous sommes cependant déterminés à réussir grâce au dévouement et au courage de nos employés et en continuant à collaborer étroitement avec nos clients.

Entre-temps, nous avons également apporté des améliorations au rendement de nos opérations d'analyse biologique en y appliquant certaines des méthodes de travail rationalisées du nouveau processus d'enquêtes criminalistiques.

[Français]

Pour conclure, j'ajouterai que les améliorations que nous avons faites durant cette année s'inscrivent dans un contexte de tension budgétaire et de réduction des dépenses.

Cela dit, il reste beaucoup à faire et plusieurs défis à relever devant nous.

[Traduction]

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invité à m'adresser au comité et je répondrai avec plaisir à vos questions. Si certains membres du comité n'ont pas encore eu l'occasion de visiter nos services d'analyse biologique et la nouvelle banque nationale de données génétiques, je les invite à le faire, pour autant que cela puisse être utile au comité.

Ronald M. Fourney, directeur, Services nationaux et recherche, Gendarmerie royale du Canada: C'est certainement un privilège pour moi d'être convoqué à nouveau devant le comité pour parler de la banque nationale de données génétiques. Pour ceux qui n'étaient pas ici lors de ma dernière comparution, il y a environ un an, permettez-moi de donner un bref aperçu de ce qu'est la banque nationale de données génétiques.

La banque nationale de données génétiques est un programme relevant de la direction générale des Services nationaux et de recherche, des Services de sciences judiciaires et d'identité, de la GRC. Elle comprend deux fichiers, le fichier des condamnés, qui contient des profils d'ADN résultant d'échantillons biologiques samples collected from convicted offenders, and that is analyzed by the National DNA Data Bank; and of course the Crime Scene Index, or what we call the CSI, containing DNA profiles obtained from biological samples collected at the crime scene.

RCMP laboratory sites, as well as our provincial laboratories partners in Ontario in Quebec, work collaboratively to contribute to the DNA information entered into the Crime Scene Index. Matches between these two indices link crimes where there are no suspects, help to identify suspects, eliminate suspects where there is no match, and determine if there is a serial offender.

Next year the National DNA Data Bank will be celebrating its tenth anniversary. As we look back we note that we started with a small indicator of success with 18 offender hits in our first 11 months of operation. That has now expanded to more than 1,000 offender hits every four months.

The policing community has become reliant on this important tool to focus on the investigation by providing evidence that not only assists in the conviction of the guilty, but also protects the innocent when crime scene DNA profiles do not match known offenders' DNA profiles.

Today's National DNA Data Bank statistics indicate that we have made over 2,153 matches between crime scenes and 14,435 matches between crime scene convicted offender profiles. This has assisted in the investigation of over 989 murders and more than 1,892 sexual assaults. New offences, such as those covered under the Controlled Drugs and Substances Act, following the full proclamation of the DNA Identification Act in January 2008, resulted in 95 offender hits in the National DNA Data Bank. Many included serious offences, such as 24 murders, 21 sexual assaults and 13 attempted murders.

The National DNA Data Bank has also enabled us to reach back into the past, like a justice time machine, and provide assistance in unsolved older cases. One case in point that illustrates this was a sexual assault and murder of an 83-year-old senior citizen that occurred in a large city in Alberta in 1987. In 2000, a DNA profile developed from that crime scene of the old case was entered into the National DNA Data Bank Crime Scene Index. In late August 2009, a new convicted offender DNA profile was processed here in Ottawa at the National DNA Data Bank, and more than 22 years after this horrific offence occurred, a match was made. This truly demonstrates the power of this technology, the integrity of DNA across time, and the dedication and determination of good police investigators.

I will try not to take too much more of your time since I know the committee must have many questions. What I can tell you is that science is never static and there have been many new and exciting changes to technology since I last appeared before your committee. Many of these new technologies will have a direct application to forensic science. We have optimized our new technology to successfully derive profiles from highly compromised biological

prélevés sur les condamnés, et le fichier de criminalistique, qui contient des profils d'ADN résultant d'échantillons biologiques prélevés sur les lieux des crimes.

Les laboratoires de la GRC, ainsi que nos partenaires provinciaux de l'Ontario et du Québec, collaborent pour fournir des informations d'ADN au fichier de criminalistique. Les vérifications faites avec ces deux fichiers sont utiles pour les crimes sans suspects, pour identifier ou exonérer des suspects, et pour identifier les multirécidivistes.

L'an prochain, la banque nationale de données génétiques atteindra sa 10^e année d'existence. Alors que nous avions démarré avec un petit indicateur de succès, c'est-à-dire 18 délinquants identifiés pendant les 11 premiers mois d'activité, nous en sommes maintenant à plus de 1 000 délinquants identifiés tous les quatre mois.

Les services de police se fient maintenant à cet outil important pour mener leurs enquêtes, car il ne les aide pas seulement à identifier des coupables, il leur permet aussi de protéger des innocents lorsque les empreintes génétiques du lieu d'un crime ne concordent pas avec celles de délinquants connus.

Les dernières statistiques de la banque nationale de données génétiques montrent que nous avons obtenu plus de 2 153 concordances de lieux de crimes et 14 435 concordances entre des lieux de crimes et des profils de criminels. Cela a permis d'élucider plus de 989 meurtres et plus de 1 892 agressions sexuelles. Certaines nouvelles infractions, comme celles relevant de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, suite à la proclamation de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques en janvier 2008, ont produit 95 identifications de délinquants grâce à la banque nationale de données génétiques. Dans bien des cas, il s'agissait d'actes criminels graves, comme 24 assassinats, 21 agressions sexuelles et 13 tentatives d'assassinat.

Véritable machine à remonter le temps, la banque nationale de données génétiques nous a également permis d'élucider des crimes anciens. À titre d'exemple, je mentionne une affaire d'agression sexuelle et d'assassinat d'une personne âgée de 83 ans qui s'était produite dans une grande ville de l'Alberta en 1987. En 2000, un profil d'ADN issu du lieu de ce crime avait été introduit dans le fichier de criminalistique de la banque nationale de données génétiques. Fin août 2009, l'analyse du profil d'ADN d'un nouveau condamné grâce à la banque nationale de données génétiques, ici même, à Ottawa, a permis de résoudre ce crime horrible vieux de plus de 22 ans. Cela témoigne bien de l'efficacité de cette technologie, de l'intégrité des empreintes génétiques dans le temps, et de l'efficacité et de la détermination de bons enquêteurs de police.

Je ne veux pas prendre trop de temps, car je sais que vous avez beaucoup de questions à poser. Ce que je peux vous dire, c'est que la science n'est jamais statique et qu'il y a eu beaucoup de changements passionnants dans la technologie depuis ma dernière comparution. Bon nombre des nouvelles technologies ont des applications directes en sciences judiciaires. Nous avons optimisé notre nouvelle technologie de manière à pouvoir extraire des samples from smaller amounts of biological evidence and, more recently, to assist in the ongoing identification and repatriation of the victims of the Haiti mass disaster.

This year the National DNA Data Bank will begin to validate and replace its aging DNA sequencers with new state-of-the-art high volume DNA analysis equipment that can detect smaller amounts of DNA and can process 960 samples over a 24-hour period without human intervention.

We are also looking into the more immediate future, by collaborating in the design and evaluation of a single sample DNA processing unit that is portable, self-contained and capable of running in the lab or at the crime scene. Although we are at the early stages of this promising new DNA technology, we hope to be one of two labs in the world that will begin testing this in the late fall of this year.

Overall, forensic DNA analysis is as exciting today as it was more than 20 years ago when our first case went to court here in Ottawa on April 10, 1989. I look forward to our discussion and your questions.

Senator Wallace: Mr. Henschel, I am interested to hear about your work with the new forensic investigation process. As you point out, that work was at least in part in response to the Auditor General's report of May of 2007. The Auditor General raised a series of issues that involved the new investigative process. Did you address those issues or did you go beyond?

The Auditor General commented on turnaround targets and raised issues involving the resolution of quality issues. Insofar as this new process relates to the Auditor General's work, does it address the turnaround targets and the quality issues?

Mr. Henschel: To answer your first question, this new forensic investigation process takes into consideration the Auditor General's recommendations, but it goes beyond. One of the concerns we had when we looked at why we were not making the progress we need to make is that implementing them on a one-by-one basis or adding them on to what already existed was not necessarily addressing some fundamental issues.

We took the Auditor General's recommendations and some recommendations from other studies. We designed a new process and asked the following: If we start with a blank piece of paper and map the process in a way that would make the most sense and that would be streamlined and would meet our clients' needs, what would it look like? That is the genesis.

I mentioned in my opening remarks that it was a whole systems approach. As opposed to trying to fix one piece here or there, we looked at the whole system. Just the lab process itself is an incredibly complex system, without looking beyond into the forensic and policing side and the other components that play into

profils génétiques sérieusement compromis issus de plus petits échantillons et, plus récemment, pour contribuer à l'identification et au rapatriement de victimes du tremblement de terre d'Haïti.

Cette année, la banque nationale de données génétiques commencera à valider et à remplacer ses séquenceurs d'ADN vieillissants par de nouveaux appareils d'analyse d'ADN à grand volume, tout à fait modernes, qui permettront de détecter des plus petites quantités d'ADN et de traiter 960 échantillons en 24 heures sans intervention humaine.

En ce qui concerne l'avenir immédiat, nous collaborons à la conception et à l'évaluation d'une unité mobile d'analyse d'échantillons d'ADN qui serait complètement autonome et pourrait être utilisée aussi bien au laboratoire que sur le lieu d'un crime. Bien que nous n'en soyons qu'aux premières étapes de cette nouvelle technologie prometteuse, nous espérons devenir l'un des deux seuls laboratoires au monde appelés à la mettre à l'essai à la fin de cet automne.

De manière générale, l'analyse judiciaire des échantillons d'ADN est un domaine aussi passionnant aujourd'hui qu'il y a 20 ans, lorsque nous avions défendu notre première cause devant un tribunal ici même, à Ottawa, le 10 avril 1989. Je répondrai maintenant avec plaisir à vos questions.

Le sénateur Wallace: Monsieur Henschel, j'aimerais en savoir un peu plus sur le nouveau processus d'enquêtes judiciaires. Comme vous l'avez dit, votre travail à ce sujet constituait au moins en partie une réponse au rapport de mai 2007 de la vérificatrice générale. Dans ce rapport, elle soulevait plusieurs questions concernant le nouveau processus d'enquêtes judiciaires. Avez-vous réglé toutes ces questions ou, peut-être même, êtes-vous allé au-delà?

La vérificatrice générale avait parlé notamment de délais d'exécution des demandes et de problèmes de qualité. Comme ce nouveau processus résulte de ses critiques, règle-t-il toutes les questions de délai et de qualité?

M. Henschel: En ce qui concerne votre première question, le nouveau processus d'enquêtes judiciaires est fondé sur les recommandations de la vérificatrice générale, mais il va également plus loin. Quand nous avons examiné pourquoi nous ne faisions pas les progrès que nous souhaitions, nous avons constaté qu'appliquer les recommandations l'une après l'autre ou les ajouter au système existant n'aurait pas nécessairement permis de régler certaines questions fondamentales.

Nous avons examiné les recommandations de la vérificatrice générale ainsi que d'autres formulées dans d'autres études et nous avons conçu un nouveau processus en partant de la question suivante : à quoi ressemblerait le système si nous décidions de repartir à zéro et de concevoir le système le plus cohérent et le plus rationnel possible pour répondre aux besoins de nos clients?

J'ai dit tout à l'heure que nous avons adopté une démarche globale, ce qui veut dire que nous nous sommes penchés sur le système dans son ensemble plutôt que sur la recherche de solutions ponctuelles. Le processus de laboratoire est en soi extrêmement complexe, sans même y ajouter les analyses judiciaires et policières it. We wanted to use that systems approach and address it from that perspective. Taking that approach was almost breaking down the old system and starting with something new.

With respect to the question about addressing turnaround times and quality issues, it looks at all of those things. As I mentioned, the early success has shown us some phenomenal results in turnaround times, 15 days for priority and 30 days for routine. For routine cases, we are setting 40 days as our standard turnaround time. We are more than meeting that goal. That is considerably better than it was at the time the Auditor General report went through and better than the old process. I am talking sometimes hundreds of days better, so it is a significant improvement. That will continue to be our target, and it should address the issues raised by the Auditor General regarding turnaround times.

Some of the quality issues were already addressed before we started this new process. One of the underpinnings of this new process is that quality must not be sacrificed for timeliness or anything else. That basic quality ensures what we are doing is defendable in court, accurate and cannot be compromised. We have put processes in place to address some of the weaknesses that existed before the Auditor General report in 2007, and we have a national quality manager who oversees all quality issues. He has direct reporting relationship to me so that I become aware of any quality issues that need to be addressed. Those issues are tracked, monitored and followed through a process to make sure they are addressed. If a corrective action is required, it is taken.

Senator Baker: I would like to congratulate the witnesses and the RCMP data bank for the great job they are doing. However, the House of Commons Committee on Justice just a couple of months ago, gave a report to the Minister of Justice and the Attorney General of Canada. In that report, Garry Breitkreuz, as chair, and the committee said that you are currently inadequately funded, which is causing significant delays in the analysis of DNA samples. That was in the House of Commons in June of 2009.

The minister, Mr. Nicholson, in a tabled response in the House of Commons, said that the recommendations made by the House of Commons committee are acceptable to the government.

Have you received any indication of an increase in funding? Do you expect to receive an increase in funding? I presume you know what I am talking about, namely, the recommendations of the House of Commons committee and the answer from the minister.

Mr. Henschel: I am aware of the recommendations from the House of Commons committee. I am also aware that the recent budget indicated that the government would provide more funding for DNA work. We are still waiting for confirmation as to the precise purpose for that funding.

Senator Baker: Has counsel sitting behind you — particularly Mr. Yost, who is an expert in legal matters — advised you not to comment before this committee on the recent determinations of the

et tous les autres éléments qui interviennent. Nous avons donc décidé d'aborder la réforme du point de vue de l'ensemble du système. Aborder la question de ce point de vue revenait quasiment à démanteler l'ancien système afin d'en bâtir un nouveau.

En ce qui concerne les délais d'exécution et les problèmes de qualité, on en a tenu compte lors de la conception du nouveau système. Comme je l'ai dit, les premiers résultats ont révélé un succès phénoménal pour ce qui est des délais d'exécution, soit 15 jours pour les cas prioritaires et 30 jours pour les autres. Pour ces derniers, nous avons fixé une norme de 40 jours. Nous la dépassons déjà largement et elle est déjà considérablement supérieure à ce que permettait le processus examiné par la vérificatrice générale. Dans certains cas, c'est un progrès de plusieurs centaines de jours et c'est donc une très nette amélioration. Cela restera notre objectif à l'avenir et devrait régler certaines des questions soulevées par la vérificatrice générale au sujet des délais d'exécution.

En ce qui concerne les problèmes de qualité, nous avions déjà pris certaines mesures avant de lancer ce nouveau processus. L'un des fondements du nouveau processus est que la qualité ne sera jamais sacrifiée par souci de rapidité ou de quoi que ce soit d'autre. Ce critère fondamental de qualité garantit que ce que nous faisons pourra être défendu devant les tribunaux, sera exact et ne pourra être compromis. Nous avons mis en place certains processus pour corriger certaines des faiblesses qui existaient avant le rapport de 2007 de la vérificatrice générale et nous avons maintenant un directeur général de la qualité qui supervise tout cet aspect de notre travail. Il relève directement de mon autorité, ce qui me permet d'être immédiatement informé si certains problèmes de qualité ont besoin d'être corrigés. Ces problèmes sont surveillés et suivis au moyen d'un processus garantissant qu'ils ne restent pas en plan. Si des correctifs sont nécessaires, ils sont appliqués.

Le sénateur Baker: Je tiens à féliciter les témoins de la GRC de leur excellent travail au sujet de la banque nationale de données génétiques. Toutefois, il y a quelques mois, le Comité de la justice de la Chambre des communes a adressé un rapport au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Dans ce rapport, le président du comité, Garry Breitkreuz, affirmait que votre budget est insuffisant, ce qui entraîne des retards importants dans l'analyse des échantillons d'ADN. Je parle d'un rapport de juin 2009.

Dans la réponse qu'il a déposée devant la Chambre des communes, le ministre, monsieur Nicholson, disait que le gouvernement acceptait les recommandations du comité.

Vous a-t-on indiqué que votre budget serait accru? Je suppose que vous savez de quoi je parle, c'est-à-dire des recommandations du comité de la Chambre des communes et de la réponse du ministre.

M. Henschel: Je suis au courant des recommandations du comité. Je sais également que le gouvernement a indiqué dans son dernier budget qu'il augmenterait les fonds consacrés à l'analyse des échantillons d'ADN. Nous attendons d'avoir confirmation de l'objectif précis de ce financement.

Le sénateur Baker: Les conseillers assis derrière vous — notamment M. Yost, un expert en questions juridiques — vous ont-ils recommandé de ne rien dire devant notre comité au sujet

Ontario courts that suggest you have not met the requirements of the act by not destroying certain samples? Have you been advised not to answer questions concerning that before the committee?

Senator Angus: There are considerations of solicitor-client relationship.

Senator Baker: Says the master solicitor, Senator Angus.

Let me ask you, then, what your response is — if you wish to give a response — to decision by an Ontario justice that the figures that she examined are evidence of a data bank failure to comply with the provisions of the DNA Identification Act. The judge has found that you are a supposed to, by law, destroy samples, but you are not doing it. Do you have a response?

Mr. Henschel: Yes, but first, I will caution that the case is still before the courts, so we are not able to comment on it. However, we have done work to look at whether or not we were in compliance with legislation, and that work has been done. I will ask Dr. Fourney to provide the response to that question.

Mr. Fourney: Yes. I think it was last March when I was here when this was brought up for discussion. The case you are referring to —

Senator Baker: Is presently under appeal, is it?

Mr. Fourney: That is right. It is *R. vs. S. (C)*, but this is now under appeal by the Office of the Attorney General of Ontario.

You may recall, senators, that I provided an update for you on June 18, which itemized the number of samples that we had received from young offenders up until that period of time. I went through it in quite a bit of detail indicating which ones had to be taken out and which ones remain. In the end, the conclusion is that we are completely compliant with the provisions of sections 9, 9.1, 10 and 10.1 of the DNA Identification Act.

Senator Baker: You say you are in compliance, and the judge came to the conclusion that you were not. I guess we will have to wait for the appeal. You are saying on the record here that you are in compliance?

Mr. Fourney: That is correct.

Senator Baker: However, you do not want to comment on the legalities of something that is before the courts; is that correct?

Mr. Fourney: That is correct.

Senator Baker: Provincial police forces sometimes ask the bank to do DNA analysis for purposes of criminal investigations. Your office sometimes sends them a letter saying that you cannot do an analysis because that force is allowed only a certain number of cases per financial year and they have used up their quota, but that you will hold their samples for another 10 months and see if you have enough money to do the work then.

Do you have any comment on that?

des récentes déclarations de tribunaux de l'Ontario portant à croire que vous n'avez pas respecté les dispositions de la loi en ne détruisant pas certains échantillons? Vous a-t-on recommandé de ne pas parler de cette question devant le comité?

Le sénateur Angus : Cela soulève des questions relevant de la confidentialité des relations entre les avocats et leurs clients.

Le sénateur Baker : Nous dit maître Angus.

Pouvez-vous donc me dire — si vous êtes prêt à donner une réponse — ce que vous pouvez répondre à la juge de l'Ontario qui a déclaré que les chiffres qu'elle a examinés prouvent que la banque de données ne respecte pas les exigences de la Loi sur l'identification des empreintes génétiques? La juge a constaté que vous ne détruisez pas les échantillons que vous êtes censés détruire, selon la loi. Que répondez-vous?

M. Henschel: D'accord. Je commence cependant par une mise en garde: cette affaire n'a pas encore été jugée et nous ne pouvons donc faire aucun commentaire à son sujet. Cela dit, nous avons fait certaines recherches pour déterminer si nous respectons ou non les exigences de la loi et je demande à M. Fourney de vous répondre.

M. Fourney : D'accord. Je pense que cette question avait déjà été soulevée en mars dernier, lors de ma dernière comparution. L'affaire dont vous parlez...

Le sénateur Baker : Qui a été portée en appel, n'est-ce pas?

M. Fourney : C'est exact. C'est l'affaire *R. vs. S. (C)* qui a été portée en appel par le procureur général de l'Ontario.

Vous vous souvenez peut-être, sénateurs, que j'avais donné des informations à ce sujet le 18 juin, notamment une liste du nombre d'échantillons que nous avions reçus au sujet de jeunes délinquants jusqu'à cette période-là. J'avais donné beaucoup de détails à ce sujet en indiquant ceux qui avaient été éliminés et ceux qui restaient. En fin de compte, la conclusion est que nous respectons complètement les dispositions des articles 9, 9.1, 10 et 10.1 de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

Le sénateur Baker : C'est ce que vous dites, mais la juge a dit le contraire. Je suppose que nous devrons attendre la décision d'appel. Vous affirmez officiellement que vous respectez les exigences de la loi?

M. Fourney: C'est exact.

Le sénateur Baker: Toutefois, vous ne voulez pas faire de commentaires sur les questions de droit relatives à une affaire qui n'a pas encore été jugée, n'est-ce pas?

M. Fourney: C'est cela.

Le sénateur Baker: Les services de police provinciaux demandent parfois à la banque d'effectuer des analyses d'ADN aux fins de leurs enquêtes criminelles. Parfois, vous leur envoyez une lettre leur disant que vous ne pouvez pas faire ces analyses parce qu'ils n'ont droit qu'à un certain nombre d'analyses par exercice budgétaire et qu'ils ont déjà atteint leur quota, mais que vous allez conserver leurs échantillons pendant 10 mois pour voir si vous avez assez d'argent pour faire le travail plus tard.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

Mr. Henschel: I first want to make a small correction. It is not the DNA data bank that does that work; it is the forensic lab that does that work.

Senator Baker: The RCMP?

Mr. Henschel: Yes, the forensic lab, not the National DNA Data Bank.

Senator Baker: You are the director general, are you not?

Mr. Henschel: Yes, I am. I wanted to clarify that so that there is no misunderstanding. It is not Dr. Fourney's area that actually does the analysis of crime scene exhibits. That is all done by the forensic lab.

Yes, there are quotas on secondary offences under the biology case work agreements that are in case. The quotas were established based on the amount of capacity for work.

In the new forensic investigation process we have removed those quotas.

Senator Baker: As of when?

Mr. Henschel: As of September 22 for the Atlantic region and January 12 for Manitoba and Nunavut. Currently from Manitoba East there are no quotas. As we go to the next phase of the forensic investigation process, the other quotas will disappear.

Senator Baker: That is good news.

There have been suggestions that the DNA investigative provisions be extended to allow an accused to ask the RCMP to analyze their DNA to prove their innocence. As I understand it, you cannot do that under the present act. There has been a recommendation from the House of Commons that you do it.

Do you have any comment?

Mr. Henschel: I am not sure if I understand the question correctly. I am not sure if you are asking whether we would take a sample from the accused to check that, but that happens all the time. The investigator would want to take a sample from the accused, and we would analyze that sample.

Senator Baker: Do you know the recommendation I am talking about from about four months ago by the House of Commons standing committee?

Mr. Henschel: I do not recall that one specifically, but Dr. Fourney has it here.

Senator Baker: Would that cost you additional resources?

It is on page 13 of their list of recommendations, which were sent in June. In the second-last paragraph, they recommend that we "Amend the Criminal Code to allow a suspect of a designated offence to voluntarily provide a DNA sample for an exoneration test."

M. Henschel: Je dois d'abord apporter une petite correction. Ce n'est pas la banque nationale des empreintes génétiques qui fait ce travail, c'est le laboratoire judiciaire.

Le sénateur Baker : La GRC?

M. Henschel: Oui, le laboratoire judiciaire, pas la banque nationale des empreintes génétiques.

Le sénateur Baker : Mais vous êtes bien le directeur général, non?

M. Henschel: Oui, je le suis. Je tenais à apporter cette correction pour éviter tout malentendu. Ce n'est pas le service de M. Fourney qui fait l'analyse des échantillons prélevés sur les lieux des crimes. Tout cela est fait par le laboratoire judiciaire.

Oui, il y a des quotas pour les infractions secondaires, en vertu des ententes d'exécution des analyses biologiques. Les quotas sont fixés en fonction de la capacité de travail du laboratoire.

Je dois dire que nous avons éliminé ces quotas dans le nouveau processus d'enquêtes judiciaires.

Le sénateur Baker : Depuis quand?

M. Henschel: Depuis le 22 septembre pour la région de l'Atlantique et le 22 janvier pour le Manitoba et le Nunavut. Actuellement, il n'y a plus de quotas pour tout l'Est du Canada à partir du Manitoba. Quand nous passerons à l'étape suivante du nouveau processus d'enquêtes judiciaires, les autres quotas disparaîtront aussi.

Le sénateur Baker : C'est une bonne nouvelle.

Je me suis laissé dire qu'on va élargir le champ d'application des analyses d'ADN de façon à permettre aux accusés de demander à la GRC d'analyser leurs échantillons afin de prouver leur innocence. Si j'ai bien compris, cela n'est pas autorisé par la loi actuelle. Il y a eu une recommandation de la Chambre des communes à ce sujet.

Qu'en pensez-vous?

M. Henschel: Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. Si vous me demandez si nous serions prêts à prendre un échantillon d'un accusé pour faire cette vérification, je vous réponds que nous le faisons constamment. Les enquêteurs prélèvent des échantillons auprès des accusés et nous les envoient pour que nous les analysions.

Le sénateur Baker : Connaissez-vous la recommandation dont je veux parler, qui a été formulée il y a environ quatre mois par le comité permanent de la Chambre des communes?

M. Henschel: Je ne me souviens pas de celle-là en particulier, mais M. Fourney l'a sous les yeux.

Le sénateur Baker : Combien cela vous coûterait-il en plus?

Cela fait partie de la liste de recommandations que le comité a envoyées en juin. C'est au deuxième paragraphe de la quatrième recommandation, et je cite : « Modifier le *Code criminel* de manière à permettre à une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction désignée de fournir volontairement un échantillon d'ADN aux fins d'un test de disculpation ».

I know that you have not had time to think about this, but would this cost you additional resources?

Mr. Henschel: I want to read this to ensure I understand it correctly.

I do not see this having a significant impact on our current capacity. In a normal investigative procedure, the investigators will want to get a DNA sample from the accused or the suspect. They may not have the legal grounds to do so. In that case, if a person wanted to offer a sample, they would take that sample and we would process it. It is a standard investigative technique. I do not see how that would impact our operations in a significant way.

Mr. Fourney: I was puzzled, too, when I first read that recommendation, but I seem to recall that the committee discussed a number of different elements associated with this item. One was to enable a victim to volunteer a sample into the National DNA Data Bank for many purposes to do with comparison and Crime Scene Index.

The volunteer situation might have followed on from earlier discussions about other countries where they have done a sweep of a number of individuals who could potentially have contributed to a crime scene and have taken samples from a number of them.

We do not do that in Canada, but I think that in the U.K., for example, they often look for people who could potentially have been at a crime scene, and they sequester those samples. In such cases they often get a lot of volunteers because people believe it is better to have a sample available for immediate exoneration than to go through a major investigation. That may be what it pertains to.

Senator Baker: Madam Chair, the House of Commons has suggested that we do this. A clear reading of the recommendation would be in order. It is to allow a suspect, not an accused, of a designated offence to voluntarily provide a DNA sample for an exoneration test. In other words, a suspect who has not been asked to provide a sample may ask the RCMP to do a DNA test in order to clear the suspect from suspicion.

Mr. Fourney: I think that happens all the time.

Senator Baker: Do you do it voluntarily?

Mr. Fourney: It is part of the investigation.

Mr. Henschel: I do not see anything that legally prevents us from doing that now. I agree with Dr. Fourney. I am not sure of the intent of that recommendation.

Senator John D. Wallace (Deputy Chair) in the chair.

Senator Angus: Welcome gentlemen. I would first like to offer my condolences to you and your colleagues. You mentioned the work that was being done in Haiti following the tragic earthquake. I know that you lost at least one of your brethren in that terrible circumstance.

Mr. Henschel: Thank you.

Je sais que vous n'avez pas encore eu le temps d'y réfléchir sérieusement, mais combien cela coûterait-il en plus à vos services?

M. Henschel: Je veux la relire pour m'assurer de bien la comprendre.

Je ne pense pas que cela aurait une incidence importante sur notre capacité actuelle. Dans une procédure d'enquête normale, les enquêteurs tiennent à prélever un échantillon d'ADN de l'accusé ou du suspect, mais ils n'ont peut-être pas de raison valable pour ce faire d'un point de vue juridique. Dans ce cas, si la personne propose elle-même de donner un échantillon, ils le prennent et l'analysent. C'est une technique d'enquête standard. Je ne vois donc pas en quoi la recommandation aurait une incidence notable sur nos activités.

M. Fourney: Cette recommandation m'avait également surpris à la première lecture, mais je crois me souvenir que le comité avait soulevé diverses questions qui y sont reliées. L'une d'entre elles était de permettre à une victime de proposer un échantillon d'ADN à la banque nationale pour plusieurs raisons concernant des comparaisons et le fichier de criminalistique.

Cette proposition résultait peut-être d'une discussion antérieure concernant d'autres pays où l'on avait effectué une rafle d'un certain nombre d'individus susceptibles d'avoir contribué à un acte criminel, afin de prélever des échantillons sur plusieurs d'entre eux.

Cela ne se fait pas au Canada, mais je crois que cela se fait au Royaume-Uni, par exemple, où l'on prélève et conserve des échantillons de personnes ayant pu être présentes sur le lieu d'un crime. Dans ce cas, les enquêteurs obtiennent souvent beaucoup de volontaires qui jugent préférable de fournir un échantillon pour être immédiatement disculpés plutôt que de faire l'objet d'une enquête approfondie. C'est peut-être l'origine de cette recommandation.

Le sénateur Baker: Madame la présidente, la Chambre des communes a formulé cette recommandation. Il serait utile de bien la comprendre. Il s'agit d'autoriser un suspect, ou un accusé, à fournir volontairement un échantillon d'ADN pour être disculpé d'avoir commis une infraction désignée. Autrement dit, un suspect n'ayant pas été invité à fournir un échantillon pourrait demander à la GRC d'en prélever un afin d'être immédiatement disculpé.

M. Fourney: Je pense que ça se fait constamment.

Le sénateur Baker : Le faites-vous volontairement?

M. Fourney: Ça fait partie de l'enquête.

M. Henschel: Je ne vois rien qui puisse légalement nous empêcher de le faire. Je suis d'accord avec M. Fourney. Je ne saisis pas bien la raison de cette recommandation.

Le sénateur John D. Wallace (vice-président) occupe le fauteuil.

Le sénateur Angus: Je vous souhaite la bienvenue, messieurs. Je tiens d'abord à vous offrir mes condoléances, à vous et à vos collègues. Vous avez parlé du travail effectué à Haïti à la suite du tragique tremblement de terre, et je sais que vous avez perdu au moins l'un de vos collègues dans cette catastrophe.

M. Henschel: Merci.

Senator Angus: We have been given a copy of an article from page A4 of *The Globe and Mail* forensic science section of Saturday March 13. The author talks about the possibility, and the occasional injustice because of contaminated samples. The article offers some graphic illustrations.

I am a great believer that accidents happen, but this looked like a serious situation where the technician not only transferred some of her own DNA onto the ring, but some other DNA as well. The accused ended up going to prison for some 27 months based on the technician's findings.

I do not want to make a big point of this, but advise you, that when you receive this type of bad publicity, you must have an explanation.

Mr. Henschel: I think there are various points to this article. I am not a scientist and it would be more appropriate for Mr. Fourney to comment. If there is anything for me to add on, I will do so later.

Mr. Fourney: It is certainly unfortunate when these things happen. We try to prevent any kind of cross-contamination within a sample, for instance, or in a case of this nature.

From what I recall — and I do not know the specifics of this case — it was quite a few years ago, and I think it was an older technology as well. It was during the RFLP days, which was before the current process.

It is still not an excuse for contaminating one sample with another, but the incident took place before accreditation was in place. We are now an ISO 17025 accredited lab by an international accredited standard. We made many changes in our procedures in receiving, separating and processing the evidence.

We have significantly more controls in place, not only because of the need for prevention of contamination but also because our technologies are so much more sensitive these days that the slightest amount of carryover or whatever can cause problems with the DNA analysis. I would say we have a heightened response to the whole process, and we have a very good accreditation system that is accepted worldwide.

Senator Angus: I am glad to hear you say that. In this article, they have a number of striking, attention-grabbing illustrations that would tend to undermine the public's confidence. I think your explanation is a good one; and I would like to have your assurance on the record that this type of contamination, in the modern circumstances under which you operate, does not happen anymore.

Mr. Fourney: I will point out that human error is always present, but we do everything possible to avoid it. Besides being accredited, our people are proficiency tested twice a year. They have to meet a high standard. There is a dual review of every type of case, for instance, that goes through the process. If there are any questions with regard to a sample or a result that is of concern, it is reviewed and often reprocessed.

Le sénateur Angus: Nous avons reçu copie d'un article du Globe and Mail du samedi 13 mars consacré à la science criminalistique. L'auteur y parle de la possibilité que des échantillons soient contaminés et de l'injustice qui peut en résulter, et il en donne quelques exemples graphiques.

Je sais bien que des accidents peuvent arriver, mais il s'agissait là d'un problème grave où la technicienne avait transféré non seulement une partie de son propre ADN sur la bague, mais aussi l'ADN de quelqu'un d'autre. L'accusé a fini par passer 27 mois en prison à cause des constatations de la technicienne.

Je ne veux pas en faire tout un plat, mais je pense que, quand vous recevez ce genre de mauvaise publicité, vous auriez intérêt à avoir une bonne explication.

M. Henschel: Je pense qu'il y a plusieurs choses dans cet article. Je ne suis pas un scientifique, et M. Fourney est mieux placé que moi pour vous répondre. Si j'ai quelque chose à ajouter à sa réponse, je le ferai.

M. Fourney : Ces choses-là sont évidemment regrettables. Nous essayons toujours d'éviter le risque de contamination des échantillons.

Si je me souviens bien — je ne connais pas tous les détails de cette affaire —, c'est arrivé il y a bien longtemps et, je crois bien, avec une vieille technologie. C'était à l'époque du RFLP, c'est-àdire avant le processus actuel.

Il n'y a évidemment aucune excuse quand un échantillon est contaminé, mais cet incident s'est produit avant l'accréditation. Aujourd'hui, nous sommes un laboratoire accrédité au niveau international selon la norme ISO 17025. Nous avons apporté beaucoup de changements à nos procédures de réception, de séparation et de traitement des preuves.

Nous avons des systèmes de contrôle beaucoup plus rigoureux, non seulement pour prévenir le risque de contamination, mais aussi parce que nos technologies sont tellement plus sensibles que le moindre élément de contamination peut causer des problèmes dans l'analyse de l'ADN. Je dirais que nous avons une réponse rehaussée à tout ce processus et que nous avons un très bon système d'accréditation qui est accepté mondialement.

Le sénateur Angus: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Il y avait dans cet article un certain nombre d'illustrations particulièrement frappantes qui ne pouvaient qu'entamer la confiance du public. Je pense que votre explication est satisfaisante, mais je voudrais également avoir votre assurance que ce genre de contamination, avec les systèmes modernes que vous utilisez, ne peut plus se produire.

M. Fourney: Certes, l'erreur humaine est toujours possible, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'éviter. En plus d'être accrédités, la compétence de nos gens est vérifiée deux fois par an. Ils doivent satisfaire à une norme élevée. Il y a par exemple une double révision de chaque type de cas passant par le processus. Si l'on a un doute quelconque au sujet d'un échantillon ou du résultat d'une analyse, on vérifie tout et, bien souvent, on refait l'analyse.

I would say that we and most laboratories in the world are undergoing a significant amount of quality assurance associated with the technology, simply because of the sensitivity of the procedures.

Senator Angus: As we know, and for the new senators on the committee, this process is a statutory review, which is particularly apropos in statutes of this nature, which are relatively new and evolving. We have covered most of this ground before; but under the act and the report we will make in terms of recommended changes, if you had your choice, what would be the top three things you would like to see changed, if any?

Mr. Henschel: I think those are policy issues for the government to determine, and it is difficult for us to say. We are here to implement the act.

Senator Angus: One of the purposes of the review, if I understand it well — and I have been through many of them — is to see if the statute, as drawn and as operative, is working correctly, and if there are problems for the people who have to implement it because of the provisions therein contained. I am just saying you people have to administer this law.

You have told us all the good things that are being done, the evolution of the science, but perhaps the question could be framed another way: Is there anything that is bad, which makes this a difficult or awkward piece of legislation for you to work with? I do not think it is politically incorrect to answer that question.

Mr. Henschel: I think it has been raised in previous discussions here or on the House side, issues such as to whether convicted offenders that should perhaps be in the data bank actually wind up there because of the administrative process and how that works to have an order to take someone's DNA sample. That would be one thing that has been raised that is certainly, from a policing perspective, an extra administrative burden and also one that slips through the cracks at times. That issue would be worth looking at.

Senator Angus: And it would be helpful?

Mr. Henschel: Yes, it would be helpful from the operational policing perspective.

Senator Angus: You heard the evidence from the woman from British Columbia. She discussed keeping the DNA of missing persons on the record in the register. Is there something in that area that is of interest?

Mr. Fourney: It is sort of like a wish list.

Senator Angus: This is your chance, every five years, to come to the well.

Mr. Fourney: I am talking from a strictly scientific perspective, as well as a practical perspective. I certainly agree with Assistant Commissioner Henschel that the current process for collecting samples is quite cumbersome. It was originally constructed the

Je dois dire que, comme la plupart des laboratoires étrangers, nous sommes assujettis à un niveau élevé d'assurance de la qualité, associé à la technologie, tout simplement à cause de la sensibilité des procédures.

Le sénateur Angus: Comme vous le savez, mais je le précise pour les nouveaux membres de ce comité, cette étude procède d'un examen prévu par la loi, ce qui est particulièrement approprié pour un domaine comme celui-ci qui est relativement nouveau et en pleine évolution. Nous avons déjà abordé la plupart de ces questions dans le passé, mais, en vertu de la loi et pour le rapport que nous produirons pour formuler des recommandations, quelles seraient les trois choses les plus importantes qu'il faudrait changer, à votre avis?

M. Henschel: Je pense que ces questions relèvent des politiques gouvernementales et il nous serait donc difficile de vous répondre. Notre rôle est simplement d'appliquer la loi.

Le sénateur Angus: L'un des objectifs de cet examen, si je comprends bien — et j'en ai déjà fait beaucoup —, est de voir si la loi fonctionne correctement et si les personnes qui sont chargées de l'appliquer rencontrent des problèmes quelconques à cause de ses dispositions. Je dis simplement que vous êtes les personnes chargées d'appliquer cette loi.

Vous nous avez parlé de toutes les bonnes choses qui sont faites, de l'évolution de la science, mais je pourrais peut-être formuler la question autrement : y a-t-il quelque chose qui ne marche pas, quelque chose dans cette loi qui vous pose un problème quelconque sur le plan pratique? Je ne pense pas qu'il serait politiquement incorrect pour vous de répondre à cette question.

M. Henschel: Je pense qu'elle a déjà été posée lors de discussions antérieures, ici ou à la Chambre. Je parle de questions telles que savoir si des personnes condamnées qui auraient peut-être dû se trouver dans la banque de données se retrouvent là à cause du processus administratif et comment ça marche quand on veut obtenir l'ordre de prélever un échantillon d'ADN de quelqu'un. C'est là une chose qui a été soulevée et qui constitue certainement, du point de vue de l'activité policière, un fardeau administratif supplémentaire, et aussi une chose qui passe parfois à travers les mailles du filet. Cette question-là vaudrait la peine d'être examinée.

Le sénateur Angus : Et ce serait utile?

M. Henschel : Oui, ce serait utile du point de vue opérationnel pour la police.

Le sénateur Angus : Vous avez entendu le témoignage de cette femme de la Colombie-Britannique. Elle parlait de conserver dans le registre les échantillons d'ADN des personnes disparues. Y aurait-il quelque chose à faire à ce sujet?

M. Fourney: C'est une sorte de liste de vœux.

Le sénateur Angus : Vous pouvez la présenter une fois tous les cinq ans

M. Fourney: D'un point de vue strictement scientifique, ainsi que d'un point de vue pratique, je conviens certainement avec le commissaire adjoint Henschel que le processus actuel de prélèvement des échantillons est très lourd. Il avait été conçu

way it was for many reasons — for protection of privacy, security — to essentially walk before we run. How is this data bank working? What are the safeguards? Are they proper?

We have almost 10 years of experience, so we know that the proper procedures are being followed. If you look at the average investigator who has a lot of other things that he has to do, having to also go out and get a sample and follow all the procedures and the court processes, is cumbersome. I think there are 13 different forms; there are many different checks and balances that have to be made. This becomes time-consuming and difficult for them when they are trying to do other things. I think decreasing the cumbersomeness of the collection process is important.

The comment that you made about the samples, for instance, alluding to the victims, that has been brought up by a number of different groups, including our own National DNA Data Bank Advisory Committee, which I believe might have been before you, or it might have been in the other House. They have indicated a number of times that if a person has fallen victim to a particular crime, for instance, and there may be some evidence associated with that victim that could be used to help focus an investigation or even exclude or exonerate someone else, we cannot put a victim's DNA sample into the Crime Scene Index for screening.

I will give you an example of a series of sexual assaults in Western Canada. The first assault occurred on a young female. The accused had pulled a sweater over that individual's head so she could not see the perpetrator, and then assaulted her and took the sweater. He went to another victim later on, used the same sweater from the first victim and also assaulted this woman. She, too, could not see the perpetrator. During the third assault, the perpetrator used the same sweater. This sweater has been present at three crime scenes.

When we processed the crime scene on that sweater, we found hair, but the hair did not match the third victim; it matched the first victim. We could not put the DNA into the Crime Scene Index and it took a lot of truly good investigative technology to figure out there was a link between the serial cases. However, if that crime scene sample had enabled us to put the victim's sample in immediately, and we had all the other victims in there, it would have linked those three crimes together.

The victim would have probably volunteered a sample. Remember, even today, a person can volunteer to do DNA analysis but it must be destroyed. That is in the act itself. In this particular case, we would like to see a provision to allow a victim under proper consent to be able to give that sample.

There are other instances, as well. Say there is an indication that a person had been murdered at one scene, and a headless body — essentially an armless, legless, headless torso — was found. That is

de cette manière pour de nombreuses raisons — de protection des renseignements personnels et de sécurité — afin de pouvoir le mettre à l'essai avant de l'adopter. Comment fonctionne cette banque de données? Quelles sont les mesures de sauvegarde? Sont-elles adéquates?

Nous avons maintenant près de 10 ans d'expérience et nous savons donc que les procédures suivies sont adéquates. Si vous prenez le cas d'un enquêteur typique qui a beaucoup d'autres choses à faire, le fait de devoir aller prélever un échantillon et de suivre toutes les procédures et tous les processus judiciaires est très lourd. Je crois qu'il y a 13 formulaires différents. Il y a beaucoup de mécanismes de vérification et de contrôle à respecter. Cela finit par prendre beaucoup de temps et cause des difficultés lorsqu'ils essayent de faire autre chose. Je pense qu'alléger le processus de prélèvement serait important.

La remarque que vous avez faite au sujet des échantillons, par exemple, en faisant allusion aux victimes, a été soulevée par plusieurs groupes différents, notamment notre propre comité consultatif de la banque nationale de données génétiques, qui a témoigné devant vous, je crois, ou peut-être dans l'autre Chambre. Il a dit à plusieurs reprises que, si une personne a été victime d'un crime et qu'il y a peut-être eu des preuves associées à cette victime qui pourraient être utilisées pour aider à focaliser l'enquête ou même à exclure ou à disculper quelqu'un d'autre, nous ne pouvons pas mettre l'échantillon d'ADN d'une victime dans le fichier de criminalistique pour faire un filtrage.

Je vous donne en exemple une série d'agressions sexuelles dans l'Ouest canadien. La première a été commise contre une jeune femme. L'accusé lui avait mis un chandail sur la tête pour qu'elle ne puisse pas le reconnaître puis il l'avait agressée et avait repris le chandail. Plus tard, il a choisi une autre victime, a utilisé le même chandail que pour la première et l'a aussi agressée. Elle non plus n'a pas pu voir son agresseur. La troisième fois, il a utilisé le même chandail. Le chandail était présent sur les trois lieux du crime.

Lorsque nous avons analysé le chandail, nous avons trouvé des cheveux, mais ils ne correspondaient pas à la troisième victime, ils correspondaient à la première. Nous ne pouvions pas mettre l'ADN dans le fichier de criminalistique, et il a fallu beaucoup de bonne technologie d'enquête pour découvrir qu'il y avait un lien entre les trois agressions. Toutefois, si cet échantillon du lieu du crime nous avait permis de mettre l'échantillon de la victime immédiatement dans le système, et si nous avions eu toutes les autres victimes dedans, cela aurait établi un lien entre ces trois crimes.

La victime aurait probablement proposé volontairement un échantillon. Songez qu'une personne, même aujourd'hui, peut fournir volontairement un échantillon d'ADN pour qu'il soit analysé, mais qu'on est ensuite obligé de le détruire. C'est une exigence de la loi. Dans ce cas particulier, nous aimerions qu'il y ait une disposition autorisant la victime à donner cet échantillon, dans le cadre d'une procédure de consentement adéquate.

Il y a également d'autres exemples. Supposons qu'on ait l'indication qu'une personne a été assassinée et qu'on découvre un corps décapité — essentiellement, un torse sans bras, sans jambes,

the victim and also a key piece of biological evidence to link to the crime scene. We cannot track the crime scene because we cannot track the victim's sample.

The other thing is that one has to be receptive to new technologies. Science is not static. I would hope that senators and those who are working with us to enable the legislation keep that in mind as we potentially use different types of DNA technologies in the future — more markers, for instance, and things like that. That is not saying we would do this without being responsible and acknowledging privacy and security issues. In reality, the DNA data bank is like any other bank. The biggest bang for the buck is when you have samples in there to do comparisons, and the only sample you will not match is the one that the not in the data bank.

Senator Angus: You may want to follow up on that, Mr. Chair, but I have to step out for a moment. I will try to come back.

Senator Lang: I am one of the new members of the committee, so this is all new to me.

I would like to take the witness's offer to go and see the bank and the lab at a later date, probably in a couple of weeks. It would be very interesting.

I want to follow up on Senator Angus's comments. I understand this is an opportunity for you, from a practical point of view, to give evidence of where there could be changes to the act that might make your job that much easier and hopefully provide more tools for you to do the job we have asked to you do.

I would like to ask a general question. What would we need to eliminate in this 13-step process that Dr. Fourney outlined, and what would we have to do in legislation, to make that more compatible with modern technology while, at the same time, meet our obligations regarding privacy and everything else that comes into it?

Could we have a comment from both witnesses? I look at this as a very non-political and important issue. It is something we have to continue to modernize as we move ahead, unless you tell us you do not know.

Mr. Fourney: As well as the science, it is the permission to use it in a respectful manner. The only thing I would draw to the attention of the Senate is that there is an ongoing discussion with our partners in Public Safety and the Department of Justice to look at what changes could be made for enabling legislation. Consultation is ongoing as we speak. A colleague of mine has been very much involved in that process.

Senator Lang: What are we looking at for a timeline? Will it be six months? Consultations can take 10 years, too.

Mr. Fourney: All I can tell you is I have taken part in a series of these discussions, and I think they are still ongoing.

sans tête. C'est la victime et il y a aussi un échantillon biologique crucial établissant le lien avec le lieu du crime. Nous ne pouvons pas faire le lien avec le lieu du crime parce que nous ne pouvons pas utiliser l'échantillon de la victime.

L'autre chose est qu'on doit être réceptif aux nouvelles technologies. La science n'est pas statique. J'espère que les sénateurs et ceux qui travaillent avec nous au sujet de cette législation en tiendront compte, car nous pourrions avoir la possibilité d'utiliser différentes technologies d'ADN à l'avenir — plus de marqueurs, par exemple, et des choses comme ça. Je ne veux pas dire que nous ferions ça sans faire preuve de responsabilité et au mépris de la protection des renseignements personnels et de la sécurité. En réalité, la banque de données génétiques est une banque de données comme toutes les autres. C'est quand elle contient des échantillons permettant de faire des comparaisons qu'elle est le plus utile, et le seul échantillon que vous ne pourrez pas comparer sera celui qui ne s'y trouve pas.

Le sénateur Angus: Vous pourrez peut-être continuer sur le même sujet, monsieur le président, car je dois vous quitter pour quelques instants. J'essaierai de revenir.

Le sénateur Lang: Je suis l'un des nouveaux membres du comité et ce domaine est tout nouveau pour moi.

J'aimerais accepter l'offre des témoins de nous faire visiter le laboratoire, ce qui pourrait probablement se faire dans quelques semaines. Ce serait très intéressant.

Je reviens sur ce que disait le sénateur Angus. Je comprends que cette séance est pour vous l'occasion d'indiquer quelles modifications pourraient être apportées à la loi pour faciliter votre tâche et peut-être aussi vous donner plus d'outils pour faire le travail qu'on vous demande de faire.

Permettez-moi de vous poser une question d'ordre général : que faudrait-il éliminer de ce processus en 13 étapes mentionné par M. Fourney afin de le rendre plus compatible avec la technologie moderne tout en veillant à respecter nos obligations en matière de protection des renseignements personnels et de tout ce qui va avec?

Pourrions-nous obtenir une réponse de chaque témoin? À mon avis, cette question ne revêt aucun caractère politique, mais elle est importante. C'est un domaine dans lequel nous devons continuer à nous moderniser, à moins que vous ne disiez que vous n'en savez rien.

M. Fourney: En même temps que la science, c'est la permission de l'utiliser de manière respectueuse. La seule chose sur laquelle je souhaite attirer l'attention du Sénat est qu'il y a actuellement des discussions en cours avec nos partenaires de la Sécurité publique et de la Justice pour voir quelles modifications pourraient être apportées à la loi. Il y a des consultations en ce moment même. L'un de mes collègues a beaucoup participé à ce processus.

Le sénateur Lang: Combien de temps cela prendra-t-il? Six mois? Certaines consultations peuvent durer 10 ans.

M. Fourney : Tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai participé à une série de ces discussions, et je pense qu'elles continuent.

Mr. Henschel: To some degree, some of these things you are asking about become policy issues in that there are privacy issues to be considered and those things. From the policing perspective, we have to be very careful in getting involved in those discussions. However, I think our colleagues from the Department of Justice and Public Safety might be able to provide more advice on those issues.

We can certainly comment on the mechanisms and where we are experiencing problems, particularly with getting samples and what you can put in the data bank and that sort of thing. That said, I think our colleagues are probably in a better position to answer your broader question.

Senator Lang: Chair, I do not know if I heard a clear answer. I am not quite sure who is responsible, but maybe we should hear from them to give us some idea as to what could be done. We can make the recommendations and maybe make the wheels of government move, however slowly. I think we are here to assist.

I would like to move on to another area. Senator Baker, who I hope to get to know quite well, raised the question of money and whether you were able to do the job that we have asked to you do. I was really quite interested in reading your opening comments here about the new technology:

This year the National DNA Data Bank will begin to validate and replace its aging DNA sequencers with state-of-the-art, high volume DNA analysis equipment . . .

Now you can process 960 samples over a 24-hour period without human assistance.

That must be a very significant improvement. Maybe you have too much money now. However, could you just elaborate where we are with that? Further, you talk about a mobile unit. Is the idea every jurisdiction will eventually have a mobile unit?

Mr. Fourney: I guess we can always look in our crystal ball and get a wish list. I have worked in DNA in the forensic field for over 22 years and quite a few years before that in cancer genetics and molecular evolution. Each year brings a new set of experiences and new technologies. It is kind of like your kids with their favourite Nintendo game; next year, they will want a different one.

The workhorse sequencers are what actually detect the DNA that allows us to process the samples for the National DNA Data Bank. The operating labs that process crime scene samples use the same technology. There is always a coordinated flow.

The new technology that I am looking at now is an upgrade from the instrumentation that we currently have. I want to tell senators and colleagues in this room that switching the

M. Henschel: Certaines des questions dont vous parlez sont des questions de politique gouvernementale, dans une certaine mesure, puisqu'elles soulèvent les questions de protection des renseignements personnels, par exemple. Du point de vue de l'action policière, nous devons faire très attention à ne pas entrer dans ce genre de débat. Toutefois, je pense que nos collègues de la Justice et de la Sécurité publique pourraient peut-être vous donner plus d'informations à ce sujet.

Nous pouvons certainement donner notre avis sur les mécanismes et sur les domaines dans lesquels nous rencontrons des difficultés, notamment en ce qui concerne le prélèvement des échantillons et ce qu'on peut introduire dans la banque de données, par exemple. Cela dit, je pense que nos collègues sont probablement mieux à même de répondre à votre question de portée générale.

Le sénateur Lang: Monsieur le président, je ne suis pas sûr d'avoir obtenu une réponse bien claire. Je ne sais pas qui devrait répondre, mais nous devrions peut-être convoquer les représentants de ces autres ministères pour avoir une idée de ce qu'il faudrait faire. Nous pouvons formuler des recommandations et peut-être amener les rouages du gouvernement à se mettre en branle, même si c'est très lentement. Je pense que nous sommes ici pour faciliter les choses.

J'aimerais aborder un autre domaine. Le sénateur Baker, que j'espère avoir l'occasion de mieux connaître, a parlé d'argent en vous demandant si vous avez les ressources nécessaires pour faire le travail que nous vous demandons de faire. Il était très intéressé par ce que vous avez dit d'emblée au sujet de la nouvelle technologie :

Cette année, la banque nationale de données génétiques commencera à valider et à remplacer ses séquenceurs d'ADN vieillissants par de nouveaux appareils d'analyse d'ADN à grand volume tout à fait modernes [...]

Aujourd'hui, vous pouvez traiter 960 échantillons en 24 heures sans intervention humaine.

Cela doit être un progrès très important. Peut-être avez-vous trop d'argent en ce moment? Pourriez-vous cependant nous donner plus de détails à ce sujet? En outre, vous avez parlé d'une unité mobile. L'objectif est-il qu'il y ait à terme une unité mobile dans chaque juridiction?

M. Fourney: Je suppose qu'on peut toujours prendre sa boule de cristal et formuler des vœux. Je travaille dans le domaine de la criminalistique et de l'ADN depuis plus de 22 ans, et je me suis occupé auparavant pendant plusieurs années de la génétique du cancer et de l'évolution moléculaire. Chaque année, nous voyons apparaître de nouvelles technologies et nous avons de nouvelles expériences. C'est un peu comme les enfants avec leur jeu Nintendo favori. L'année suivante, ils en veulent un nouveau.

Les séquenceurs sont les instruments qui nous permettent de détecter l'ADN et d'analyser les échantillons pour la banque nationale de données génétiques. Les laboratoires qui analysent les échantillons des lieux des crimes emploient la même technologie. Il y a toujours un flux coordonné.

La nouvelle technologie que j'évalue en ce moment constituerait un progrès par rapport à celle que nous utilisons actuellement. Permettez-moi de préciser qu'adopter cette nouvelle technology does not imply the old technology did not work. What it implies is there are advantages to switching to the new technology.

We have learned a lot about robotics. Certainly, the sensitivity and the laser detection that excites the molecules is much better improved. I have to tell you folks, when I started off, it was done by hand. Now it is all done by machine. This new machine will provide faster throughput — I can do 48 samples in 22 minutes. It cleans itself. This automatic receptacle can process 10 trays of 96 samples at a time. It has enough materials and reagents and everything else.

I saw this in action just last June, and I was a reviewer of the program at the FBI labs at Quantico. They were facing a more significant problem, in terms of numbers of samples. They were gearing up from 30,000 to 1.3 million per year. They had to really look at a lot of sophisticated robotic technologies, and because we share our interest in these procedures and the technology, it was a good chance for us to see how this was working.

We have received this instrumentation now. It will be hooked up in the lab in April, I hope. It is just like any other new toy: Everyone is pretty excited about it. However, it will have to go through a tremendous number of checks and balances — quality assurance, validation, site preparation and training of our people. There is much work involved with changing technology like this before it becomes operational. I think that with good work and a highly trained team of professionals, it may be implemented as early as this fall.

We currently use about 13 different types of tests for comparing DNA profiles. We will switch to 16 tests, 15 plus gender discrimination so we can determine male and female. Those additional different tests will provide even higher amounts of discrimination. This piece of equipment is built specifically to enable us to detect through fluorescents the colour changes with these new tests.

Again, it is adding to a procedure we already use; it is not completely switching over. We are too cautious and risk-averse to switch completely, but you will see a nice piece of equipment validated. We have seen it at work in a couple of labs in Florida with the FBI. It will enable us to process much of this in an automated fashion and conserve the amount of material we start with.

The first step is the data bank where we have controlled DNA samples. They will be collected in a prescribed collection kit. Eventually, this will be brought into operational facilities where those types of samples are much more challenging. We are spoiled with the data bank. Samples are collected in a defined manner with a control kit by highly trained individuals. What comes into

technologie ne signifie aucunement que celle que nous employons maintenant ne fonctionne pas. Il s'agit simplement de tirer parti des avantages offerts par la nouvelle technologie.

Il y a eu beaucoup de progrès en robotique. Il y a eu de grosses améliorations du point de vue de la sensibilité et du point de vue de la détection au laser qui stimule les molécules. Quand j'ai débuté, je dois vous dire que tout ça se faisait à la main. Aujourd'hui, ça se fait à la machine. Cette nouvelle machine sera beaucoup plus productive puisqu'elle permettra de traiter 48 échantillons en 22 minutes. Elle sera aussi autonettoyante. Elle aura un réceptacle automatique capable de traiter 10 plateaux de 96 échantillons à la fois. Elle aura assez de matériel, de réactifs et de tout ce qui est nécessaire.

Je l'ai vue à l'œuvre en juin dernier et j'ai participé à l'évaluation du programme aux laboratoires du FBI à Quantico. Ils avaient encore plus de difficultés, du point de vue du nombre d'échantillons. Ils se préparaient à passer de 30 000 à 1,3 million par an. Ils étaient donc vraiment obligés de chercher une technologie robotisée de pointe et, comme nous nous intéressons aux mêmes procédures et à la technologie, c'était une bonne occasion pour nous de voir comment ça marchait.

Nous avons maintenant reçu cette instrumentation. Elle sera branchée dans le laboratoire en avril, j'espère. C'est comme si nous avions reçu un nouveau jouet : tout le monde est incroyablement excité. Cela dit, il faudra procéder à un nombre considérable d'opérations de mise au point concernant l'assurance de la qualité, la validation, la préparation du site et la formation du personnel. Il y a beaucoup de choses à faire quand on change une technologie comme celle-là pour qu'elle devienne opérationnelle. Avec suffisamment de travail et une équipe de professionnels très bien formés, je pense qu'elle pourra être opérationnelle à l'automne.

Nous utilisons actuellement 13 types différents de tests pour comparer les profils génétiques. Nous allons passer à 16 tests, avec plus de 15 procédures de détermination du sexe. Ces tests supplémentaires différents nous donneront un degré encore plus élevé de différenciation. Cette machine a été spécialement conçue pour permettre de repérer les changements de couleur avec des agents fluorescents.

Je le répète, il s'agit de rehausser une procédure que nous utilisons déjà, pas d'en changer complètement. Nous sommes trop prudents et trop conscients du risque pour effectuer un changement complet, mais vous assisterez à la validation d'une nouvelle machine très intéressante. Nous l'avons vue à l'œuvre dans plusieurs laboratoires du FBI en Floride. Elle nous permettra de traiter bon nombre d'échantillons de manière automatisée et de conserver la quantité de matériel utilisée au départ.

La première étape est la banque de données où se trouvent les échantillons d'ADN contrôlés. Ils seront recueillis au moyen d'une trousse de prélèvement prescrite. Ensuite, ils seront acheminés dans les services opérationnels où ces types d'échantillons posent beaucoup plus de défis. Nous sommes gâtés avec la banque de données. Les échantillons sont prélevés de manière définie avec une

the operational lab is the twilight zone of crime scene samples. There is still more validation to do.

The other is the mobile processing unit. This has been something I have been hoping to see for 10 years. I have worked with groups dealing with bio-chips, micro-machines and things of this nature. You surely have heard of some of the nanotechnology employed for cancer diagnostics. Forensics is the orphan child of science in that most research effort goes into clinical diagnostic work, but eventually the fallout is that forensic facilities will start seeing some of these great new technologies employed for forensic applications. This will be one of the first.

There are competing companies and different groups that have been working on this for over a decade. We have looked at some in the past, but we have been involved with this company from the ground floor to talk about design efforts. By being on the ground floor, I think we will end up with a piece of equipment that will work for our purposes. I am keeping my fingers crossed that we might see the equipment this fall. They are on track thus far.

The unit could be used to process a single sample in a very short period of time. A result may be available within 15 minutes. It processes only one sample at a time; the cartridge is thrown away and you put in another sample. The obvious next step will be a multi-unit cartridge so you can do a number at one time, but that is down the road. This unit could be taken to a crime scene, for instance, if you choose to do so.

In large crime scenes, like our case in Vancouver, perhaps there is an advantage to that. It is more of an advantage in most cases to have that type of equipment in the laboratory simply because you are able to maintain a high level of quality assurance, safety, security, et cetera. The second you move something to a processing centre, you almost need to have a command centre and a separate lab. The U.K. has mobile labs and other groups are looking at this as well.

We are working in collaboration on this particular piece of equipment with colleagues in New South Wales, Australia. They are also quite excited. I visited them a couple of years ago to work with them in looking at transformation technologies. This is one of the two that we shared. Maybe the next time I return I will be able to show you this.

Senator Lang: With respect to this new technology, what is the turnaround time? Will the first piece of equipment narrow the turnaround time?

Mr. Fourney: We think so simply because we are able to process more samples in a shorter period of time. To see how it works on control samples from a collection kit for the National DNA Data Bank is one thing, but to explore its use in crime scene

trousse de contrôle par des personnes extrêmement bien formées. Ce qui arrive au laboratoire opérationnel, c'est la zone crépusculaire des échantillons de lieux du crime. Il y a encore du travail de validation à faire.

L'autre changement concerne l'unité d'analyse mobile, une chose que j'attends depuis 10 ans. J'ai travaillé avec des groupes s'occupant de puces biologiques, de micromachines et d'autres choses de cette nature. Vous avez sûrement entendu parler de la nanotechnologie utilisée pour dépister le cancer. La science criminalistique est l'orpheline de la science dans la mesure où la majeure partie de la recherche est consacrée au diagnostic clinique, mais on peut penser que certaines de ces nouvelles technologies magnifiques finiront par trouver des applications en criminalistique. Cette unité sera l'une des premières.

Des entreprises et des groupes concurrents travaillent là-dessus depuis plus d'une décennie. Nous avons examiné des prototypes dans le passé, mais, cette fois, nous avons travaillé avec une entreprise dès le départ pour orienter son travail de conception. En intervenant dès le départ, je pense que nous nous retrouvons avec une machine qui répondra bien à nos objectifs. Je continue de croiser les doigts en espérant l'avoir à notre disposition cet automne. Pour le moment, c'est ce qui est prévu.

Cette unité pourrait servir à analyser un échantillon très rapidement. On pourrait obtenir le résultat en une quinzaine de minutes. Elle ne pourra traiter qu'un échantillon à la fois, après quoi on se débarrassera de la cartouche et on pourra passer à un autre échantillon. L'étape suivante sera évidemment de concevoir une cartouche à usages multiples pour pouvoir traiter plusieurs échantillons en même temps, mais on verra ça plus tard. L'unité pourra être transportée sur le lieu d'un crime, par exemple, si c'est ce qu'on souhaite.

Lorsque le lieu du crime est très vaste, comme dans l'affaire de Vancouver, il y a peut-être un avantage à cela. C'est peut-être plus un avantage dans la plupart des cas d'avoir ce genre d'équipement dans le laboratoire simplement parce que cela permet de maintenir un niveau élevé de qualité, de sécurité, et cetera. Dès que l'on déplace quelque chose vers un centre de traitement, on est presque obligé d'avoir un centre de commandement et un laboratoire séparé. Le Royaume-Uni a des laboratoires mobiles et d'autres groupes examinent également cette possibilité.

Pour la mise au point de cet équipement, nous travaillons en collaboration avec nos collègues de la Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, qui sont également très enthousiastes. Je suis allé les voir il y a quelques années pour examiner avec eux des technologies de transformation et celle-ci est l'une des deux que nous avons partagées. La prochaine fois que j'y vais, je pourrai peut-être vous montrer cela.

Le sénateur Lang : Avec cette nouvelle technologie, quel est le délai d'exécution? Est-ce que cet équipement permettra de le raccourcir?

M. Fourney: C'est ce que nous pensons, car nous pourrons analyser plus d'échantillons en un plus court laps de temps. Voir comment ça marche avec des échantillons de contrôle pris dans la collection de la banque nationale de données génétiques est une samples where you have exhibits that are more challenging is difficult to say. The fact that you can do many more samples in a shorter period of time should give us a significant advantage.

The Deputy Chair: Senator Lang, Ms. Bird reminded me that on March 26, 2009, we had witnesses from the Department of Justice, Mr. David Bird and Mr. Greg Yost. Many of the questions put to them, for which written responses were provided, touched upon the first issues that you raised. Unfortunately, this was not circulated to new members prior to this meeting. It will be circulated following the meeting. I think you will find that very helpful regarding those issues.

Senator Joyal: Mr. Fourney, I would like to return to the case of Gregory Turner. Senator Angus raised this issue. With all respect, I thought you pushed the issue quickly under the carpet.

I will quote from an article in The Globe and Mail:

Mr. Turner feared he was bound for life in prison after an RCMP lab reported odds of 163 trillion to 1 that a tiny amount of DNA on his gold ring could have come from anybody but a 56-year-old woman found murdered in rural Newfoundland.

The only real evidence in a first-degree murder charge against Mr. Turner, the golden sheen of DNA appeared certain to become a silver bullet in the hands of the Crown. . . .

... Mr. Kennedy — now Newfoundland's Minister of Health — saved Mr. Turner from a life behind bars. He sought the name and DNA profile of every technician who had worked at the RCMP lab. It turned out that the technician who had tested the ring had also been working on the victim's fingernails a few inches away, creating a strong possibility of contamination.

The technician conceded at Mr. Turner's 2001 trial that she had also contaminated evidence in two previous cases. In another disturbing twist, it emerged that she had mistakenly contaminated Mr. Turner's rings with her own DNA, causing police to waste a considerable time on a futile search for a presumed accomplice.

The article continues:

... lab botch-ups happen with distressing regularity....

I am appalled. I have been aware of your service for the past 10 years. I was here in 1998 when we adopted the first DNA Act. When I look at you, I always think of you as my doctor and I trust you totally. However, the article illustrates other botch-ups and notes that the Innocence Project in the United States found three out of 156 cases of individuals exonerated in serious crimes had been wrongly convicted because of DNA errors. I feel that the results or conclusions of DNA analysis are not the tight proof

chose, mais voir comment ça marche sur le lieu d'un crime avec des échantillons posant plus de problèmes, c'est autre chose. Le fait qu'on puisse traiter beaucoup plus d'échantillons en moins de temps devrait nous donner un avantage non négligeable.

Le vice-président: Sénateur Lang, Mme Bird vient de me rappeler que nous avons accueilli des témoins du ministère de la Justice, David Bird et Greg Yost, le 26 mars 2009. Bon nombre des questions qui leur avaient été posées et pour lesquelles nous avons obtenu des réponses par écrit portaient sur les sujets que vous venez d'aborder. Malheureusement, cela n'avait pas été distribué aux nouveaux membres du comité avant cette réunion. Ce sera fait dès que possible et je pense que vous y trouverez des informations très utiles en réponse à vos questions.

Le sénateur Joyal: Monsieur Fourney, j'aimerais revenir au cas de Gregory Turner dont parlait le sénateur Angus. Malgré le respect que je vous dois, je pense que vous avez relativement esquivé la question.

Je vous cite un extrait d'un article du Globe and Mail:

M. Turner craignait de ne pouvoir échapper à la prison lorsqu'un laboratoire de la GRC a dit qu'il n'y avait qu'une chance sur 163 billions qu'une quantité minuscule d'ADN sur sa bague en or ait pu provenir d'une autre personne qu'une femme de 56 ans assassinée à Terre-Neuve.

Seule preuve concrète d'une accusation de meurtre au premier degré contre M. Turner, le lustre doré d'ADN semblait devoir devenir une preuve irréfutable aux mains de la Couronne...

[...] M. Kennedy — aujourd'hui ministre de la Santé de Terre-Neuve — a évité à M. Turner de passer le reste de ses jours derrière les barreaux. Il a recherché le nom et le profil d'ADN de chaque technicien ayant travaillé au laboratoire de la GRC et il s'est avéré que la technicienne ayant analysé la bague avait également travaillé sur les ongles de la victime, à quelques pouces de distance, engendrant ainsi une forte possibilité de contamination.

Lors du procès de M. Turner, en 2001, elle a admis avoir également contaminé la preuve dans deux autres affaires. De plus, autre détail troublant, il est apparu qu'elle avait contaminé par erreur les bagues de M. Turner avec son propre ADN, amenant ainsi que la police à perdre un temps considérable dans la recherche futile d'un hypothétique complice.

Et, un peu plus loin:

[...] le travail bâclé semble malheureusement fréquent au laboratoire [...]

Je suis effaré. Je connais l'existence de votre service depuis 10 ans. J'étais ici en 1998 quand on a adopté la première loi sur les empreintes génétiques. Quand je vous regarde, j'ai toujours l'impression de regarder mon médecin en qui j'ai une confiance absolue. Toutefois, il y a dans cet article d'autres exemples de travail saboté et on y mentionne aussi que le projet Innocence aux États-Unis a révélé que, dans trois cas sur 156 de personnes disculpées de crimes graves, les personnes avaient été condamnées

one would like to believe to ensure that police investigations are made easier and that we can find the right person who is the author of a crime.

How can you convince me today that I should continue to trust that the issues of quality control raised in the 2007 Auditor General's report have been addressed. How can I be sure that those occurrences will disappear? You say that the new technology — the new toys on the shelf — will address what I call the "human factors" that apparently caused mistakes in those cases.

Mr. Fourney: I am sorry you feel that way. I apologize if you have the impression I misled the committee or the Senate.

I have a lot of confidence in this DNA technology. I have confidence in the science and, certainly, have confidence in the equipment. One thing we must always keep in mind is that it must be used properly and the procedures must be well validated and accepted. We have demonstrated the validity of our technology, but certainly, I can go through that, if you would like. I am not aware of the specifics of the operational casework for that particular case. Often I am brought into look at something because there was an issue or a concern and they were questioning whether the science or the procedure had to be reviewed. That is part of my research and development team.

I do not have the specifics of the case but I believe that it might have been a complex mixture composed of two different people. Obviously, there was a contamination, as you have pointed out, with one of the lab technicians. We have developed a lab technician or employee elimination database. Everyone working in the lab under our quality assurance process must have a sample on record. If we see anything beyond that is an unknown sample, it is checked against that elimination database.

For instance in this particular case, if we had had that elimination database operational in those years, they would have picked up the fact that the DNA was from that person. That is one of the changes that we have made. As I indicated, I cannot remember the date but I believe it was before the accreditation. Currently, our accreditation is under ISO ICE 17025 for testing and calibration laboratories. We meet the requirement of what we call CAN-P-1578, which is the Canadian Forensic Testing Laboratory Quality Accreditation. The accreditation is done by an independent, international accrediting body that involves outside experts coming in to review our process. We have just received our national accreditation for all the laboratories in the National DNA Data Bank in 2008. We have reached that corporate accreditation.

This is the same type of accreditation that is used by our colleagues in Ontario and Quebec, who are testifying before this committee tomorrow, I believe. Perhaps they can talk to you about the importance of accreditation and a quality standard.

par erreur à cause d'erreurs dans l'analyse génétique. J'ai l'impression que les résultats ou conclusions des analyses d'ADN ne sont donc pas aussi irréfutables qu'on voudrait le croire.

Que pouvez-vous donc me dire aujourd'hui pour me convaincre que je devrais continuer de croire que les problèmes de contrôle de la qualité soulevés dans le rapport de 2007 de la vérificatrice générale ont été réglés? Comment puis-je être certain que ces erreurs disparaîtront? Vous dites que la nouvelle technologie — vos nouveaux joujoux — éliminera ce que j'appelle les « facteurs humains » qui ont apparemment causé ces erreurs.

M. Fourney: Je regrette que vous ayez ce sentiment et je m'excuse si vous avez l'impression que j'ai induit le comité ou le Sénat en erreur.

J'ai beaucoup confiance dans cette technologie de l'ADN. J'ai beaucoup confiance dans la science et j'ai certainement confiance dans cet équipement. Il ne faut cependant jamais oublier qu'il est crucial que l'équipement soit utilisé correctement et que les procédures soient très bien validées et acceptées. Nous avons démontré la validité de notre technologie, et je peux certainement vous donner des détails à ce sujet si vous le voulez. Je ne connais pas les détails précis du travail opérationnel qui a été fait dans ce cas particulier. Il arrive souvent qu'on me demande d'examiner quelque chose parce qu'il y a eu un problème ou une préoccupation et qu'on se demande s'il conviendrait de revoir les résultats scientifiques ou la procédure. Cela fait partie du travail de mon équipe de recherche et de développement.

Je ne connais pas les détails précis de cette affaire, mais je crois qu'il s'agissait d'une combinaison complexe de facteurs touchant deux personnes différentes. Il est évident qu'il y a eu contamination, comme vous l'avez dit, par l'une des personnes du laboratoire. Nous avons élaboré une base de données d'élimination des techniciens de laboratoire ou des employés. Dans le cadre de notre processus d'assurance de la qualité, quiconque travaille au laboratoire doit avoir fourni un échantillon. Si nous découvrons quelque chose concernant un échantillon inconnu, nous vérifions avec la base de données d'élimination.

Dans ce cas, par exemple, si la base de données d'élimination avait existé, on aurait découvert que l'ADN provenait de cette personne. C'est l'un des changements que nous avons apportés. Comme je l'ai dit, je ne me souviens pas de la date, mais je pense que c'était avant l'accréditation. Maintenant, nous avons une accréditation ISO ICE 17025 pour les laboratoires de test et de calibrage. Nous répondons à ce que nous appelons la norme CAN-P-1578, qui est la norme canadienne d'accréditation des laboratoires de criminalistique. L'accréditation est faite par un organisme international indépendant qui envoie des experts étrangers examiner notre processus. Nous venons tout juste de recevoir notre accréditation nationale pour tous les laboratoires de la banque nationale de données génétiques, en 2008. Nous avons obtenu cette accréditation globale.

C'est le même type d'accréditation qu'emploient nos collègues de l'Ontario et du Québec, qui viennent témoigner demain devant votre comité, si je ne me trompe. Ils pourront peut-être vous parler de l'importance de l'accréditation et de la norme de qualité.

Our exhibit examination procedures have changed. We have changed how we separate access to the samples of knowns and unknowns. Any non-conformance issues regarding something that does not seem right or does not make sense are reported. They are documented in a quality assurance registry that we have to review. We review all of that information. If necessary, the controls and samples are rerun. We would like to think that these steps are very important not only to increase the awareness of why we do what we do but also to ensure that everything we provide has a valid and reliable result.

We sure hope that we will not make a mistake or have a problem in the future, but people are fallible. Part of the job of quality assurance is to have the checks and balances in place to ensure that this does not happen. We have learned from this particular case. We have adopted a different accreditation program and we have checks and balances to ensure that it works. People had to be re-proficiency tested, et cetera. It is very important. I hope that you have confidence in the technologies that we use and the science that we employ. There are many labs.

I believe that you are referring to a weekend newspaper article that referred to American laboratories and other centres in Canada. The case in West Virginia is decades old. What happened was terrible but it was in the days before accreditation and increased quality in many forensic labs.

Senator Joyal: I trust the science but I trust less the people who use the science. That is the weak link in the system. We must be more aware that the results from the implementation of science are reliable. If I were a judge with DNA proof before me, I would be wary of the safety and validity of the test if the Crown raised reasonable doubt.

Mr. Henschel: If I may, I will add to Dr. Fourney's comments. The case that you referred to was in 1997, which was very early on.

Senator Joyal: No, the case was in 2001.

Mr. Henschel: It went to court in 2001 but the case occurred in 1997. Much has changed since then, as Dr. Fourney said. The other issue that does not necessarily get drawn out in the article is that there is a potential contamination issue at the crime scene when the evidence is collected and before it even comes into the lab. Certainly, forensic identification specialists in the field would have evolved on how they seize evidence today compared to 15 years ago when this was relatively new technology.

In the field of forensics, investigators have to remember that they do not rely solely on one piece of evidence and declare with surety that it stands on its own. We say the same thing in respect of DNA work. When you do an investigation, you look at all the different aspects around that case. You are always looking for Nos procédures d'examen des preuves ont changé. Nous avons changé la manière dont nous séparons l'accès aux échantillons des connus et des inconnus. Tout problème de non-conformité concernant quelque chose qui ne semble pas correct ou cohérent est signalé. Ces problèmes sont enregistrés dans un registre d'assurance de la qualité que nous sommes tenus d'examiner. Nous analysons toute cette information. Si c'est nécessaire, les contrôles et les échantillons sont réanalysés. Nous pensons que ces étapes sont très importantes non seulement pour veiller à ce que tout le monde comprenne bien pourquoi nous faisons ce que nous faisons, mais aussi pour nous assurer que les résultats que nous fournissons sont valides et fiables.

Certes, nous espérons qu'il n'y aura plus d'erreurs ou de problèmes à l'avenir, mais personne n'est infaillible. Le rôle de l'assurance de la qualité est de garantir qu'il y a des systèmes de contrôle et de vérification pour éviter les problèmes. Nous avons tiré les leçons de ce cas particulier. Nous avons adopté un programme d'accréditation différent et avons mis en place des systèmes de contrôle et de vérification nous assurant que tout fonctionne bien. Les employés doivent faire l'objet d'une vérification de leurs compétences, et cetera. C'est très important. J'espère que vous pourrez faire confiance aux technologies et aux méthodes scientifiques que nous employons. Il y a beaucoup de laboratoires.

Je pense que vous faisiez référence à un article de journal concernant les laboratoires américains et d'autres centres du Canada. L'affaire de la Virginie-Occidentale remonte à plusieurs décennies. Ce qui est arrivé était terrible, mais c'était à une époque précédant l'accréditation et l'amélioration de la qualité dans beaucoup de laboratoires judiciaires.

Le sénateur Joyal: J'ai confiance dans la science, mais j'ai moins confiance dans les gens qui l'utilisent. C'est le maillon faible de la chaîne. Il est crucial que nous puissions avoir la conviction que les résultats de l'application de la science sont fiables. Si j'étais juge et que j'avais devant moi une preuve d'ADN, je m'interrogerais sur sa solidité et sa validité si l'avocat de la défense soulevait un doute raisonnable.

M. Henschel: Permettez-moi d'ajouter une remarque à la réponse de M. Fourney. L'affaire dont vous avez parlé remonte à 1997, c'est-à-dire au tout début.

Le sénateur Joyal: Non, c'était en 2001.

M. Henschel: Elle a été jugée en 2001, mais les faits remontaient à 1997. Beaucoup de choses ont changé depuis, comme l'a dit M. Fourney. L'autre question qui ne ressortait pas nécessairement de l'article était le potentiel de contamination sur le lieu du crime, lors de la collecte de l'échantillon et avant son acheminement au laboratoire. Il est certain que les spécialistes de l'identité judiciaire ont amélioré leurs méthodes de collecte des preuves depuis 15 ans, lorsque cette technologie était relativement nouvelle.

En criminalistique, les enquêteurs doivent se souvenir qu'ils ne peuvent se contenter d'un seul élément de preuve ni déclarer avec certitude qu'il sera suffisant. Nous disons la même chose en ce qui concerne les analyses ADN. Quand vous menez une enquête, vous examinez tous les aspects différents de l'affaire. Vous corroborative evidence, not just forensics, such as witness statements et cetera. When the Crown goes to trial with it, they pull all of the various pieces of evidence together.

We have to be clear that forensics is one piece only of a case that goes to trial. Other investigative steps must be taken so that all the pieces come together. That provides a bit of a check and balance in the process.

Certainly, all of our lab work centres on the quality of the pieces. We do everything possible to eliminate those kinds of problems in the lab system. However, as in anything else, when humans are involved, the potential for human error exists. Our quality systems are set up to catch that so we do not have an error working its way through the system without detection.

Senator Joyal: That problem was identified by the Auditor General in her report. I will quote from page 27 of the summary of her report:

Furthermore, the national quality management system failed to identify problems with the new automated process for DNA analysis.

It is disturbing to read that in 2007, which is more recent than you indicated when you talked about 10 years ago when you did not know what you know today and the system was not as sophisticated as it is today. The science has an answer to everything.

The Auditor General said that the quality management system failed. She also said that the RCMP is not keeping its commitment to report to Parliament on performance. Who do we trust if we cannot trust our mother or God? Who else is there?

I know that you do your best, and I am not trying to impugn anything on the two of you. However, you must understand the public's perspective. Canadians expect the system to work perfectly because the freedom of an individual is at stake.

The man in Newfoundland spent 27 months in prison. I would not like to spend 27 months in prison because of a mistake. I think that someone bears a responsibility.

Mr. Henschel: We do not disagree at all. As I said, we are doing everything possible to make sure that those qualities systems are in place and that these kinds of errors do not happen. We will continue to do that. As technology changes, we will continue to focus on those issues. The premise of what we are doing and the process that we are using and how we are addressing things is that quality cannot be sacrificed.

Senator Joyal: Let me be candid. Is there a question of money? When I read your statement I thought it was candid. You said in part that you would like to add that the improvements you have made over the past year have been achieved during a period of fiscal restraint that reduced expenditures.

cherchez toujours des preuves corroborantes, pas seulement de criminalistique, comme des déclarations de témoins. Durant le procès, le procureur de la Couronne présentera tous les éléments de preuve ensemble.

Il faut bien comprendre que les données criminalistiques ne sont que l'un des éléments du dossier présenté au tribunal. D'autres mesures doivent être prises durant l'enquête pour pouvoir présenter un dossier exhaustif et cela constitue une sorte de mécanisme de contrôle et de vérification du processus.

Certes, tout notre travail de laboratoire dépend de la qualité des pièces à conviction. Nous faisons tout notre possible pour éliminer ce genre de problèmes au laboratoire. Toutefois, comme toujours lorsqu'il y a une intervention humaine, le risque d'erreur humaine existe. Nos systèmes de qualité sont conçus pour repérer ce genre d'erreur afin d'éviter qu'elle entache tout le système sans être repérée.

Le sénateur Joyal: Ce problème était mentionné dans le rapport de la vérificatrice générale, comme le montre cet extrait des constatations résumées à la page 2:

Qui plus est, le système national de gestion de la qualité n'est pas parvenu à cerner les problèmes que présentait le nouveau processus automatisé servant aux analyses génétiques.

Il est troublant de lire une telle constatation en 2007, ce qui est plus récent que ce que vous avez indiqué en disant que vous ne saviez pas il y a 10 ans ce que vous savez aujourd'hui et que le système de l'époque n'était pas aussi pointu. La science a une réponse à tout.

La vérificatrice générale disait que le système de gestion de la qualité n'était pas satisfaisant. Elle disait aussi que la GRC ne respecte pas son engagement de faire rapport au Parlement au sujet de son rendement. À qui peut-on se fier si l'on ne peut pas se fier à sa mère ou à Dieu? À qui peut-on s'adresser?

Je sais que vous faites votre possible et je ne vous mets pas personnellement sur la sellette. Comprenez cependant la réaction du public. Les Canadiens s'attendent à ce que le système fonctionne parfaitement parce qu'il y va de la liberté d'un individu.

Ce citoyen de Terre-Neuve a passé 27 mois en prison. Je n'aimerais pas passer 27 mois en prison à cause d'une erreur. Quelqu'un doit assumer cette responsabilité.

M. Henschel: Nous ne contestons pas cela. Comme je l'ai dit, nous faisons tout notre possible pour veiller à ce que ces systèmes de qualité soient en place et à ce que ce genre d'erreur ne se reproduise plus. C'est ce que nous allons continuer de faire. À mesure que change la technologie, nous continuerons de nous concentrer sur ces questions. Le principe fondamental de notre action, du processus que nous utilisons et de la manière dont nous envisageons les choses, est qu'on ne doit jamais sacrifier la qualité.

Le sénateur Joyal: Permettez-moi d'être franc. Est-ce une question d'argent? Quand je lisais votre déclaration, je pensais que vous étiez franc. Vous avez tenu à préciser que les améliorations apportées au cours de l'année passée l'ont été durant une période de compressions budgétaires et de réduction des dépenses.

Fiscal restraint is supposed to come; it is not to have been last year. You continue by saying that much work remains to be done and many challenges are still before us.

Are you telling us that you would need a little more seed money to be able to improve the quality management system that you are implementing now?

Mr. Henschel: If you talk to any forensic lab or any person involved in the police work, he or she would always say that more money would be welcome. There are a couple of issues at play. First, there is a certain demand, whether for DNA analysis or for other forensic work. There is also a limited amount of capacity in any lab system. That was part of the issue around longer turnaround times et cetera.

Before I can say that I need more money for what we are doing, I need to make sure we are as effective as we can be with the funds that we have. That is exactly that process that we are in right now with this new forensic investigation process and streamlining things and ensuring that we are as effective as possible. That is where our focus is at this point. If we get to a point where we do not have the capacity to deal with the demand, then that becomes a policy decision as to whether we do not do certain things or we just do a certain amount of work, or we do not do certain work. In this whole process, the quality system will not be sacrificed.

Senator Joyal: In her report, the Auditor General mentioned that your performance report to Parliament lacked the essential information that we should have to be able to be satisfied that the quality management system works well. Unless this is not the right report, could you identify which aspects have been added to enable us to measure your performance?

Mr. Henschel: We report to Parliament through the departmental performance report. Last year, we also added in the appendix a complete breakdown of our performance within the lab. There are a variety of statistics there to indicate how well we did or did not do, for various offences and various disciplines. That is probably the first time that the full report was put on there as an appendix, but we follow what is available to us in the departmental performance reporting process to report on that.

Senator Joyal: Would you agree that after three years of the Auditor General's recommendation, it might be advisable or prudent to ask her to monitor the changes that you are committed to bring about?

Mr. Henschel: That is a timely question, because she is with us now as we speak. They have started a follow-up review and we had meetings in late December/early January. That process is ongoing for a report that I believe is intended to be tabled in early 2011.

I might add that we welcome that review, because it is timely for us. It is an additional external validation for us that we are heading in the right direction. Les compressions budgétaires sont sur le point d'arriver; elles n'étaient pas imposées l'an dernier. Vous avez ajouté qu'il y encore beaucoup de travail à faire et beaucoup de défis à relever.

Voulez-vous dire que vous avez besoin d'un peu plus d'argent pour pouvoir améliorer le système de gestion de la qualité que vous mettez actuellement sur pied?

M. Henschel: Évidemment, quiconque gère un laboratoire judiciaire ou œuvre dans la police vous dira qu'une rallonge budgétaire serait utile. Il y a plusieurs choses à prendre en considération. Tout d'abord, il y a une certaine demande à satisfaire, que ce soit pour des analyses d'ADN ou d'autres analyses de criminalistique. En outre, la capacité d'un laboratoire, quel qu'il soit, est nécessairement limitée. C'est en partie ce qui a causé le problème des délais d'exécution.

Avant de pouvoir dire que j'ai besoin d'une rallonge budgétaire, je dois m'assurer que nous sommes aussi efficaces que possible avec les fonds dont nous disposons. C'est exactement le processus dans lequel nous sommes engagés actuellement avec ce nouveau processus d'enquêtes judiciaires et de rationalisation des opérations. Il s'agit d'être aussi efficace que possible. C'est notre priorité en ce moment. Si nous constatons ensuite que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour répondre à la demande, la question sera de savoir si nous devons limiter nos activités et décider de ne plus ou pas faire certaines choses. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas aux dépens de la qualité.

Le sénateur Joyal: Dans son rapport, la vérificatrice générale a dit qu'il manquait dans votre rapport de rendement au Parlement certaines informations essentielles pour pouvoir juger si le système de gestion de la qualité fonctionne bien. À moins que ce ne soit pas le bon rapport, pouvez-vous nous dire quels aspects ont été ajoutés pour nous permettre de mesurer votre rendement?

M. Henschel: Nous faisons rapport au Parlement par le truchement du rapport de rendement du ministère. L'an dernier, nous avons ajouté en annexe une analyse complète du rendement du laboratoire. Nous avons donné diverses statistiques indiquant si nous faisons bien notre travail ou non selon diverses catégories d'infractions et diverses disciplines. C'est probablement la première fois que le rapport complet était inclus en annexe mais nous suivons ce dont nous disposons dans le processus de rapport du rendement ministériel pour faire rapport à ce sujet.

Le sénateur Joyal: Ne pensez-vous pas qu'il serait utile ou prudent, trois ans après la recommandation de la vérificatrice générale, de l'inviter à venir voir si les changements que vous vous êtes engagés à apporter l'ont bien été?

M. Henschel: C'est une question tout à fait opportune puisqu'elle est chez nous au moment où nous parlons. Elle vient d'entamer un examen de suivi, et nous avons eu des réunions fin décembre et début janvier. Ce processus débouchera sur un rapport qu'elle entend déposer début 2011, si j'ai bien compris.

Permettez-moi d'ajouter que nous sommes heureux qu'elle ait entrepris cet examen, car cela constituera une validation externe supplémentaire que nous sommes dans la bonne voie. **Senator Joyal:** The other point that is disturbing for a layperson, as I am in this regard, is the article published in the *Law Times* that scientists have recently discovered that such evidence DNA evidence can easily be fabricated.

Can you answer that?

Mr. Henschel: I will let Dr. Fourney answer this question.

Mr. Fourney: I read the *Law Times* article, but I took the initiative to read the original article that it came from, too. It is quite a scholarly piece of work published in the *Forensic Science International: Genetics*. It is from a good group of scientists in Israel. Their claims are valid in the sense that you can fabricate, or make, DNA. If you look through this protocol, I wish I had a lab like theirs, because I do not think I could do it. I do not want to get into too much detail, but they have actually done it in three different ways. It involves a sophisticated series of technologies.

I have talked to you about the different markers, and so on. You have 23 different pieces of DNA in your chromosome. The variations in those pieces could provide a difference between people. If you do the calculations, there are all kinds of variables. At the very least, they have to be accountable for between 400 and 500 different variations, which means that they have to obtain your DNA; they would have to clone it, probably to sequence it; then they would have to cut out the fragments that are associated with that individual, amplify that up, and then put it back somewhere else.

The person involved with this process was invited to present his findings at a meeting in the U.S. Most investigators will tell you there are easier ways of planting evidence at a crime scene. You get someone else's blood or body tissue, or whatever, and you leave it there. The process that they have gone through is highly involved. It takes quite a bit of equipment, from my.

The other alternative is something called whole genome amplification. The short form is WGA. Frankly, I do not know of many labs that have been successful in doing that on a routine basis and effectively. I have colleagues who work in cancer genetics and other types of evolutionary studies. It can be done, but it is quite sophisticated.

Is it possible? With science, probably anything is possible. Will it be done by the average criminal or person with access to something? I do not think so. Finally, as Assistant Commissioner Henschel said, DNA is just part of the toolbox in an investigation; you would have to do follow-up. I know of cases in the States where they have tried to smuggle DNA out of prison surreptitiously, so it could be planted at another crime scene to indicate that someone else out there has the same DNA profile. They have been caught. That is probably — and, I do not want to be easier — a more reasonable approach than going through a time-consuming process. I take my hat off to this group, because obviously they have this equipment and they have a lot of technology at their disposal.

Le sénateur Joyal: Une autre chose qui ne laisse pas d'inquiéter le néophyte que je suis dans ce domaine est l'affirmation, dans un article de *Law Times*, que des chercheurs ont récemment découvert qu'il est facile de fabriquer de l'ADN.

Que pouvez-vous répondre à cela?

M. Henschel: Je laisse la parole à M. Fourney.

M. Fourney: J'ai lu l'article du Law Times et j'ai aussi pris la peine de lire le rapport de l'étude originelle. Il s'agit d'une étude scientifique publiée dans Forensic Science International: Genetics. Elle a été réalisée par un bon groupe de chercheurs d'Israël. Leur conclusion est valide au sens où l'on peut effectivement fabriquer de l'ADN. Toutefois, si vous analysez ce protocole... j'aimerais bien avoir un laboratoire comme le leur, car je ne pense pas que je pourrais faire comme eux. Je ne veux pas aller trop dans les détails, mais ils en ont fabriqué de trois manières différentes. Cela faisait appel à des technologies très pointues.

Je vous ai parlé des différents marqueurs. Vous avez 23 éléments d'ADN différents dans votre chromosome. Les variations de ces éléments pourraient expliquer les différences entre les êtres humains. Si vous faites le calcul, ça donne toutes sortes de variations. Au minimum, on obtient entre 400 et 500 variations différentes, ce qui veut dire qu'ils doivent obtenir votre ADN, qu'ils doivent le cloner, probablement le séquencer, et ensuite couper les fragments reliés à cet individu, les amplifier puis les réinsérer quelque part.

La personne responsable de ce processus a été invitée à présenter ses conclusions à une réunion aux États-Unis. La plupart des enquêteurs vous diront qu'il y a des moyens plus faciles pour introduire de fausses preuves sur le lieu d'un crime. Il suffit d'obtenir un peu de sang ou de tissu organique d'une autre personne et de le déposer sur place. Le processus qu'ils ont employé est extrêmement complexe et exige un matériel très pointu, à mon avis.

L'autre solution est ce qu'on appelle l'amplification du génome complet ou, en anglais, WGA. Très franchement, je ne connais pas beaucoup de laboratoires capables de faire cela régulièrement et efficacement. J'ai des collègues qui travaillent sur la génétique du cancer et d'autres types d'études évolutionnaires. C'est faisable mais c'est très pointu.

Est-ce possible? En science, tout est probablement possible. Est-ce que ça peut être fait par votre criminel typique ou quelqu'un ayant accès à quelque chose? Je ne le crois pas. Finalement, comme l'a dit le commissaire adjoint Henschel, l'ADN n'est que l'un des outils d'enquête. Il y en a d'autres. Je sais qu'il y a eu des cas aux États-Unis où l'on a essayé de faire sortir en secret de l'ADN d'une prison dans le but de le déposer sur le lieu d'un crime pour faire croire que le coupable était quelqu'un d'autre ayant le même profil génétique. Ceux-là se sont fait prendre. C'est probablement une méthode plus raisonnable — je ne dirais pas plus facile — et beaucoup moins complexe. Je tire mon chapeau à ce groupe de chercheurs qui avait manifestement cet équipement et beaucoup de technologie à sa disposition.

If I were a graduate student once again, I would like to give it a shot, but I do not have that much time and I do not have that much money.

The Deputy Chair: I will remind everyone that, because Senate chamber was a bit late in concluding, we started 20 minutes late. Normally we would conclude by 6:15 p.m. If everyone is in agreement, we will extend that time. We have three additional senators to speak. Are we in agreement to extend our time?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Runciman: You talked about quality control. You mentioned certification earlier. Is certification an annual process?

Mr. Fourney: It is actually accreditation. Accreditation is for the entire system; it is a quality check of all the components. Certification would be for an individual, for instance.

For the accreditation, we have a number of audits that take place each year internally, called technical audits and reviews, which are part of the entire accreditation process. We have to perform and present those, I believe at the end of two years.

Senator Runciman: No one actually comes in and visits your laboratories as part of this accreditation?

Mr. Fourney: Yes, they do.

Senator Runciman: Is that every two years?

Mr. Fourney: Often we bring in individuals for special purposes, for instance, a new technology.

Senator Runciman: When did you first receive accreditation?

Mr. Fourney: I think it was in 2000.

Senator Runciman: Was it after the incidents that were referred to today?

Mr. Fourney: Yes.

Senator Runciman: I am curious about some of the other matters relating to the cost. I know Senator Baker and others mentioned funding.

I am trying to understand your responsibilities because of the two provincial laboratories, one in Quebec and one in Ontario. For the provinces for which you are responsible, is there a cost recovery mechanism in place? What happens? Is this part of a policing contract with the various provinces or other jurisdictions or is this all absorbed by the federal taxpayer?

Mr. Henschel: For the DNA, there are biology casework agreements in place. The provinces pay a certain amount into the Consolidated Revenue Fund. I believe that \$3.9 million comes from the contract provinces, not Ontario and Quebec but the other provinces.

Si j'étais encore étudiant, j'aimerais bien essayer de faire la même chose, mais, aujourd'hui, je n'ai ni le temps ni l'argent nécessaires.

Le vice-président : Comme la séance du Sénat s'est terminée avec un peu de retard, je vous rappelle que nous avons commencé avec 20 minutes de retard. Normalement, nous devrions terminer à 18 h 15, mais, si tout le monde est d'accord, nous allons prolonger un peu la séance. Il y a encore trois sénateurs qui souhaitent intervenir. Tout le monde est-il d'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Runciman: Vous avez parlé de contrôle de la qualité et de certification. La certification est-elle un processus annuel?

M. Fourney: Il s'agit en fait d'accréditation. L'accréditation est accordée au système dans son ensemble. Elle consiste à vérifier la qualité de toutes ces composantes. La certification est accordée à des personnes.

En ce qui concerne l'accréditation, plusieurs vérifications sont faites chaque année sur le plan interne. C'est ce que nous appelons des vérifications et examens techniques, qui font partie du processus d'accréditation. Nous devons les réaliser et présenter les résultats au bout de deux ans, je crois.

Le sénateur Runciman: Personne ne vient visiter vos laboratoires pour cette accréditation?

M. Fourney: Si.

Le sénateur Runciman : Une fois tous les deux ans?

M. Fourney: Nous faisons souvent venir des gens pour des raisons spéciales, par exemple lorsqu'il y a une nouvelle technologie.

Le sénateur Runciman: Quand avez-vous obtenu votre première accréditation?

M. Fourney: En 2000, je crois.

Le sénateur Runciman : Après les incidents dont on a parlé aujourd'hui?

M. Fourney: Oui.

Le sénateur Runciman: Je voudrais maintenant parler de questions d'ordre financier. Je sais que le sénateur Baker et d'autres en ont déjà parlé.

J'essaye de comprendre votre rôle étant donné qu'il existe deux laboratoires provinciaux, au Québec et en Ontario. Quand vous dispensez des services aux autres provinces, est-ce selon le principe du recouvrement des coûts? Cela fait-il partie des ententes passées avec les autres provinces sur la prestation de services de police ou est-ce payé totalement par le contribuable fédéral?

M. Henschel: Pour les analyses d'ADN, il y a des ententes sur les analyses biologiques en vertu desquelles les provinces paient un certain montant au Trésor public. Je crois que le total s'élève à 3,9 millions de dollars pour les provinces autres que l'Ontario et le Québec.

Senator Runciman: For example, each province and the Atlantic provinces would be required to pay \$3.9 million.

Mr. Henschel: No. That is the total of what all the provinces pay.

Senator Runciman: All the provinces are paying a total of \$3.9 million?

Mr. Henschel: Yes.

Senator Runciman: What are your costs to provide that service?

Mr. Henschel: You mean for the DNA side?

Senator Runciman: That is what you are talking about with the \$3.9 million, is it not? Is there a distinction?

Mr. Henschel: The \$3.9 million is specifically for the Biology Casework Analysis Agreements. Our costs are in the range of \$15 million. I am not sure if it was quite that much this year.

Mr. Fourney: I believe it is \$15 million. That does not include the National DNA Data Bank. For instance, my annual report shows \$3.6 million.

Senator Runciman: It is about \$20 million, of which you recover about \$3.9 million across the country. Is that what you are saying?

Mr. Henschel: Yes, the federal government recovers \$3.9 million.

Senator Runciman: How do your costs compare with the other two jurisdictions that operate their own systems?

Mr. Fourney: I would say we have more personnel, for instance, so it is a bit higher. In reality, in terms of the actual biology casework itself, they use exactly the same equipment, reagents and materials. They may have a newer robot here and we might have an older one there. I think they are comparable in terms of per service request. Where the difference comes probably is in the sheer numbers of cases, or the personnel involved.

Senator Runciman: Have either of the two other provinces, Ontario and Quebec, ever expressed concern about the fact that they are absorbing all those costs? Has there ever been any conversation related to that?

Mr. Henschel: Under the Biology Casework Analysis Agreements, they receive money from the federal government every year as well. The other provinces pay in. Ontario and Quebec get money from the federal government. I am aware of this information, but it is also a question that is better posed to our colleagues from Public Safety, because they are the ones who, on behalf of the minister, negotiate those agreements.

Senator Runciman: When was the last agreement negotiated?

Mr. Henschel: The current agreement expires this year, I believe.

Senator Runciman: There is perhaps a conversation under way?

Le sénateur Runciman: Donc, chacune des provinces de l'Atlantique, par exemple, doit payer 3,9 millions de dollars?

M. Henschel: Non, c'est le total que payent toutes les provinces.

Le sénateur Runciman: Toutes les provinces paient en tout 3.9 millions de dollars?

M. Henschel: C'est ca.

Le sénateur Runciman : Et combien coûte la prestation de ce service?

M. Henschel: Vous voulez parler des analyses d'ADN?

Le sénateur Runciman : C'est pour ça qu'elles payent en tout 3,9 millions de dollars, n'est-ce pas? Y a-t-il autre chose?

M. Henschel: Les 3,9 millions de dollars concernent précisément les ententes sur les analyses biologiques, lesquelles nous coûtent quelque chose comme 15 millions de dollars. Je ne sais pas si le coût a été aussi élevé cette année.

M. Fourney : Je crois que c'est 15 millions de dollars. Cela ne comprend pas la banque nationale de données génétiques. Dans mon rapport annuel, par exemple, on indique 3,6 millions de dollars.

Le sénateur Runciman: C'est environ 20 millions de dollars, dont vous recouvrez environ 3,9 millions. C'est ce que vous voulez dire?

M. Henschel: Oui, le gouvernement fédéral recouvre 3,9 millions.

Le sénateur Runciman : Comment se comparent vos coûts par rapport à ceux des provinces qui ont leur propre système?

M. Fourney: Les nôtres sont un peu plus élevés parce que nous avons plus de personnel, par exemple. En réalité, pour ce qui est des analyses biologiques, elles utilisent le même équipement, les mêmes réactifs et le même matériel. Certains de leurs robots sont peut-être plus modernes que les nôtres, mais, dans l'ensemble, les coûts par demande sont comparables. La différence vient probablement du nombre d'analyses effectuées et du personnel que cela exige.

Le sénateur Runciman : Les deux autres provinces, l'Ontario et le Québec, ont-elles déjà critiqué le fait que vous assumez tous ces coûts? Y a-t-il déjà eu des discussions à ce sujet?

M. Henschel: En vertu des ententes sur les analyses biologiques, elles reçoivent également chaque année de l'argent du gouvernement fédéral. Les autres provinces payent une partie des coûts. L'Ontario et le Québec reçoivent de l'argent du gouvernement fédéral. Je connais le système, mais, si vous voulez des détails, il serait préférable d'interroger nos collègues de la Sécurité publique, car ce sont eux qui négocient ces ententes au nom du ministre.

Le sénateur Runciman : Quand la dernière a-t-elle été négociée?

M. Henschel: L'entente actuelle arrive à expiration cette année, je crois.

Le sénateur Runciman : La négociation a peut-être déjà commencé?

Mr. Henschel: Yes. Again, our colleagues at Public Safety would be the ones to ask.

Senator Runciman: When you talk about the funding challenges that Senator Joyal and others mentioned, looking at full cost recovery is something that perhaps should be considered by the government. I am not expecting a response with respect to that.

What is the relationship between your people and the two provincial systems? Do you occasionally assist each other? How does that work?

Mr. Henschel: We have a good working relationship. At the current time we are discussing with the Ontario group if there are areas where we can benefit from working together more, because in some of the other forensic sciences there is a lot less demand or casework. It is not the same as in DNA. To maintain the critical mass to keep a certain discipline going, sometimes it might not be enough. We are looking at those kinds of opportunities.

In addition, on the DNA side, we have a scientific working group on DNA that we work with the labs in Ontario and Quebec to ensure there are common standards in Canada and that there is agreement on how work is done. Dr. Fourney is involved in that.

Mr. Fourney: I just want to point out, we are fortunate in Canada because we do have such good partners in Ontario and Quebec, excellent scientists and great facilities in terms of the DNA work that I am familiar with. Balance that with roughly 250 laboratories in the U.S. with all different levels of municipality, county, et cetera. We are truly fortunate. Remember, the National DNA Data Bank has a standard with regard to the type of DNA result that can go in for quality, as well as the type of technology that is used. The access to this data bank to check your crime scenes, for instance, would be fairly useless if they did not have similar protocols and the exact same technology, DNA. I would say it is working out very well.

Senator Runciman: You mentioned earlier the turnaround time in the two pilot areas. You mentioned 15 for priorities and 30 as the two statistics. How does that compare with the other regions?

Mr. Henschel: The system is quite a bit different where we have an urgent category, which is 15 days and less, but that is a small amount that gets done. We have a priority category for different offences. For homicides and sexual assaults, it is 25 days. That is the turnaround to targets, and we are meeting those.

Senator Runciman: I am looking for apples and apples.

Mr. Henschel: It is hard to compare. Then for the other 80 per cent to 90 per cent of homicides or sexual assaults, if we are talking about the major crimes that are not routine or categorized as priorities, it is really a capacity issue. The target

M. Henschel : Oui. Il faudrait le demander à nos collègues de la Sécurité publique.

Le sénateur Runciman: Puisque vous parliez de problèmes de financement avec le sénateur Joyal, entre autres, vous devriez peut-être envisager un système de recouvrement complet des coûts. Je ne vous demande pas de répondre.

Quelles relations avez-vous avec les deux systèmes provinciaux? Est-ce que vous vous entraidez?

M. Henschel: Nous avons de bonnes relations de travail. Nous discutons actuellement avec le groupe de l'Ontario pour voir s'il y a des domaines dans lesquels nous pourrions collaborer plus étant donné que certains des autres laboratoires judiciaires reçoivent moins de demandes ou ont une charge de travail moins élevée. Ce n'est pas la même chose que pour l'ADN. Pour maintenir la masse critique nécessaire à la préservation d'une certaine discipline, il faut un minimum de demandes qui n'est peut-être pas là. Nous examinons ce genre de possibilités.

De plus, en ce qui concerne l'ADN, nous avons un groupe de travail scientifique qui collabore avec les laboratoires de l'Ontario et du Québec afin d'assurer le respect de normes communes au Canada et de veiller à ce que tout le monde s'entend sur la manière dont le travail doit se faire. M. Fourney s'occupe de ça.

M. Fourney: Je me permets de préciser que nous avons de la chance au Canada, car nous avons d'excellents partenaires en Ontario et au Québec, d'excellents scientifiques et de très belles installations pour ce qui est des analyses d'ADN que je connais. Comparez cela avec les États-Unis où il y a environ 250 laboratoires à des niveaux bien différents comme les municipalités, les comtés, et cetera. Nous avons vraiment beaucoup de chance. N'oubliez pas que la banque nationale de données génétiques applique une norme en ce qui concerne le type de résultat qu'il faut obtenir, du point de vue de la qualité, ainsi que le type de technologie à employer. L'accès à cette banque de données pour faire les enquêtes criminelles ne servirait pas à grand-chose s'il n'y avait pas des protocoles similaires et exactement la même technologie pour l'ADN. Je pense que ça marche très bien.

Le sénateur Runciman: Vous parliez tout à l'heure du délai d'exécution dans deux domaines pilotes. Vous avez parlé de 15 pour les priorités et de 30 pour le reste. Quels sont les délais dans les autres régions?

M. Henschel: Le système est très différent, car nous avons une catégorie d'urgence, avec un délai de 15 jours ou moins, mais ça ne représente qu'une petite partie de ce que nous faisons. Nous avons une catégorie prioritaire pour différentes infractions. Pour les homicides et les agressions sexuelles, c'est 25 jours. C'est l'objectif que nous avons fixé et nous l'atteignons.

Le sénateur Runciman: Je veux comparer des choses comparables.

M. Henschel: Il est difficile de comparer. En ce qui concerne les autres 80 ou 90 p. 100 d'homicides ou d'agressions sexuelles, si nous parlons des crimes graves qui ne font pas partie du tout-venant ou ne sont pas considérés comme des priorités, c'est

turnaround time for those are 75 days for homicides and 90 days for sexual assaults. We were not meeting those a while ago, but over the process of improvements we have made just on that old system over the last year, we are in that range now where we are meeting those.

Senator Runciman: Did you say 75 days for sexual assault and 90 for homicides, or did I get those reversed?

Mr. Henschel: It is 75 days for homicide and 90 days for assault.

We are generally in that ballpark. If you look at everything we do in homicides, I made a note earlier today; we ran it for the last three months. I think we are down to 60 days for anything to do with homicides and 62 for anything to do with sexual assaults.

Senator Runciman: I will let others have the floor.

Mr. Chair, I spoke to a couple of front-line police officers on the weekend and they said the same thing. They would like to see the samples taken immediately upon conviction. They also mentioned that they would like to see a simple change that would eliminate the hassles involved in going to the county lock-up if someone is released and having to going for another court. They said that simple change would make life a lot easier.

The Deputy Chair: We will make note of that.

[Translation]

Senator Carignan: You mentioned technological improvements, with the purchasing of a new sequencer. You also referred to new internal procedures aimed at increasing efficiency.

Productivity improvement has been referred to in your discussion with Senators Lang and Runciman. Have you tried to estimate, as a percentage, the real increase of the output capacity of the laboratory? Are you going to double or even quadruple that output?

In some private DNA laboratories, I have seen sequencers powerful enough to increase significantly the number of samples being analyzed. What is the estimated percentage of your output increase?

[English]

Mr. Henschel: I will respond in English.

I think, in general, when we talk about increases in productivity, obviously with the new process we are using we have gained a lot of efficiencies without even going to technological process improvements, which is coming in phase two of that new process.

I do not think we are in a position to predict on the forensic laboratory side or on the operation side. I am not sure we are able to predict what kind of percentage that will be because many other factors come into it. It is not just the analytical part with

surtout une question de capacité. L'objectif visé à ce sujet est de 75 jours pour les homicides et de 90 jours pour les agressions sexuelles. Cet objectif n'était pas atteint dans le passé, mais, avec le processus d'amélioration que nous avons appliqué à l'ancien système au cours de l'année passée, nous sommes maintenant dans cette fourchette.

Le sénateur Runciman : Avez-vous dit 75 jours pour les agressions sexuelles et 90 pour les homicides ou le contraire?

M. Henschel: C'est 75 jours pour les homicides et 90 jours pour les agressions sexuelles.

Nous sommes généralement dans ces eaux-là. Si vous examinez tout ce que nous faisons pour les homicides... j'ai pris une note à ce sujet plus tôt aujourd'hui. Nous avons vérifié pour les trois derniers mois. Je pense que nous sommes descendus à 60 jours pour les homicides et à 62 jours pour les agressions sexuelles.

Le sénateur Runciman: Je vais bientôt laisser la parole à quelqu'un d'autre.

Monsieur le président, je discutais pendant le week-end avec des agents de police de première ligne qui m'ont dit la même chose. Ils voudraient que les échantillons soient pris immédiatement à la condamnation. Ils voudraient aussi un changement simple qui éliminerait l'obligation d'aller à la prison de comté si quelqu'un est libéré et aller ensuite devant un autre tribunal. Selon eux, ce simple changement leur faciliterait beaucoup la vie.

Le vice-président : Nous en prenons note.

[Français]

Le sénateur Carignan: Vous avez parlé de l'amélioration des technologies, avec l'acquisition d'un nouveau séquenceur. Vous avez également parlé de nouvelles procédures internes qui augmentent l'efficacité.

Dans un échange avec les sénateurs Lang et Runciman, il fut question d'une amélioration de la productivité. Avez-vous un estimé, en pourcentage, de l'augmentation réelle de la capacité de production du laboratoire? Va-t-on doubler ou même quadrupler cette production?

Dans certains laboratoires privés de recherche en biogénétique, j'ai vu des séquenceurs assez puissants pouvant multiplier de façon importante les échantillons. Quel est le pourcentage estimé de l'augmentation de la productivité?

[Traduction]

M. Henschel: Je vais répondre en anglais.

Pour ce qui est d'accroître la productivité, je crois que le nouveau processus que nous avons mis en place nous a permis de faire beaucoup de gains d'efficience, et je ne parle même pas de l'amélioration du processus technologique qui interviendra pendant la deuxième étape de ce nouveau processus.

Je ne pense pas que nous soyons en mesure de prédire ce qui se passera du côté du laboratoire judiciaire ou du côté opérationnel. Je ne suis pas sûr que nous puissions prédire, car beaucoup d'autres facteurs entrent en jeu. Ce n'est pas seulement la partie sequencers that takes the time. It is actually at the front end, searching and finding the DNA from the exhibit and trying to locate it. That takes a lot of time. Then the back end, for the report to be written for the interpretation of what profiles are found through the analytical component, and interpreting that and writing those reports. That is probably where most of the effort goes.

On the forensic lab side, on that component, there is a certain improvement by having automation on the analytical component but there are still these other components that factor into it. As Dr. Fourney indicated, it is quite a bit different for the National DNA Data Bank because you are getting pristine samples.

It would be very difficult for us to predict what that improvement would be. We are finding that out by going through the process we are going through now and we are seeing those improvements, but there are many factors involved. For us it is difficult to predict.

I think we can maybe have a better sense on the National DNA Data Bank side.

Mr. Fourney: From the National DNA Data Bank side, for instance, the units we currently use can process 16 samples in 20 minutes. With the other units it is actually about 40 minutes. The new units would be 48 samples in roughly 21 minutes. At each cycle we have to reload, which takes more time and effort. Think of putting a tray of 96 samples at a time, 10 of those run all the time. You can see the throughput. However, as my colleague has said, there are also checks and balances in terms of interpretation and there will be other rate limiting steps. The very fact that we have a faster turnaround for getting more sensitive results is a good first step.

We are considering other technologies. Whenever I say artificial intelligence people look at me strangely. There are certain types of software that allow you to go through a process for interpretation in a much faster and quicker prescribed protocol. It is just like you would do by hand and by eye, but the fact that you are being guided through it by an automated piece of equipment is an enhancement. Also, it should enable us to determine complex mixtures. As a result, I would see some of our interpretation would increase. Some of the other new technologies that we are looking for at the operational side, and not necessarily for enhanced speed, could be in the sense that it would help us orchestrate the case better in terms of the selection of samples that we take. We are spending quite a bit of time, for instance, figuring out how to process our sexual assault samples much faster in the sense of earlier detection or more sensitive equipment.

We are looking at some new ways of detecting spermatozoa, for instance, including fluorescent enhancement. We are also looking at ways of quantitating the amount of DNA that we recover from an exhibit. Now at one time we just quantitated total

analytique des séquenceurs qui prend du temps. C'est tout ce qui se passe en première ligne, c'est-à-dire la recherche et la découverte de l'ADN à partir de l'échantillon. Cela prend beaucoup de temps. Ensuite, à la fin du processus, il faut rédiger un rapport sur l'interprétation des profils identifiés au moyen de la composante analytique. C'est probablement ce qui exige le plus d'effort.

Du côté du laboratoire judiciaire, il y a une certaine amélioration qui résulte de l'automatisation de la composante analytique, mais il y a aussi les autres composantes dont il faut tenir compte. Comme l'a dit M. Fourney, la situation est très différente avec la base nationale de données génétiques, car on a alors des échantillons immaculés.

Il serait très difficile pour nous de prédire ce que serait cette amélioration. Nous pouvons en juger à mesure que nous utilisons le processus et que nous constatons des améliorations, mais il y a beaucoup de facteurs qui entrent en jeu. Pour nous, c'est difficile à prédire.

Je pense qu'on peut peut-être en avoir une meilleure idée du côté de la banque nationale de données génétiques.

M. Fourney: Pour ce qui est de la banque nationale de données génétiques, par exemple, les unités que nous utilisons actuellement peuvent traiter 16 échantillons en 20 minutes. Avec les autres unités, ça prend environ 40 minutes. Les nouvelles unités atteindront 48 échantillons en 21 minutes à peu près. Il faut recharger pour chaque cycle, ce qui prend plus de temps et d'effort. Pensez qu'on installe un plateau de 96 échantillons à la fois, et il y en a 10 qui fonctionnent en permanence. Vous pouvez imaginer le volume de production. Toutefois, comme l'a dit mon collègue, il y a aussi les systèmes de contrôle et de vérification de l'interprétation, et il y aura aussi d'autres étapes limitant le rythme. Le simple fait que nous ayons un délai d'exécution plus rapide pour obtenir des résultats plus sensibles est une bonne première étape.

Nous envisageons d'autres technologies. Quand je parle d'intelligence artificielle, les gens me regardent d'un air bizarre. Il y a certains types de logiciels qui vous permettent d'appliquer un processus d'interprétation beaucoup plus rapide et d'avoir un protocole prescrit plus rapide. C'est comme demander à un être humain de faire l'interprétation à l'œil et à la main, mais en étant guidé par un équipement automatisé, ce qui est un progrès. Cela devrait aussi nous permettre de déterminer des mélanges complexes. Par conséquent, je pense qu'il y aura un progrès du point de vue de l'interprétation. Certaines des autres technologies que nous examinons du côté opérationnel, et pas nécessairement pour aller plus vite, pourraient nous être utiles pour nous aider à mieux organiser le travail du point de vue de la sélection des échantillons. Par exemple, nous passons beaucoup de temps à essayer de trouver comment traiter nos échantillons d'agression sexuelle beaucoup plus vite du point de vue d'une détection plus précoce ou d'un équipement plus sensible.

Nous cherchons de nouvelles manières de détecter les spermatozoïdes, par exemple, notamment par enrichissement fluorescent. Nous cherchons aussi des méthodes pour quantifier la quantité d'ADN que nous pouvons extraire d'un échantillon. À

human DNA. With this new technology, we are going to quantitate male DNA and human DNA. The reason is we can often look at the ratio between the amount of human DNA and how much male DNA is there. That becomes important when we are processing a sexual assault case where there is potentially contamination from the victim's sample. That will save time and it is also more sensitive. Then, in the longer run, we will have the quicker turnaround.

I have been to those labs that you are talking about, and they use a brand new technology called SNP, or single nucleotide polymorphisms. We are not there yet but it is around the corner. Essentially, if you look at tray of 96 samples, every sample has a particular point of difference and it is like a yes and no answer, and you can do them simultaneously. That will come, but we are not there yet.

[Translation]

Senator Carignan: When I referred to a productivity increase, I was thinking of the speed with which samples are being analyzed to get matches. With the same budget, what would contribute more to increasing the number of samples being analyzed? Would it be criminals being automatically found guilty when they are indicted or would it be being able to improve the analysis of samples on crime scenes? In other words, when one talks of increasing the laboratory capacity, one means increasing the number of sources. Therefore, what would be the most efficient source for laboratories and investigations? Would it be increasing the number of new samples from victims and criminals or ensuring a more in-depth analysis of available samples from crime scenes? I am not sure if I make myself clear.

[English]

Mr. Fourney: It is a very good question and you will be surprised at my answer, because I am sure after being here a number of times you think I am the person that always likes new equipment and technology. Yes, that is true to a certain extent, but you have to use it properly and you have to address the correct question and provide that answer.

One of the things that Mr. Henschel has mentioned is that we are very much interactive with the investigators at the front end in this forensic investigation process, what we call FIP. It is rolling out in the Maritimes and now into Manitoba. One of the things we found is by working closely with the investigators at the front end, during the course of the investigation, they actually phone in and talk to us and we go through the types of analyses. They are able to select the most probative piece of evidence that they require for a particular case at a particular time. One of the things we are doing, which may sound like common sense but it is fairly revolutionary to some forensic laboratories, is providing those key answers at an earlier stage than when the entire case is not processed. In fact, it could be a turn of events during the course of

une époque, nous pouvions seulement quantifier l'ADN humain total. Avec cette nouvelle technologie, nous allons quantifier l'ADN masculin et l'ADN humain. La raison en est qu'on peut souvent examiner le ratio entre la quantité d'ADN humain et la quantité d'ADN masculin. C'est important quand il s'agit d'une affaire d'agression sexuelle où l'échantillon de la victime peut avoir été contaminé. Cela fera gagner du temps et ce sera également plus sensible. Ensuite, à plus longue échéance, nous aurons un délai d'exécution plus court.

Je suis allé visiter les laboratoires dont vous parlez et ils utilisent une technologie toute nouvelle, la technologie PNS, c'est-à-dire de polymorphisme d'un nucléotide simple. Nous ne sommes pas encore là, mais c'est pour bientôt. Essentiellement, si vous prenez un plateau de 96 échantillons, chaque échantillon a un point de différentiation particulier et c'est comme une réponse oui ou non, et vous pouvez les faire simultanément. Ça viendra, mais nous n'en sommes pas encore là.

[Français]

Le sénateur Carignan: En termes d'augmentation de productivité, je parlais de rapidité d'analyse pour les correspondances. Avec le même budget, et dans le but d'augmenter le nombre d'échantillons à analyser, quel apport supplémentaire serait le plus efficient? S'agirait-il d'un apport provenant de personnes automatiquement reconnues coupables, dès leur mise en accusation, ou opterait-on pour une bonification dans l'analyse des échantillons dont on dispose, de façon plus étendue sur les scènes de crimes? En d'autres mots, lorsqu'on parle d'une augmentation de la capacité d'analyse, on parle d'augmenter le nombre de sources. Quelle serait donc la source la plus efficiente pour les laboratoires et les enquêtes? Devrait-on augmenter le nombre d'apports nouveaux provenant des victimes ou des criminels, ou analyser les échantillons dont on dispose sur les scènes de crime de façon plus approfondie? Je ne sais pas si ma question est claire.

[Traduction]

M. Fourney: C'est une très bonne question et ma réponse va vous surprendre, car je suis sûr qu'après m'avoir entendu témoigner plusieurs fois, vous pensez que je suis quelqu'un qui aime toujours la nouvelle technologie et les nouveaux équipements. Certes, ce n'est pas tout à fait faux, mais il convient surtout d'en faire un bon usage, et il faut poser la bonne question pour trouver la bonne réponse.

L'une des choses dont parlait M. Henschel est que nous sommes très interactifs avec les enquêteurs dès le début du processus d'enquête judiciaire. C'est en cours d'application dans les Maritimes et maintenant au Manitoba. L'une des choses que nous avons constatées est qu'en collaborant étroitement avec les enquêteurs dès le début de l'enquête, ils nous téléphonent et discutent avec nous des différents types d'analyse. Ils sont à même de sélectionner l'élément de preuve le plus probant dont ils ont besoin pour un cas donné à un moment donné. L'une des choses que nous faisons, et vous penserez peut-être que c'est du simple bon sens, mais c'est assez révolutionnaire pour certains laboratoires judiciaires, c'est que nous fournissons ces réponses clés plus tôt dans le processus sans attendre que tout le dossier ait

an investigation. For instance, if they find blood at the scene of the crime, and if they determine that it contains male DNA, they might not have to know the identity of the donor. They might obtain that information later from more sophisticated technology in DNA analysis. Just the fact that there is male DNA found in a sexual assault kit taken in a hospital under defined conditions is highly important to that investigation. Those types of discussions often take place.

My colleagues in the Georgia Bureau of Investigation, who launched a similar type of technology investment where they are providing just a simple "is it male DNA found" in sexual assault kits, that went to an investigator and the prosecutor at an early stage and it has cleared up their backlog significantly. It also changes the course of the investigation with regard to an unknown perpetrator; the consent issue and all those other things come into play.

Part of the role we are playing now is providing, in the timeliest fashion, the best information we can to answer that question in a manner that helps that investigation. In the past, we were always following up after the fact. We are actually trying to be in the front end now, working with them in the course of the investigation.

I think personally — do not shoot me for this, not that I do not want new sequencers — if we can change the process on the front end to do this with the investigator, the impact on the investigation and the significance for forensic science will reap immeasurable gains without any new technology. That is what we mean by changing the process as well as advancing the technology.

[Translation]

Senator Carignan: What is it your relationship with Quebec and how does the Quebec laboratory operate? Are DNA analyses carried out by the Quebec laboratory transferred to the data bank? Are you involved in their DNA analyses?

[English]

Mr. Fourney: In this particular case, they may have a crime scene in Montreal, and our colleagues in the biology group in Quebec work all weekend because it is a very important case. They will have a DNA sample uploaded into CODIS, into the Crime Scene Index. CODIS is the software we use to connect our laboratories and the National DNA Data Bank.

When that crime scene sample, which is done in the same manner that our crime scenes are done, is uploaded into CODIS, it comes right into Ottawa — into the National DNA Data Bank — and it is checked against all the Crime Scene Index samples across Canada, as well as in Montreal, and also convicted offenders. If we get a crime scene hit — that is, linking to another

été traité. Or, cela peut changer l'orientation d'une enquête. Par exemple, s'ils découvrent du sang sur le lieu du crime, et si l'on détermine qu'il contient de l'ADN masculin, ils n'auront peut-être pas besoin de connaître l'identité du donneur. Ils pourront peut-être obtenir cette information plus tard grâce à la technologie plus pointue d'analyse génétique. Le simple fait qu'on ait trouvé de l'ADN masculin, dans des conditions bien définies, lors de l'examen à l'hôpital d'une victime d'agression sexuelle est extrêmement important pour l'enquête. On a donc souvent ce genre de discussions.

Mes collègues du Georgia Bureau of Investigation qui ont fait un investissement technologique similaire qui leur permet de dire simplement qu'il s'agit d'ADN masculin dans le cas d'une agression sexuelle et de communiquer cette information à l'enquêteur et au procureur dès le début de l'enquête ont ainsi réussi à éponger sérieusement leur arriéré. Cela peut aussi changer le cours de l'enquête en ce qui concerne un agresseur inconnu. La question du consentement et toutes sortes d'autres choses entrent en jeu.

Le rôle que nous jouons maintenant nous permet de fournir de la manière la plus opportune possible les meilleures informations possible pour répondre à la question de manière à faciliter l'enquête. Dans le passé, nous arrivions toujours après coup. Nous essayons maintenant de fournir notre aide au début du processus d'enquête en collaborant avec les enquêteurs.

Je crois personnellement — ne me tirez pas dessus, et sachez que je ne réclame pas de nouveaux séquenceurs — que si nous changeons le processus au début en faisant ça avec l'enquêteur, l'impact sur l'enquête et la valeur de la science judiciaire récolteront des gains incommensurables sans nouvelles technologies. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons de changer de processus en plus de faire avancer la technologie.

[Français]

Le sénateur Carignan: Quel lien existe-t-il avec le Québec et comment le laboratoire québécois fonctionne-t'il? Une analyse séquentielle faite au laboratoire du Québec est-elle transférée dans la banque? Faites-vous aussi une partie de l'analyse?

[Traduction]

M. Fourney: Dans ce cas particulier, ils ont peut-être un lieu du crime à Montréal et nos collègues du groupe d'analyses biologiques du Québec travaillent tout le week-end parce que c'est une affaire très importante. Ils auront téléchargé un échantillon d'ADN au CODIS, du fichier criminalistique. CODIS est le logiciel que nous utilisons pour relier nos laboratoires et la banque nationale de données génétiques.

Lorsque cet échantillon du lieu du crime est téléchargé dans CODIS, tout comme nous le faisons pour nos propres lieux de crimes, il arrive directement à Ottawa — dans la banque nationale de données génétiques — et il est comparé à tous les échantillons du Canada ainsi que de Montréal qui se trouvent dans le fichier de criminalistique, et au fichier des condamnés. Si nous obtenons

sample say in Halifax or one in Toronto or another one in Montreal — it immediately goes out.

It is an electronic connection that goes right back. It is a secure network, so they will have an answer right away, often within 20 minutes, that they have connected their crime scenes. They may be on the phone talking to Toronto and saying you have a file case such and such, because the National DNA Data Bank does not have any background information in terms of the nature of the case, the exhibits or what have you; it just has some DNA information for linkage.

If it is a convicted offender sample, other things happen. We are the only ones that have the convicted offender sample information. What happens is the DNA in the National DNA Data Bank is controlled for privacy and security. We do not know the nature of the individual in the data bank with those convicted offender samples. The identity is controlled in our Canadian Criminal Real Time Identification Services, CCRTIS. They have all that information but they do not have the genetic information.

When we make a hit to a convicted offender, it is to a code number. We provide that code number to our colleagues in the criminal records group, and they review that information. If they come up with a name, because of other police information, that information of the name is released back to the laboratory. The laboratory in Montreal, for instance, would phone up the investigator and they would start to talk. That is how our hits are made within the National DNA Data Bank and the crime scene.

I can give you an example of how things work. I think the Montreal lab has the highest number of hits per sample. We had a situation where there was a number of large-scale break and enters. An individual was the person that was keeping watch outside and he smoked a cigarette. A very astute investigator realized these cigarettes were being pulled at different crime scenes. He sent them all in to the lab. They processed them, it came into our lab and one day we made 47 hits for one person, solved 47 crimes.

Senator Angus: When you talk about the link with Montreal and Ottawa, are you talking the GRC in both cases, the RCMP, or is it the RCMP, Ottawa and the Sûreté du Québec?

Mr. Fourney: The lab is seamless. Essentially, as scientists, we talk and work together. The provincial labs in Ontario and Quebec and all the forensic labs in the RCMP have equal opportunity to search the National DNA Data Bank.

[Translation]

Senator Carignan: DNA information is of capital importance. I am always troubled by the fact that samples can be destroyed even though we have a vast data bank. If only for medical

une réponse positive concernant un lieu de crime — c'est-à-dire établissant un lien avec un autre échantillon d'Halifax, par exemple, ou de Toronto, ou de Montréal — l'information est immédiatement communiquée.

C'est un message électronique qui repart automatiquement. Il s'agit d'un réseau sécurisé et ils auront donc une réponse immédiatement, souvent dans les 20 minutes, indiquant un lien avec leur lieu du crime. Dans ce cas, ils téléphoneront à Toronto, par exemple, pour dire qu'ils ont un dossier portant tel ou tel numéro, parce que la banque nationale de données génétiques n'a pas d'informations sur la nature du dossier, sur les pièces ou sur tout le reste. Elle a simplement des informations génétiques pour établir les liens.

Si c'est l'échantillon d'un condamné, il y a d'autres choses qui entrent en jeu. Nous sommes les seuls à posséder des informations sur les échantillons de condamnés. Ce qui se passe, c'est que l'ADN de la banque nationale de données génétiques est contrôlé pour assurer la protection des renseignements personnels et la sécurité. Nous ne savons rien de l'individu relié à l'échantillon de condamné. L'identité est contrôlée par les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel, ou SCICTR. Ce sont eux qui détiennent toutes ces informations, mais, en revanche, ils ne détiennent pas les informations génétiques.

Lorsque nous établissons le lien avec un condamné, c'est avec un numéro de code. Nous communiquons ce numéro de code à nos collègues du groupe des archives criminelles. S'ils obtiennent un nom, grâce à d'autres informations policières, ce nom est communiqué au laboratoire. Ensuite, le laboratoire de Montréal, par exemple, téléphone à l'enquêteur et ils commencent à discuter. C'est comme cela que se font les recherches avec la banque nationale de données génétiques et le lieu du crime.

Je peux vous donner un exemple concret. Je pense que le laboratoire de Montréal est celui qui a le plus grand nombre de liens par échantillon. Nous avons eu un cas concernant un grand nombre de vols par effraction. Il y avait à chaque fois un individu qui faisait le guet à l'extérieur en fumant une cigarette. Un enquêteur subtil a réalisé que ces cigarettes provenaient de lieux de crimes différents. Il les a toutes envoyées au laboratoire. Après l'enregistrement, elles sont arrivées à notre laboratoire et nous avons réussi à établir 47 liens avec la même personne, ce qui a permis de résoudre 47 crimes.

Le sénateur Angus: Quand vous parlez de lien entre Montréal et Ottawa, voulez-vous parler de la GRC dans les deux cas, ou de la GRC et de la Sûreté du Québec?

M. Fourney: Au niveau des laboratoires, c'est homogène. Autrement dit, nous sommes tous des scientifiques et nous travaillons ensemble. Les laboratoires provinciaux de l'Ontario et du Québec et tous les laboratoires judiciaires de la GRC ont la même possibilité de faire des recherches dans la banque nationale de données génétiques.

[Français]

Le sénateur Carignan: L'information génétique est d'une importance capitale. Cela me dérange toujours qu'on puisse détruire des échantillons malgré le fait que nous ayons une

research purposes, would it not be advantageous to keep the DNA samples while of course protecting individual privacy? This is an invaluable resource for researchers and, in that sense, I find this scandalous.

[English]

Mr. Fourney: They do not destroy but retain the samples collected for the Convicted Offender Index. Once the DNA profile is processed, that goes on to the National DNA Data Bank but we keep the original collection card.

The reason we do that is if the technology changes in the future and we get permission to go back and look at a different set of markers we can; but more importantly, it is a quality assurance measure. If in the future something does not add up with the wrong sample matching up, we can go back to the original sample. That is a quality assurance measure, based on our accreditation.

In terms of its use, it is highly prescribed within the DNA Identification Act that it is for law enforcement purposes. The individuals who work in the National DNA Data Bank are not allowed to release any of the DNA information for any other purpose, so it is highly prescribed.

Part of that is the privacy and security that is entrusted in us. I would think it is a reasonable balance for us to respect that privacy and security for the fact that we are providing this important information to the investigator.

Yes, there are other countries in the world, certainly in the U.S., where their legislation has allowed them to use the convicted offender type samples for other purposes, usually for statistical evaluation for new forensic markers or things like that, but that is forbidden in Canada.

[Translation]

Senator Carignan: It is forbidden by the legislation but we are here to try and improve the act. When someone is appointed or released, the samples have to be destroyed after a certain time. However, would it not be to our benefit to keep the data in an anonymous data bank, with a wealth of other information, for medical or scientific research purposes?

[English]

Mr. Fourney: I have to answer that from a policy perspective. From a scientific point of view, it is to your advantage if you can learn more from something. Our Privacy Commissioner's Office would be very interested in that question.

banque de données importante. Ne serait-ce que pour des fins médicales, n'y aurait-il pas intérêt à conserver les échantillons d'ADN au lieu de les détruire, pour fins de recherche, tout en respectant l'anonymat des individus, bien sûr? C'est d'une valeur inestimable pour les chercheurs et, en ce sens, cela m'apparaît scandaleux.

[Traduction]

M. Fourney : Ils ne détruisent pas mais conservent les échantillons recueillis pour le fichier des condamnés. Une fois que le profil génétique est produit, ça va dans la banque nationale de données génétiques, mais nous conservons la fiche de prélèvement d'origine.

La raison en est que, si la technologie change plus tard et que nous obtenons l'autorisation de faire une nouvelle analyse pour examiner une série de marqueurs différents, nous le pourrons. En outre, et c'est encore plus important, c'est une mesure d'assurance de la qualité. Si l'on constate plus tard que quelque chose ne concorde pas à cause du mauvais échantillon, nous pouvons retourner à l'échantillon d'origine. C'est une mesure d'assurance de la qualité, basée sur notre accréditation.

En ce qui concerne l'utilisation, il est clairement indiqué dans la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques que c'est pour l'application des lois. Les personnes qui travaillent à la banque nationale de données génétiques ne sont pas autorisées à divulguer des informations, quelles qu'elles soient, sur les profils génétiques pour d'autres raisons. C'est clairement indiqué.

Cela procède en partie des responsabilités qui nous sont attribuées pour la protection des renseignements personnels et la sécurité. Je pense qu'il est raisonnable d'exiger que nous respections la protection des renseignements personnels et la sécurité en contrepartie du fait que nous pouvons fournir cette information importante à l'enquêteur.

Il est vrai qu'il existe d'autres pays, notamment les États-Unis, où la loi autorise l'utilisation des échantillons de condamnés à d'autres fins, généralement pour l'évaluation statistique de nouveaux marqueurs judiciaires ou des choses de cette nature, mais c'est interdit au Canada.

[Français]

Le sénateur Carignan: La loi l'interdit, mais nous cherchons une façon de la bonifier. Lorsqu'une personne est acquittée ou libérée, on doit détruire l'échantillon après un certain temps. Mais n'y aurait-il pas intérêt à maintenir les données dans une banque anonyme, avec une multitude d'autres informations, pour la recherche médicale ou scientifique?

[Traduction]

M. Fourney: Je dois vous répondre du point de vue des politiques publiques. Du point de vue scientifique, il est toujours avantageux d'en apprendre plus. Notre commissaire à la protection de la vie privée serait très intéressée par cette question.

Keep in mind we have a representative on the National DNA Data Bank Advisory Committee who is a member from the Privacy Commissioner's Office. We always double-check our operations concerning security and privacy.

[Translation]

Senator Boisvenu: One issue is of particular interest to me, that of victims of crimes and, especially, missing persons.

Over the past 15 years, in Québec, there have been 15 per cent fewer murders but 40 per cent more cases of missing persons. This is all the more worrying when one realizes that in Quebec only one out of seven cases of missing persons is ever resolved. I wonder if this means that criminals are becoming more and more devious. In any case, the legal process is such that it is very difficult to take any legal action in the absence of guilt beyond all reasonable doubt, which generally means discovering a body, unless information has been provided by someone.

In Alberta, a woman has been trying for 15 years to get the taste of her kidnapped daughter resolved even though the body has never been found. You are probably aware of the famous "Lindsay Law."

You said earlier that the DNA of a serial rapist had been found on his third or fourth victim. When I was a member of the Association des familles de personnes assassinées, we lobbied for several years for the creation of a databank of missing persons so that, if a person were to be missing, police would collect from the parents a DNA sample that would be kept in the data bank.

About one hundred bodies are found in Canada whose identification is impossible because there is no DNA. Some of those bodies are of homeless persons but some might be of persons who were kidnapped and murdered. Unfortunately, we have no way to identify them.

Do you not think it would be useful to set up such a data bank in Canada? It seems that several American states will have such databanks in the future. In some cases, they were able to correlate the DNA of victims and criminals. In Detroit, they found a criminal who had murdered eight women over the past 15 years and it is thanks to that DNA data bank of victims and criminals that they were able to find them.

As a professional and a scientist, do you not think that this type of data bank would help the police in their investigations? I am very concerned because the statistics seem to indicate that the number of missing persons is increasing. One only has to think of the tens of Aboriginal women who disappear in Western Canada and whose bodies are never found.

[English]

Mr. Fourney: This is a very important question because it has been an ongoing discussion for more than a decade. Since I have been involved with DNA, there has always been that potential ability to set up what we would call a missing persons index. In some ways, we have used or employed such an index. For

N'oubliez pas qu'il y a un représentant de la commissaire à la protection de la vie privée au sein du comité consultatif de la banque nationale de données génétiques. Nous contrôlons toujours nos opérations deux fois plutôt qu'une lorsqu'il y va de la sécurité et de la protection des renseignements personnels.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Un dossier en particulier m'intéresse, celui des victimes d'actes criminels et surtout les cas de disparitions.

Depuis 15 ans, au Québec, on compte 15 p. 100 moins de meurtres, mais 40 p. 100 plus de disparitions criminelles. Cette donnée est d'autant plus inquiétante qu'une seule disparition sur sept, au Québec, est résolue. J'en conclus que les criminels sont de plus en plus habiles. Le processus judiciaire est tel que sans preuve hors de tout doute raisonnable, notamment la découverte du corps, il est très difficile d'entreprendre des poursuites légales, à moins d'une dénonciation.

En Alberta, une dame se bat depuis une quinzaine d'années pour obtenir justice après que sa fille ait été enlevée alors qu'on n'a jamais retrouvé son corps — vous êtes sans doute au courant de la fameuse « Lindsay Law ».

Vous avez dit tout à l'heure qu'on a retrouvé de l'ADN du criminel sur la troisième ou quatrième victime dans des cas de viol en série. Lorsque j'étais à l'Association des familles de personnes assassinées, on a défendu un dossier pendant des années visant la création d'une banque des victimes d'actes criminels disparues. Dès qu'une personne disparaît, on prendrait un échantillon de l'ADN des parents et le placerait dans une banque.

On retrouve au Canada une centaine de corps où il est impossible d'identifier les ossements faute d'ADN. Plusieurs de ces corps sont ceux de sans-abri, mais certains pourraient être ceux de gens qui furent enlevés et assassinés. Malheureusement, on ne peut pas les identifier.

À votre avis, serait-il intéressant d'avoir une telle banque au Canada? Il semble que dans quelques États américains on retrouvera d'ici peu de telles banques. On a réussi à établir des corrélations entre l'ADN de victimes et de criminels. À Détroit, on a trouvé un criminel qui avait assassiné huit femmes au cours des 15 dernières années. C'est grâce à cette banque d'ADN des victimes et des criminels qu'on a réussi à effectuer cette arrestation.

En tant que professionnel et scientifique, croyez-vous que ce type de banque puisse aider les policiers à compléter leurs enquêtes? Les statistiques me semblent inquiétantes et révèlent une augmentation des disparitions. On peut penser aux Autochtones dans l'Ouest canadien qui disparaissent des dizaines à la fois et on ne retrouve jamais les corps.

[Traduction]

M. Fourney: C'est une question très importante qui fait l'objet de débats depuis plus d'une décennie. Depuis que je fais des analyses d'ADN, on a toujours eu cette possibilité de constituer ce que j'appellerai un fichier des personnes disparues. Dans un certain sens, nous avons utilisé ou employé un tel fichier. Par

instance, we did so for Swissair 111, which I was involved with from a DNA point of view. We helped identify all those victims who tragically disappeared off the coast of Nova Scotia.

The only difference between a disaster of that nature and a missing person's index is a time factor. A disaster like an aircraft crash is a period of time, whereas a missing person's index would involve a longer period of time. I can tell you there have been several bills before Parliament to develop a missing person's index. In 2005, a federal consultation was put forward, hosted through our colleagues at Public Safety, and the results indicated that we should be looking forward towards working with federal-provincial-territorial agreements for the potential of a missing persons index.

There have been many discussions over the last few years on that subject, and my understanding is that it is still before the various working groups to figure out the best appropriate approach. There are some issues that have been discussed, such as what constitutes a missing person, for instance. If a young child is missing, an amber alert goes out within a very short period of time and many things happen.

There are many circumstances where some countries have employed the rule of so many months or over a year, for instance. There is difficulty assigning the nature of the missing person concerning what steps you take.

There are issues. If you develop such an index, what are the safeguards with regard to comparison? Would you compare it against found, unidentified human remains, for instance, or would you potentially compare it against crime scene index samples in the National DNA Data Bank? You would hope the missing person does not show up in the National DNA Data Bank but there could be circumstances of an unknown nature where the crime scene, unbeknownst to us, involves a victim and the victim is a missing person. There is that aspect, as well.

Finally, there is the consideration of how we would work with the provinces and the federal government in sharing information, funding the various repositories, and how we would go forward on that.

This is very much an ongoing discussion. As I said before, it is within the Public Safety working group, and I am hopeful we will see something come out of this.

[Translation]

Senator Carignan: Take the case of the feet that were found on Vancouver Island. We never collected any DNA samples from those feet even though such samples could have been collected and stored in the National DNA Data Bank in order to try and find whom they belonged to.

[English]

Mr. Fourney: That is correct. From the National DNA Data Bank point of view, that would not happen. In terms of a local level of an ongoing investigation, perhaps they opened up an

exemple, nous l'avons fait pour le vol Swissair 111 à l'occasion duquel j'ai fait des analyses d'ADN. Nous avons contribué à l'identification des victimes tragiquement disparues au large de la Nouvelle-Écosse.

La seule différence entre une catastrophe de ce genre et un fichier de personnes disparues est une question de temps. Une catastrophe comme l'écrasement d'un avion est un phénomène limité dans le temps, alors qu'un fichier de personnes disparues aurait une existence plus longue. Je peux vous dire que plusieurs projets de loi ont été déposés au Parlement pour constituer un tel fichier. Il y a eu une consultation fédérale à ce sujet en 2005, organisée par nos collègues de la Sécurité publique, et le résultat a été d'examiner l'établissement d'ententes fédérales-provinciales-territoriales sur la possibilité de créer un fichier de personnes disparues.

Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions ces dernières années et je crois comprendre que divers groupes réfléchissent encore à la meilleure solution possible. Cela soulève un certain nombre de préoccupations, comme savoir comment on définit une personne disparue. Si un jeune enfant disparaît, une alerte orange est rapidement diffusée, ce qui déclenche un certain nombre de mesures.

Certains pays ont établi une règle fondée sur un certain nombre de mois ou sur une année, par exemple. Il faut cependant convenir qu'il n'est pas si facile de dire quand on doit considérer qu'une personne est disparue.

Il y a d'autres problèmes. Si vous créez un tel fichier, quelles seront les mesures de sauvegarde en ce qui concerne la comparaison? Allez-vous faire des comparaisons avec des restes humains non identifiés qu'on va trouver, par exemple, ou avec les échantillons des lieux du crime qui se trouvent dans la banque nationale de données génétiques? Chacun espère bien sûr que la personne disparue ne figurera pas dans la banque nationale de données génétiques, mais il pourrait y avoir des circonstances de nature inconnue où le lieu d'un crime, sans que nous le sachions, concerne une victime et que celle-ci soit une personne disparue. Il y a aussi cet aspect-là à prendre en compte.

Finalement, il faudrait déterminer comment nous pourrions travailler avec les provinces et le gouvernement fédéral pour partager les informations, financer les différents systèmes et gérer le fichier.

Cela continue de faire l'objet de discussions et, comme je l'ai dit, c'est le groupe de travail de la Sécurité publique qui est chargé du dossier. J'espère qu'il en sortira quelque chose.

[Français]

Le sénateur Carignan: Prenons l'exemple des pieds qui furent retrouvés à l'île de Vancouver. On n'a jamais prélevé d'échantillons d'ADN de ces pieds. Ces échantillons auraient pu être placés dans la Banque nationale des données génétiques pour essayer de voir à qui ils pouvaient appartenir.

[Traduction]

M. Fourney: C'est juste. Du point de vue de la banque nationale de données génétiques, cela ne se produirait pas. En ce qui concerne le niveau local d'une enquête en cours, on a peut-être

investigation right there in the Vancouver area, not unlike our Pickton case, for instance, where we had a number of missing individuals. In that sad situation, they established a fairly large bank of individuals to compare samples to.

However, that is done for a prescribed purpose for a particular investigation. Any volunteered samples or anything of that nature are destroyed after the case is closed.

You are right: From a data bank point of view, something like that could never be held at a national perspective in a single unit or a consolidated data bank until legislation changes.

The Deputy Chair: I have one question and one request. I think the question will require a short answer. I was looking at the National DNA Data Bank Advisory Committee Annual Report 2008-09. On page 7 is a reference to that fact that the data bank would be able to process from 50,000 to 60,000 Convicted Offender Index samples with a moderate increase in cost.

The House of Commons standing committee made certain recommendations that it would expand the number of samples that could be taken. I will not get into the circumstances. However, the report says the number of samples could increase to 113,000, but would require a significant resource increase.

What does that mean? In terms of a ballpark percentage or the annual budget, what would that entail?

Mr. Fourney: I think the first thing that would happen is I would go into a panic situation.

In reality, I claim from the original onset of the National DNA Data Bank that its structure is very sound and we based the fact that we can process between 30,000 and 60,000 with a full staff complement. We have never achieved a full staff complement. I think we have 24 people and it originally calls for 31 or 33 people.

If we assume that we have full staff complement and the equipment that we currently have is working to its optimal, we could probably hit 60,000 samples, with the understanding that the budget for reagents and materials we normally would expect would be processing around 30,000 to 34,000 samples. We would need some increment to offset between 30,000 and 60,000 samples. It is like you are driving farther and you have to put more gas in the car, but you do not have to buy a new car.

Once we go past 60,000 samples the sheer number of samples, processing, and logistics of the operation have to change. Even the space allocation of your equipment must change. More important, we want to maintain the same high level of standard. I wish to draw to senators' attention that we do not have any waiting for samples to be processed in the Convicted Offender Index. It is routinely processed within the five-day turnaround. We have been able to manage that by holding on. With the

lancé une enquête dans la région de Vancouver, pas très différente de celle de l'affaire Pickton, par exemple, parce qu'il y avait un certain nombre de personnes disparues. Dans cette triste situation, on a créé un répertoire malheureusement assez grand de personnes pour pouvoir comparer des échantillons.

Toutefois, cela s'est fait en vue d'un objectif bien précis relié à une enquête particulière. Tous les échantillons produits volontairement ou tous les éléments de cette nature sont détruits à la clôture de l'enquête.

Vous avez raison, du point de vue d'une banque de données, quelque chose comme ça ne pourrait jamais être établi au niveau national dans une unité unique ou dans une banque de données consolidées tant qu'on n'aura pas modifié la loi.

Le vice-président: J'ai une question et une demande. La réponse à la question sera brève. J'examinais le rapport annuel de 2008-2009 du comité consultatif de la banque nationale de données génétiques. On y dit à la page 8 que la banque de données serait capable de traiter entre 50 000 et 60 000 échantillons par année du fichier des condamnés en n'augmentant que modérément les coûts.

Le comité permanent de la Chambre des communes a formulé certaines recommandations qui entraîneraient une augmentation du nombre d'échantillons pouvant être prélevés. Je n'irai pas dans les détails. Toutefois, on dit dans le rapport que le nombre d'échantillons pourrait passer à 113 000, mais que cela exigerait une augmentation importante des ressources.

Qu'est-ce que cela veut dire? Pouvez-vous me dire quelle serait l'augmentation, en pourcentage ou en budget annuel, en gros?

M. Fourney : Je pense que la première conséquence serait que je tomberais en mode panique.

Sérieusement, la banque nationale de données génétiques a été dotée dès le départ d'une structure très saine et a été fondée sur le fait que nous pourrions traiter entre 30 000 et 60 000 échantillons avec un effectif complet. Nous n'avons cependant jamais eu un effectif complet. Je pense que nous avons actuellement 24 personnes et qu'on en avait prévu à l'origine 31 ou 33.

Si nous pouvions avoir un effectif complet et si l'équipement que nous avons actuellement était exploité de manière optimale, nous pourrions probablement traiter 60 000 échantillons, étant bien entendu que le budget prévu pour les réactifs et le matériel correspond normalement au traitement de 30 000 à 34 000 échantillons. Nous devrions donc obtenir une rallonge pour passer de 30 000 à 60 000. C'est comme quand vous utilisez votre voiture : si vous voulez aller plus loin, vous devez acheter plus d'essence, mais vous n'êtes pas obligé d'acheter une nouvelle voiture.

Une fois qu'on dépasse 60 000 échantillons, on change complètement de situation du point de vue de la conservation, du traitement et de la logistique. On change même d'ordre de grandeur pour les locaux. Ce qui est plus important, c'est que nous voudrions maintenir le même niveau de qualité. J'attire l'attention des sénateurs sur le fait qu'il n'y a pas de délai pour le traitement d'échantillons du fichier des condamnés. Ils sont régulièrement traités dans un délai de cinq jours. Nous avons

change in legislation, we went from 18,000 samples about a year ago to 34,000 samples today. That is a big change to accommodate without changing staff or equipment.

Beyond 60,000 samples, we have to start looking at new types of equipment and, potentially, adding a few more staff. With automation and a more robotic way of loading equipment, I hope to offset the labour needs to reduce the cost somewhat. We are currently in consultation with colleagues at the Department of Justice Canada with the understanding that if things change, we will have to predict the cost. We are working on that as we speak.

The Deputy Chair: There seems to be interest among some to expand the use and availability of the data bank information as Senator Boisvenu has suggested. Is there any sense you can provide as to what the increase would be if the recommendation of the House standing committee was followed? What is the order of magnitude in your annual budget?

Mr. Fourney: It is not so much about the annual budget. The sample prediction would probably hit 100,000 samples. We processed 34,000 last year. The cost of a sample was listed in our annual report at \$107 per sample.

The Deputy Chair: In the National DNA Data Bank Advisory Committee Annual Report 2008-09, on page 9, reference is made to an effectiveness study of the data bank undertaken in 2006. A report was prepared by the Department of Justice entitled DNA Orders Issued in Adult Criminal Court: A National DNA Utilization Study. We have been unable to find a copy of that report. Could you please provide a copy? We would appreciate it.

Thank you very much for your information. For the new members of the committee, it is enlightening. For many of us who heard it last year, it is a great reminder.

I remind committee members that we have witnesses from the labs in Quebec and Ontario tomorrow at 9:30 a.m. We look forward to hearing from them. May I have a motion for adjournment of the meeting?

Senator Joyal: I move the adjournment.

The Deputy Chair: Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, March 18, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:36 a.m. to examine the provisions and operation of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37).

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

réussi à maintenir cette norme. Avec la modification de la loi, nous sommes passés de 18 000 échantillons il y a un an à 34 000 aujourd'hui. C'est un grand changement auquel nous nous sommes adaptés sans changement de personnel ou d'équipement.

Au-delà de 60 000 échantillons, nous serions obligés d'envisager de nouveaux types d'équipements et, éventuellement, d'engager du personnel. Certes, l'automatisation et la robotisation du chargement des machines devraient permettre de réduire dans une certaine mesure l'accroissement de personnel nécessaire. Nous consultons actuellement des collègues du ministère de la Justice en considérant que, si les choses changent, nous devrons prévoir des coûts supplémentaires. Nous travaillons là-dessus en ce moment même.

Le vice-président : D'aucuns semblent vouloir élargir l'utilisation et la disponibilité des informations de la banque de données, comme l'a dit le sénateur Boisvenu. Vous serait-il possible de nous donner une idée de la rallonge budgétaire qu'exigerait l'adoption de la recommandation du comité permanent de la Chambre? Ce serait de quel ordre pour votre budget annuel?

M. Fourney: Ce n'est pas tellement une question de budget annuel. Supposons qu'on passe à 100 000 échantillons. L'an dernier, nous en avons traité 34 000. Dans notre rapport annuel, nous disons que le traitement d'un échantillon coûte 107 \$.

Le vice-président: Dans le rapport annuel de 2008-2009 du comité consultatif de la banque nationale de données génétiques, à la page 9, on évoque une étude d'efficacité de la banque réalisée en 2006. Un rapport avait été préparé par le ministère de la Justice, intitulé Étude nationale sur l'utilisation des ordonnances de prélèvement des empreintes génétiques rendues par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Nous n'avons pas réussi à mettre la main dessus. Pourriez-vous nous en fournir un exemplaire?

Merci beaucoup d'avoir comparu devant le comité. La séance a été extrêmement intéressante, surtout pour les nouveaux membres du comité. Pour ceux d'entre nous qui étions là l'an dernier, cela nous a fort utilement rafraîchi la mémoire.

Je rappelle aux membres du comité que nous accueillerons demain à 9 h 30 des représentants des laboratoires du Québec et de l'Ontario. Quelqu'un peut-il présenter une motion d'ajournement?

Le sénateur Joyal : Je propose l'ajournement.

Le vice-président : Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 18 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 36, pour étudier les dispositions et l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (L.C. 1998, ch. 37).

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[Translation]

We are continuing our study of the DNA Identification Act, which came into effect in 2000. We began our study and review of this bill last year. We will continue our work this year, pursuant to a Senate order adopted on March 16.

[English]

This morning we have the great privilege of hearing expert witnesses from the Ministry of Community Safety and Correctional Services of the Government of Ontario, Mr. Anthony Tessarolo, Director, Centre of Forensic Sciences; and Mr. Jonathan Newman, Deputy Director, Centre of Forensic Sciences.

[Translation]

From Quebec, we will be hearing from Mr. Bob Dufour, Director General, and Mr. Frédérick Laberge, Director, Biology and Administration, from the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

If I understood correctly, you have agreed that Mr. Dufour will begin and then we will hear from Mr. Tessarolo. Mr. Dufour, welcome to the Senate.

Bob Dufour, Director General, Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale: Thank you very much. Madam Chair, the document I will be reading was written by the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. It provides information on issues that, according to Quebec representatives in the field of forensic science, could be of interest to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

In 1914, the Quebec government created the first forensic laboratory in North America, located in Montreal. Today, the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale is under the responsibility of Quebec's Ministry of Public Safety, and is an unprecedented example of a modern forensic laboratory. Our disciplines include toxicology, biology and DNA; counterfeiting and forensic document analysis; chemistry; fires and explosions; ballistics; electrical and computer engineering; forensic pathology; and gaming equipment certification.

The laboratory's mission is to provide objective expertise in forensic science to support and further the administration of justice and police and legal investigations.

[Traduction]

La présidente : Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[Français]

Nous poursuivons notre étude de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, qui est en vigueur depuis l'an 2000. Nous avons commencé notre étude et notre révision de ce projet de loi l'année dernière. Nous poursuivons cette année, suite à un ordre du Sénat adopté le 16 mars dernier.

[Traduction]

Ce matin, nous avons le grand privilège d'entendre des experts du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels du gouvernement de l'Ontario, soit M. Anthony Tessarolo, directeur du Centre des sciences judiciaires, et M. Jonathan Newman, directeur adjoint du même organisme.

[Français]

Du Québec, nous recevons, du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, M. Bob Dufour, directeur général et M. Frédérik Laberge, directeur de la biologie et de l'administration.

Si j'ai bien compris, vous vous êtes entendus pour que M. Dufour commence et ensuite, nous allons entendre M. Tessarolo. Monsieur Dufour, bienvenue au Sénat.

Bob Dufour, directeur général, Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale: Merci beaucoup. Madame la présidente, le document que je vais vous lire a été rédigé par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Il donne de l'information sur des questions qui, selon les représentants québécois dans le domaine des sciences judiciaires, pourraient intéresser le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

À Montréal, en 1914, le gouvernement du Québec créait le premier laboratoire d'expertise judiciaire en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique du Québec, est à l'image des laboratoires judiciaires modernes d'expertise scientifique. Nos domaines d'activités sont la toxicologie, la biologie et l'ADN, les documents et les écritures, la chimie, les incendies et les explosions, la balistique, le génie électronique et informatique, la médecine légale et la certification et la vérification des appareils de jeu.

La mission de notre laboratoire est de réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice au point de vue scientifique. Il s'agit de procéder à des expertises en science judiciaire et en médecine légale pour l'administration de la justice et le soutien aux enquêtes policières et judiciaires.

Ontario and Quebec are the only provinces in Canada with forensic laboratory facilities that perform their own DNA analysis. The other provinces and territories send their DNA work to the Forensic Laboratory Services of the Royal Canadian Mounted Police.

The laboratory is responsible for analyzing biological samples collected by the police from crime scenes on Quebec soil.

The resulting DNA profiles are uploaded to the National DNA Data Bank Crime Scene Index for comparison with the Convicted Offenders Index and other DNA samples in the Crime Scene Index.

The laboratory is the only organization authorized to supplement the Crime Scene Index with DNA samples connected from crime scenes in Quebec.

DNA orders for offenders convicted by Quebec courts of law are executed by the Quebec police force. The samples are then sent directly to the National DNA Data Bank for biological analysis and to be added to the Convicted Offenders Index.

The laboratory is not involved in updating the Convicted Offenders Index.

The laboratory spends \$5.7 million a year, including fixed costs, and has 50 full-time employees at its disposal to meet its DNA analysis mandate.

Despite its extremely limited resources, as of March 30, 2009, the laboratory had provided more than 15,674 DNA profiles to the Crime Scene Index, which represents more than 32.6 per cent of the total number of 48,227 profiles.

As of the same date, Ontario had contributed more than 18,898 DNA profiles, which represents 39.1 per cent of the total, while the RCMP laboratories contributed 13,655 profiles, accounting for 28.3 per cent of the total.

As a result of negotiations on the creation of the NDDB and the role Quebec would play in this national program, it was agreed that the federal government would help offset the additional costs generated by the new NDDB-related activities.

Since August 1999, Quebec has signed two Biology Casework Analysis Agreements to contribute to the NDDB's Crime Scene Index.

The first agreement, signed on August 12, 1999, was for three years, April 1, 1999 to March 31, 2002. It provided for automatic renewal with the same conditions for a one-year

Au Canada, seuls le Québec et l'Ontario ont des laboratoires de science judiciaire qui font leurs propres analyses d'ADN. Les autres provinces et territoires font effectuer leurs analyses par le Laboratoire de sciences judiciaires de la Gendarmerie Royale du Canada.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a pour responsabilité d'effectuer les analyses biologiques des échantillons biologiques recueillis sur les lieux de crime par la police sur le territoire québécois.

Les profils génétiques obtenus suite à ces analyses sont versés au fichier criminalistiques de la Banque nationale de données génétiques aux fins de comparaison avec le fichier des condamnés et avec les autres profils génétiques versés dans le fichier criminalistique.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est la seule organisation autorisée à alimenter le fichier criminalistique pour les profils génétiques recueillis sur les lieux de crime au Québec.

Les ordonnances de prélèvement ADN d'un condamné par les cours de justice du Québec sont exécutées par la police québécoise et sont ensuite envoyées directement à la Banque nationale de données génétiques pour la réalisation des analyses biologiques et la consignation du profil génétique au fichier des condamnés.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale n'intervient pas concernant la mise à jour du fichier des condamnés.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale consacre 5,7 millions de dollars par année incluant les frais fixes et dispose de 50 employés à temps complet pour réaliser son mandat concernant les analyses biologiques en ADN.

Malgré ces ressources extrêmement limitées, au 30 mars 2009, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a versé au fichier criminalistique plus de 15 674 profils génétiques, soit une contribution représentant plus de 32,6 p. 100 de la contribution totale de 48 227 profils génétiques.

L'Ontario a contribué, à cette date, à plus de 18 898 profils génétiques pour une contribution de 39,1 p. 100 et les laboratoires de la Gendarmerie royale du Canada ont contribué pour 13 655 profils génétiques pour un pourcentage de contribution de 28,3.

Lors des négociations concernant la création de la Banque nationale de données génétiques et la participation du Québec à ce programme national, il avait été entendu que le gouvernement fédéral participerait au financement des coûts générés par l'administration des nouvelles activités reliées au fonctionnement de la Banque nationale de données génétiques.

Depuis août 1999, le Québec a conclu deux ententes de financement des analyses biologiques afin de contribuer au fichier criminalistique de la Banque nationale de données génétiques.

Une première entente, signée le 12 août 1999, d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2002, prévoyait une reconduction automatique aux mêmes conditions pour une

term or until a new agreement could be reached, in accordance with the renewal clause. The expiry of this first agreement was extended to March 31, 2003.

The terms of this agreement stipulated the federal government would reimburse Quebec 20 per cent of the average cost of DNA profiles completed by the laboratory. In September of 1999, an accounting firm established that the average cost of a DNA profile was \$2,645. Therefore, the federal government's contribution would be \$529 a profile, namely, 20 per cent of \$2,645.

In 2004, a second agreement was signed for a three-year period, April 1, 2003, to March 31, 2006, including an automatic renewal for the 2006-07 year.

Under this agreement, Canada agreed to reimburse Quebec \$771.76 for each DNA profile completed by the laboratory for a designated offence under section 487.04 of the Criminal Code, up to a maximum of 11,311 profiles.

This \$771.76 amount represents 23.3 per cent of the average eligible cost to process a DNA profile.

On March 31, 2007, the laboratory had fulfilled all its obligations with regard to the second agreement.

Since that date, the Quebec government has been trying to negotiate adequate long-term funding to continue its vital contribution to the NDDB.

The federal government and the Quebec government signed an interim cost-sharing agreement in July 2008 to extend the funding for biology casework analysis until a new long-term agreement was reached. The federal government agreed to contribute \$2.3 million in both the 2007-08 and 2008-09 fiscal years.

The negotiations for the long-term agreement are particularly difficult, because the federal government has so far refused to honour the financial commitment it made in the previous agreement. At the same time, the laboratory's workload increased with the passing of new federal laws, C-13 and C-18, on January 1, 2008. Quebec is expecting to see an increase of more than 1,500 DNA profiles per year, without any additional funding. A new building, new equipment and more resources are necessary to meet the demand this new legislation creates. This issue has been brought to the attention of the federal government again and again.

In April 2008, the federal government revived the federal-provincial-territorial working group on DNA to develop a work plan to renew the Biology Casework Analysis Agreements with the provinces and territories.

période supplémentaire d'un an ou jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit négociée entre les parties, conformément à cette clause. L'échéance de l'entente a été reconduite au 31 mars 2003.

Selon les termes de cette entente, le gouvernement fédéral remboursait au Québec 20 p. 100 du coût moyen des dossiers d'analyses biologiques complétés par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Ce coût moyen a été établi par une firme comptable, en septembre 1999, à 2 645 \$. La contribution fédérale par dossier était donc de 529 \$, c'est-à-dire 20 p. 100 de 2 645 \$.

Une deuxième entente d'une durée de trois ans, du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2006, comprenant un prolongement automatique pour une année supplémentaire, 2006-2007, a été conclue en 2004.

En vertu de cette entente, le Canada remboursait au Québec la somme de 771,76 \$ pour chaque dossier d'analyse biologique complété par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale pour une infraction désignée au sens de l'article 487.04 du Code criminel, jusqu'à concurrence de 11 311 dossiers d'analyses biologiques.

Ce montant de 771,76 \$ représentait 23,3 p. 100 du coût moyen admissible pour le traitement d'un dossier d'analyses biologiques.

Au 31 mars 2007, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a réalisé toutes ses obligations concernant ces ententes.

Depuis le 31 mars 2007, le gouvernement du Québec essaie, par la négociation, d'obtenir un financement adéquat et à long terme concernant sa participation importante au programme de la Banque nationale de données génétiques.

Afin de prolonger le financement des activités biologiques jusqu'à la conclusion des négociations sur une nouvelle entente à long terme, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec concluaient, en juillet 2008, une entente intérimaire de partage des coûts de la réalisation des analyses biologiques. Cette entente prévoit le versement au Québec d'une contribution fédérale de 2,3 millions de dollars pour chacune des années financières 2007-2008 et 2008-2009.

La négociation de l'entente à long terme est particulièrement ardue puisque le gouvernement fédéral a refusé jusqu'à maintenant de bonifier la contribution financière qu'il octroyait dans le cadre de l'entente intérieure, alors que l'adoption de nouvelles lois fédérales, C-13 et C-17, le 1^{er} janvier 2008, vient s'ajouter à la charge de travail du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Le Québec devrait ainsi recevoir plus de 1 500 dossiers d'ADN de plus par année sans aucune compensation financière additionnelle. À ce titre, une nouvelle infrastructure, l'ajout d'équipements spécifiques, ainsi que des ressources additionnelles s'avèrent indispensables afin de se conformer à cette nouvelle législation. Cette problématique fait l'objet de représentations constantes auprès des autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral a relancé les travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'ADN, en avril 2008, afin d'élaborer un plan de travail pour le renouvellement des ententes sur les analyses biologiques avec les provinces et territoires.

A work plan proposal was presented to the deputy ministers of Justice and Public Safety at the federal-provincial-territorial levels in June 2008.

The proposed work plan included the following steps: a short-term work plan of 6-12 months aiming to establish the real cost of DNA analysis, as well as the current capacity of the laboratories, and to evaluate the increased workload as a result of Bills C-13 and C-18.

In addition, a long-term work plan of 18 to 24 months aimed to examine the way international partners use DNA profiles, maximize the efficiency of this technology in the judicial system and its related costs, and evaluate the various cost-sharing and service delivery models.

Quebec objected on the ground that it had accepted the 2007-09 interim agreement on the condition that serious negotiations take place in 2008-09 and that it could not afford to wait a further two years at the same level of funding. Quebec also pointed out the national scope of the program and Ontario and Quebec's essential contributions to the NDDB, given that together they have provided more than 72 per cent of the DNA profiles in the NDDB's Crime Scene Index.

In August 2008, the federal government commissioned Service Conseil Canada to undertake a study of the costs and capacities of the three Canadian laboratories: the Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale, the Centre of Forensic Sciences and the RCMP's Forensic Laboratory Services.

This study was supposed to have served as a basis for negotiating a new funding agreement for biological casework analysis. The report was scheduled to be tabled at the end of December 2008 and it was tabled on November 30, 2009. You have copies of the report that we left with the clerk for your information.

This document presents the cost capacity as well as the biological casework analysis capacity of forensic laboratories in Canada.

At this time, no other negotiations are underway to reach an agreement on biology casework analysis funding.

At the same time, the federal government made biology casework analysis agreements with the other provinces and territories that use the RCMP's Forensic Laboratory Services.

I will now discuss Quebec's position vis-à-vis the NDDB. Since the NDDB was established, more than 11,500 matches have been made, thereby helping police solve crimes.

The success of this program completely depends on supplementing and updating the Convicted Offenders Index and the Crime Scene Index.

Une proposition de plan de travail a été présentée aux sousministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique en juin 2008.

Selon l'approche proposée, les étapes du plan de travail sont les suivantes : un plan de travail à court terme de 6 à 12 mois visant à déterminer les coûts réels des analyses ainsi que la capacité actuelle des laboratoires et, également, à évaluer l'augmentation de la charge de travail découlant de l'entrée en vigueur des lois C-13 et C-18.

Également un plan de travail à long terme de 18 à 24 mois visant à examiner la manière dont les analyses génétiques sont utilisées par les partenaires internationaux, la possibilité d'utiliser de manière plus efficiente cette technologie dans le système judiciaire et les coûts qui y sont liés et divers modèles de prestation de service et de partage des coûts.

Le Québec s'est objecté à cette approche, indiquant qu'il avait accepté l'entente intérimaire 2007-2009 sur la base qu'il devait y avoir des négociations sérieuses d'amorcées dès 2008-2009 et qu'il ne pouvait se permettre d'attendre deux ans de plus au même niveau de financement. Le Québec a également insisté sur le caractère national du programme et sur la contribution essentielle du Québec et de l'Ontario à la Banque nationale des données génétiques, compte tenu de leur contribution de plus de 72 p. 100 des profils génétiques versés au fichier criminalistique de la Banque nationale des données génétiques.

En août 2008, le gouvernement fédéral a mandaté Service Conseil Canada pour réaliser une étude des coûts et de la capacité des trois laboratoires canadiens. Le Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale, le Centre of Forensic Sciences de l'Ontario et le Laboratoire de la Gendarmerie royale du Canada.

Cette étude devait servir de base de négociations pour la nouvelle entente de financement des analyses biologiques. Le dépôt du rapport était prévu à la fin de décembre 2008 et il a été déposé le 30 novembre 2009. Vous en avez des copies que nous avons laissées à la greffière pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Ce document fait état de la capacité des coûts et de la capacité liée aux services d'analyses biologiques des laboratoires médicaux légaux au Canada.

À ce jour, aucune autre négociation n'a été entreprise entre les parties et pour arriver à une entente sur le financement des analyses biologiques.

Le gouvernement fédéral a conclu, au même moment, des ententes sur les analyses biologiques avec les autres provinces et territoires qui utilisent les services des laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

La position du Québec vis-à-vis la Banque nationale de données génétiques; depuis la création de la Banque nationale de données génétiques, plus de 11 500 concordances ont été réalisées et ainsi aidé les enquêtes policières à la résolution de crimes.

Le succès de ce programme dépend essentiellement de l'alimentation et de la mise à jour du fichier criminalistique et du fichier des condamnés.

Quebec, by way of the laboratory, actively contributes to developing the NDDB. To date, 32 per cent of the DNA profiles uploaded to the NDDB Crime Scene Index have come from the laboratory.

This contribution could be even more significant if the federal government were to provide funding for the analysis of all DNA profiles requested by the Quebec police in the course of their criminal investigations.

Because of inadequate funding, the laboratory is currently unable to process DNA analyses for the offences detailed under Bills C-13 and C-18. As a result, the NDDB's usefulness is seriously hampered.

In order to resolve this situation and optimize the performance of the NDDB, the federal government must assume a greater responsibility for funding this national program by granting the funds necessary to process all forensic DNA profiles for designated offences, taking into account the increased demand created by Bills C-13 and C-18 and the current backlog of DNA profiles in Canadian laboratories.

Yesterday, we received a copy of an order that was adopted by the Quebec cabinet. I am going to read it to you because it is only one page in length:

Order regarding the approval of the Biology Casework Analysis Agreement between the Government of Canada and the Government of Quebec.

It states:

Since the provisions of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37) came into effect in 2000, Canadian police forces have benefited from the services of the National DNA Data Bank. The Royal Canadian Mounted Police is responsible for the funding and administration of the NDDB.

The NDDB has two indices, the Convicted Offenders Index and the Crime Scene Index. The Convicted Offenders Index contains the genetic profiles of offenders, profiles that can help law enforcement agencies identify the alleged authors of various crimes and provide them with investigative leads. The Crime Scene Index contains DNA information from unresolved crime scenes. Samples in this index come from eight forensic laboratories in Canada, namely six RCMP laboratories, the laboratory located in Ontario and the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec.

Canadian police forces use the NDDB primarily to improve the administration of justice by identifying the perpetrators of serious crimes and exonerating individuals who are innocent.

Le Québec, par la voie du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, contribue activement au développement de la Banque nationale des données génétiques. À ce jour, 32 p. 100 des profils génétiques, qui ont été versés au fichier criminalistique de la Banque nationale de données génétiques, proviennent du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

Cette contribution pourrait être encore plus importante si le financement fédéral permettait de réaliser l'ensemble des analyses biologiques demandées par les corps de police du Québec lors des enquêtes criminelles.

Faute de financement adéquat, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale n'est pas en mesure actuellement de réaliser les analyses biologiques des infractions identifiées en vertu des lois C-13 et C-18. Cette situation a pour conséquence de diminuer considérablement les effets positifs du programme de la Banque nationale de données génétiques au Canada.

Afin de régulariser cette situation et ainsi permettre d'obtenir des résultats optimaux de la Banque nationale de données génétiques, le gouvernement fédéral doit assumer une plus grande responsabilité concernant le financement de ce programme national; et ce en octroyant le financement nécessaire pour effectuer la totalité des analyses des dossiers d'infractions désignées, tout en tenant compte de l'impact des lois C-13 et C-18 et également de la demande réelle des analyses biologiques à réaliser par les laboratoires canadiens.

Hier, nous avons reçu une copie d'un décret qui a été adopté par le conseil des ministres au Québec. Je vais vous le lire parce que ce n'est qu'une page :

Décret concernant l'approbation de l'Entente entre les analyses biologiques entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Il y est dit:

Depuis l'entrée en vigueur, en 2000, des dispositions de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (L.C. 1998, c. 37), les corps de police au Canada peuvent bénéficier des services de la Banque nationale de données génétiques. La Gendarmerie Royale du Canada est responsable de la financer et de l'administrer.

La Banque nationale de données génétiques est constituée de deux fichiers, le fichier des condamnés et le fichier de criminalistique. Le fichier des condamnés contient les profils génétiques des contrevenants, profils susceptibles d'aider les organismes chargés de l'application de la loi à identifier les auteurs présumés de diverses infractions et de leur fournir des pistes d'enquête. Le fichier de criminalistique contient des renseignements à caractère génétique provenant de scènes de crimes non résolus. Les échantillons de ce fichier proviennent des huit laboratoires de sciences judiciaires du Canada, à savoir les six de la GRC, celui de l'Ontario et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec.

Les corps de police du Canada utilisent la Banque nationale de données génétiques, notamment afin d'améliorer l'administration de la justice en contribuant à l'identification des auteurs de crimes graves et en permettant de disculper toute personne innocente.

In order to finance DNA casework files, an agreement approved under Order No. 702-2008 of June 25, 2008 was made between the Government of Canada and the Government of Quebec for the period of April 1, 2007 to March 31, 2009.

The Government of Canada and the Government of Quebec negotiated a new agreement for the period of April 1, 2009 to March 31, 2010, which included the same financial terms and conditions as the previous agreement.

Under this agreement, Canada was to pay Quebec a lump sum payment in the amount of \$2,277,953 in 2009-10 to cover the cost of biology casework analysis.

In exchange for Canada's financial contribution, Quebec committed, in particular, to submit to the National DNA Data Bank, all completed DNA identification profiles for designated offences as defined in the Criminal Code, for fiscal year 2009-10, which met the criteria of the Crime Scene Index, as defined in the DNA Identification Act.

During the course of the negotiations, Quebec pointed out that the federal contribution under the current agreement was inadequate since it had remained at the same level since 2006 and did not reflect the increased number of biology casework analysis files that had to be processed by the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale further to the creation of new designated offences under new federal legislation.

In 2008, Public Safety Canada asked a committee to assess the impact of these new legislative provisions. The findings disclosed in Quebec further to this assessment revealed that the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale clearly had inadequate capacity to fulfil the obligations of the new legislative provisions and confirmed, as a result, the need to significantly increase resources earmarked for this purpose. Quebec is therefore prepared to renew the terms of the 2007-09 agreement for fiscal year 2009-10, but is asking the federal government to quickly begin negotiations for a new long-term agreement that will reflect the increased number of biology casework analysis files processed by the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale retroactive to fiscal year 2008-09.

And the ministerial recommendation:

We are therefore recommending to the cabinet that it approve the attached order in council regarding the approval of the Agreement on Biology Casework Analysis between the Government of Canada and the Government of Quebec, the text of which substantially conforms with the one attached to this recommendation.

Afin d'assurer le financement des dossiers d'analyses biologiques, une entente approuvée par le décret n° 702-2008 du 25 juin 2008 est intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec se sont entendus pour conclure une nouvelle entente pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 qui comporte les mêmes modalités financières que la précédente.

En vertu de cette entente, le Canada versera au Québec un montant forfaitaire annuel de 2 277 953 \$ en 2009-2010 pour les coûts des analyses biologiques.

En échange de la contribution financière du Canada, le Québec s'engage notamment à soumettre au fichier de criminalistique de la Banque nationale de données génétiques, tous les profils d'identification génétique complétés concernant les infractions désignées définies dans le Code criminel, pour l'exercice financier 2009-2010, qui répondront aux critères du fichier de criminalistique, tels que définis dans la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

Au cours des négociations, le Québec a fait valoir que la contribution fédérale en vertu de la présente entente est insuffisante puisqu'elle est demeurée au même niveau depuis 2006 et qu'elle ne reflète pas l'augmentation du nombre de dossiers d'analyses biologiques devant être traités par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à la suite de la création de nouvelles infractions désignées en vertu des nouvelles lois fédérales.

En 2008, Sécurité publique Canada a demandé à un comité d'évaluer l'impact de ces nouvelles dispositions législatives. Les résultats dévoilés au Québec au terme de cet examen révèlent que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a une capacité nettement insuffisante pour répondre aux impératifs des nouvelles dispositions législatives et confirment, par conséquent, la nécessité d'accroître significativement les ressources destinées à cette fin. Le Québec est donc disposé à reconduire les termes de l'entente 2007-2009 pour l'exercice financier 2009-2010, mais demandera au gouvernement fédéral d'amorcer rapidement les négociations d'une nouvelle entente à long terme qui reflétera l'augmentation du nombre de dossiers d'analyses biologiques du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, et ce, rétroactivement à l'exercice financier 2008-2009.

Et la recommandation ministérielle :

En conséquence, nous recommandons au Conseil des ministres de prendre le projet de décret ci-joint relatif à l'approbation de l'Entente concernant les analyses biologiques entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint à la présente recommandation.

The Chair: Thank you very much, Mr. Dufour. I would ask you to submit this document to the clerk so that we will have copies.

[English]

Anthony Tessarolo, Director, Centre of Forensic Sciences, Ministry of Community Safety and Correctional Services, Government of Ontario: Good morning, honourable senators. My name is Anthony Tessarolo and I am the Director of the Centre of Forensic Sciences in Toronto. I would like to introduce Mr. Jonathan Newman to my left. He is the Deputy Director of the Centre of Forensic Sciences, in charge of scientific services.

Thank you for the opportunity today to speak to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the provisions and operation of the DNA Identification Act.

In Ontario, the Centre of Forensic Sciences, or CFS, provides services to law enforcement officers, Crown attorneys, coroners, pathologists and other official investigative agencies. We accept cases from defence counsel in some circumstances and are one of only a few government labs in North America to do so.

The CFS is a strong supporter of the National DNA Data Bank. The provisions of the DNA Identification Act as they relate to forensic DNA testing have, through our work, assisted with solving crimes, exonerating the innocent and preventing the people of Ontario from becoming victims of serious crime. However, the Centre of Forensic Sciences could do even more.

A recent study completed by government consulting services confirmed that our laboratory is currently operating at capacity. This means that we are unable to process a large number of cases where DNA and the National DNA Data Bank could be utilized to solve crimes.

I would like to tell you a bit about our service. Ontario police agencies collect evidence at a crime scene and submit the items to our laboratory. The types of items submitted to us range from swabs of bodily fluids to articles of furniture and vehicles. The challenge to the forensic scientist is to first find the biological sample before any testing for DNA can occur. This is a labour-intensive process which becomes a rate-limiting step and limits our capacity to do the testing. When appropriate samples are located, DNA profiles are developed and uploaded to the National DNA Data Bank.

I would like to emphasize that, while interconnected, there is a clear distinction between the work we do and that of the National DNA Data Bank in Ottawa. The operational laboratories of Ontario, Quebec and the RCMP are users of the DNA data bank and integral contributors to the Crime Scene Index. We are

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Dufour. Je vais vous demander de remettre ce document à la greffière pour qu'on ait des copies.

[Traduction]

Anthony Tessarolo, directeur, Centre des sciences judiciaires, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, gouvernement de l'Ontario: Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Anthony Tessarolo, et je suis directeur du Centre des sciences judiciaires, à Toronto. J'aimerais vous présenter M. Jonathan Newman, à ma gauche. Il est directeur adjoint du Centre des sciences judiciaires, responsable des services scientifiques.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion aujourd'hui de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour discuter des dispositions et de l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

En Ontario, le Centre des sciences judiciaires, ou CSJ, offre ses services aux agents de la paix, aux procureurs de la Couronne, aux coroners, aux pathologistes et à d'autres organismes d'enquête. Dans certaines circonstances, nous acceptons même des requêtes des avocats de la défense, et nous sommes d'ailleurs l'un des rares laboratoires gouvernementaux en Amérique du Nord à le faire.

Le CSJ est un ardent défenseur de la Banque nationale de données génétiques. Les dispositions de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques qui portent sur les analyses génétiques à des fins médico-légales ont permis, grâce à notre travail, d'aider à résoudre des crimes, à disculper des innocents et à protéger les Ontariens contre des crimes graves. Toutefois, le Centre des sciences judiciaires pourrait en faire bien davantage.

Une étude récemment effectuée par les services de consultation du gouvernement a confirmé que notre laboratoire fonctionne actuellement à pleine capacité. Ainsi, nous sommes incapables de traiter un grand nombre de dossiers où l'ADN et la Banque nationale de données génétiques pourraient servir à résoudre des crimes.

Permettez-moi de vous expliquer un peu les services que nous offrons. Les services de police de l'Ontario recueillent des éléments de preuve sur les scènes de crime et les envoient à notre laboratoire. Il peut s'agir de prélèvements de fluides corporels, de meubles ou de véhicules. Avant même de procéder à des analyses génétiques, l'expert en criminalistique doit tout d'abord repérer l'échantillon biologique. Il s'agit d'un processus laborieux qui ralentit nos activités et limite notre capacité à effectuer des analyses. Une fois les échantillons adéquats localisés, on élabore des profils d'identification génétique qui sont par la suite téléchargés dans la Banque nationale de données génétiques.

Je tiens à signaler que, bien que nous interagissions, il existe une claire distinction entre ce que nous faisons et les travaux qu'effectuent les responsables de la Banque nationale de données génétiques à Ottawa. Les laboratoires opérationnels de l'Ontario, du Québec et de la GRC utilisent la banque de données génétiques essential parts of the partnership, for without us there would be nothing with which to compare offender profiles.

I would like to address three questions in relation to the DNA Identification Act and the National DNA Data Bank. First, does the DNA data bank work? Second, could we do more? Third, can it be improved?

Does it work? The answer clearly is yes. The key element to the success of the data bank is the number of hits between a convicted offender profile and a crime scene profile that provide investigative leads. However, you must remember that when a crime scene profile is uploaded, it is automatically searched against all profiles in the data bank and will be perpetually searched against all new profiles. The data bank can do what is not humanly possible by constantly surveying crime scene and offender profiles from across the country, ensuring that each case is under investigation independent of what police are investigating with traditional resources.

I would like to share with you two examples of how the use of the data bank has assisted investigations in Ontario. The first example demonstrates how the data bank is used to eliminate suspects and focus on an investigation.

Ten-year-old Holly Jones disappeared from her Toronto neighbourhood. Her remains were discovered in Lake Ontario. During the ensuing investigation, the people of Toronto were anxious for the safety of other children, and the police had more than 1,600 telephone tips to investigate. A DNA profile was obtained from under the child's fingernails and compared against the Convicted Offender Index. No hit was obtained.

The often-unrecognized value of the DNA data bank is that at the push of a button thousands of potential suspects can be eliminated. This can save countless police resources and ensure that innocent people are not unnecessarily detained.

Ultimately, a suspect was identified and charged in this matter. Clearly, his identification as a contributor of the DNA profile was the key that led to his decision to plead guilty. This is an example of the impact of DNA on the court system and one of many cases in which the accused, when faced with DNA evidence, offers a guilty plea, saving money by eliminating a trial and relieving others of the trauma of the criminal trial process.

In 2008, Bills C-13 and C-18 made changes that allowed the use of the DNA data bank to assist in the investigation of new offences. My second example demonstrates how these changes are impacting the operational laboratories and creating new pressures on us.

et contribuent à son fichier de criminalistique. Nous sommes des partenaires essentiels puisque, sans nous, il n'y aurait pas de points de comparaison pour les profils des contrevenants.

J'aimerais répondre à trois questions sur la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et sur la banque de données elle-même. Tout d'abord, est-ce que la banque de données fonctionne? Ensuite, que pouvons-nous faire de plus? Finalement, comment peut-on améliorer les choses?

La banque de données fonctionne-t-elle? La réponse est oui, sans équivoque. L'élément clé de sa réussite, c'est le nombre de correspondances entre le fichier des condamnés et le fichier de criminalistique qui peuvent fournir des pistes d'enquête. Rappelons toutefois que lorsqu'un profil est saisi dans le fichier de criminalistique, il fait automatiquement l'objet d'une recherche, pour établir des correspondances avec tous les profils de la base de données. Cette recherche se fait en permanence, pour tous les nouveaux profils. La banque de données fait ce qu'aucune personne ne peut humainement faire : examiner continuellement les profils de criminalistique et ceux des contrevenants pour l'ensemble du pays. Ainsi, l'enquête se poursuit, indépendamment des enquêtes menées par les services de police avec leurs ressources traditionnelles.

Prenons deux exemples qui illustrent bien comment la banque de données génétiques a contribué à faire progresser les enquêtes en Ontario. Le premier exemple montre comment l'élimination de suspects grâce à la banque de données génétiques peut permettre de mieux cibler une enquête.

Une fillette de 10 ans, Holly Jones, est disparue de son quartier, à Toronto. Sa dépouille a été retrouvée quelques jours plus tard, dans le lac Ontario. Pendant l'enquête, les Torontois craignaient pour la sécurité de leurs enfants, et la police a reçu plus de 1 600 appels de citoyens qui avaient des indices à fournir aux enquêteurs. On a obtenu un profil d'ADN à partir de substances trouvées sous les ongles de l'enfant et on l'a comparé aux données du fichier des condamnés, sans succès.

On oublie trop souvent que la banque de données génétiques peut en un instant écarter des milliers de suspects potentiels. Cela permet de mieux cibler les ressources policières et d'éviter que des innocents soient détenus indûment.

On a fini par trouver un suspect, qui a été inculpé. Il a décidé de plaider coupable, et son identification par profil génétique n'est certainement pas étrangère à sa décision. Voilà un exemple de l'effet des analyses d'ADN sur le système judiciaire. Dans de nombreux cas, l'accusé, confronté à la preuve par ADN, choisit de plaider coupable. On épargne ainsi beaucoup en éliminant un procès, et on évite aussi de traumatiser ceux qui participeraient à la procédure.

En 2008, les projets de loi C-13 et C-18 ont apporté des changements, permettant notamment le recours à la banque de données génétiques pour des enquêtes sur de nouvelles infractions. Mon deuxième exemple montre la façon dont ces changements touchent les laboratoires opérationnels et créent pour nous des exigences supplémentaires.

York Regional Police seized 49 kilograms of ecstasy and other drug paraphernalia valued at several million dollars. From 11 items accepted for testing at the lab, four different DNA profiles were uploaded to the Crime Scene Index. The investigation continued and resulted in a guilty plea with a significant nine-and-a-half-year sentence. Furthermore, one of the DNA profiles hit to a crime scene sample from an unsolved 2005 attempted murder, so the investigation continues. The drug lab was directly linked to organized crime with international connections.

As a result of the changes brought about by Bills C-13 and C-18, the police can expect to use DNA evidence for additional offences. However, because of capacity issues, we are unable to provide DNA testing routinely in drug cases even though it is cost-effective to do so.

Could we do more? Our capacity to provide DNA testing services in support of investigations is limited only by the available resources. If we are to take full advantage of the provisions of the current DNA Identification Act, then we need more resources because we are at capacity. The government consulting services analysis and supporting research demonstrates that meeting the additional demand related to Bills C-13 and C-18 will require Ontario to increase capacity by approximately two thirds over current levels.

Before the data bank, crimes such as break and enters, or B and Es, had little hope of being solved. These high-volume crimes are very important to ordinary citizens and contribute significant numbers of profiles to the data bank and increase its effectiveness. You may be interested to know that when a police officer provides a sample from a B and E, one in three profiles generated links directly to an offender or to another crime scene.

Can the system be improved? Again, the answer is yes. You may have heard that other jurisdictions are including all arrestees in their data bank and of the issues surrounding this. You have also heard that Canada's system, which requires judicial intervention to include a convicted offender's profile, is falling short in the number of profiles that could be included.

None of these is an issue for us as scientists to advocate. However, we can state the obvious. The more samples included in the data bank, the more useful it will be. We can reinforce from our experience the need to include in the data bank DNA profiles from victims. Also, we are aware of instances where suspects who are regularly sampled and excluded in sexual assault investigations are willing to volunteer a sample for the data bank.

We know there has been consideration of a missing persons index, or MPI, and that it would have some value to police and coroners in their investigations if it were implemented on a national basis. An MPI can be wide-ranging, costly and probably of value in only a limited number of cases. However, there would

La police régionale de York a saisi 49 kilogrammes d'ecstasy et des articles connexes, dont la valeur totale était de quelques millions de dollars. Des 11 articles envoyés au laboratoire pour examen, quatre profils d'ADN ont été versés dans le fichier de criminalistique. L'enquête a suivi son cours et a donné lieu à un plaidoyer de culpabilité, assorti d'une peine assez lourde de neuf ans et demi. En outre, l'un des profils génétiques correspondait à celui d'un échantillon recueilli sur les lieux d'une tentative de meurtre non résolue, remontant à 2005. Cette enquête se poursuit. Le laboratoire de drogues était directement associé au crime organisé et à ses diverses ramifications internationales.

Grâce aux changements apportés par les projets de loi C-13 et C-18, les policiers peuvent songer à se servir de preuves d'ADN pour d'autres infractions. Malheureusement, en raison de nos ressources limitées, nous ne pouvons pas fournir systématiquement des analyses d'ADN dans les affaires de drogue, même si cela était rentable.

Pourrions-nous en faire davantage? Notre capacité de fournir des analyses d'ADN dans le cadre d'enquêtes policières n'est limitée que par les ressources dont nous disposons. Si nous voulons tirer pleinement parti des dispositions de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, nous devons avoir accès à des ressources supplémentaires, parce que nous fonctionnons à pleine capacité. L'analyse et la recherche des services de consultation du gouvernement montrent que pour répondre à la demande additionnelle créée par les projets de loi C-13 et C-18, l'Ontario devra accroître sa capacité d'environ les deux tiers.

Avant la banque de données génétiques, il y avait peu d'espoir de résoudre des crimes comme les introductions par effraction. Ces crimes fréquents comptent beaucoup aux yeux des citoyens et contribuent grandement au nombre de données et à l'efficacité de la banque. Ainsi, sachez que lorsqu'un policier nous donne un échantillon tiré d'une introduction par effraction, un profil sur trois correspond à un dossier de contrevenant ou de criminalistique.

Peut-on améliorer le système? Encore une fois, la réponse est oui. Vous savez peut-être que d'autres pays versent dans leurs bases de données le profil de toutes les personnes arrêtées, et vous connaissez les enjeux que cela représente. On vous a aussi dit que le système canadien exige qu'il y ait une intervention judiciaire pour que le profil d'un condamné soit versé à la banque de données, ce qui fait baisser le nombre de profils enregistrés.

Ce ne sont pas des questions sur lesquelles des scientifiques comme nous se prononceront. Disons toutefois cette évidence : plus il y a d'échantillons dans la banque de données, plus elle sera utile. Disons aussi que d'après notre expérience, il serait utile de verser dans la banque de données génétiques le profil des victimes. Nous savons aussi que dans certains cas, les suspects qui font l'objet d'échantillonnages réguliers et qui sont écartés des enquêtes sur les agressions sexuelles sont prêts à fournir d'euxmêmes des échantillons à la banque de données génétiques.

Nous savons qu'on a envisagé la création d'un fichier des personnes disparues et que cela pourrait être utile, si c'était un fichier national, pour les enquêtes des policiers et des coroners. Ce fichier pourrait être très vaste, très coûteux et d'une valeur probablement limitée à quelques cas. On pourrait toutefois

be some value in considering a more limited approach, noting that current DNA technology is capable of extracting nuclear DNA from samples that can be obtained from found unidentified human remains.

In conclusion, the importance of DNA testing was recognized by the federal government and the provinces, and legislation was enacted that created the National DNA Data Bank. This partnership between good science and good legislation has served forensic science well. It has allowed the Centre of Forensic Sciences to advance our mandate of science for justice in support of the administration of justice and public safety programs for the citizens of Ontario.

The Chair: Those were both fascinating presentation.

Senator Wallace: To educate all of us a bit more on the partnership that exists between the laboratories in Ontario, Quebec and the RCMP and how that dovetails into the National DNA Data Bank, I take it that standard practices and criteria for the technologies must be used by each of those labs. Is a consistent standard followed, monitored and audited from time to time? Am I correct I saying that?

Mr. Tessarolo: Yes, you are. A number of different elements form part of the answer to your question.

First, as individual operational labs, internal quality assurance are processes in place. Standards must be adhered to, and internal and external audits are conducted to ensure adherence and compliance with those standards.

In addition, a partnership exists amongst the operational labs and the RCMP with respect to DNA testing. That is primarily done through a scientific working group on DNA analysis and methods, in which the RCMP, the Quebec lab and we at the Centre of Forensic Sciences participate. That forum, that group, allows for technical and scientific discussions to be advanced with the intent of creating standards and opportunities to optimize the process to ensure that we are indeed interpreting profiles in a similar manner and that the quality of those profiles as they are advanced and forwarded to the data bank are common and well founded.

Senator Wallace: Mr. Dufour, is that the experience as well in Quebec? Would your practices differ at all from those in Ontario that Mr. Tessarolo just described?

[Translation]

Mr. Dufour: No, not at all. These are more or less the same standards, the same techniques that we use. In addition, in Quebec, we are in the process of obtaining our ISO 17025 quality-assurance accreditation as well as accreditation as a scientific laboratory and, in addition, we have begun the process to be accredited as a forensic laboratory.

This is therefore a standard that was established by the RCMP and which is referred to as the CAN-P-1578.

envisager une solution plus limitée, en songeant qu'il est possible de trouver de l'ADN nucléaire à partir d'échantillons tirés de restes humains non identifiés.

En conclusion, l'importance des analyses d'ADN a été reconnue par le gouvernement fédéral et par les provinces, et une loi a été adoptée pour créer la Banque nationale de données génétiques. Cette alliance entre la science et la loi a été utile pour les sciences judiciaires et a permis à notre centre de mieux s'acquitter de son mandat d'appui scientifique à l'administration de la justice et à la promotion de la sécurité publique pour les citoyens de l'Ontario.

La présidente : Voilà deux exposés tout à fait fascinants.

Le sénateur Wallace: J'aimerais mieux comprendre le partenariat entre les laboratoires de l'Ontario, du Québec et de la GRC, ainsi que leurs relations avec la Banque nationale de données génétiques. J'imagine que tous ces laboratoires doivent avoir recours à des pratiques et à des technologies normalisées. Respecte-t-on une norme qui fait l'objet d'une surveillance et d'une vérification de temps à autre? Ai-je raison de le supposer?

M. Tessarolo: Oui, vous avez raison. La réponse à votre question comporte de nombreux volets.

Tout d'abord, chaque laboratoire opérationnel applique un processus interne d'assurance de la qualité. Il faut respecter les normes, et des vérifications internes et externes sont menées pour s'assurer de la conformité.

En outre, il existe bien un partenariat entre les laboratoires opérationnels et la GRC en ce qui concerne les analyses génétiques. La collaboration s'effectue grâce à un groupe de travail scientifique sur l'analyse de l'ADN et ses méthodes, duquel font partie des représentants de la GRC, du laboratoire du Québec et de notre Centre des sciences judiciaires. Ce groupe tient des discussions techniques et scientifiques en vue d'établir des normes et d'optimiser le processus, afin d'interpréter les profils de la même manière et de transmettre à la Banque nationale de données des caractéristiques de ces profils qui soient semblables et bien fondées.

Le sénateur Wallace : Monsieur Dufour, est-ce la même chose au Québec? Vos pratiques sont-elles différentes de celles qui prévalent en Ontario, comme vient de le décrire M. Tessarolo?

[Français]

M. Dufour: Non, pas du tout. Ce sont sensiblement les mêmes normes, les mêmes techniques que nous appliquons. De plus, au Québec, nous sommes en processus pour obtenir notre accréditation d'assurance-qualité ISO 17025 ainsi que l'accréditation comme laboratoire scientifique, et on a fait une démarche supplémentaire afin d'être accrédité comme laboratoire de sciences judiciaires.

C'est donc une norme qui a été mise sur pied par la GRC qui s'appelle CAN-P-1578.

So we had outside assessments done last summer and fall. Everything went very well. We are waiting for the accreditations early this year. We are also in frequent contact with the Ontario laboratory and the RCMP laboratory regarding techniques and procedures.

[English]

Senator Wallace: Obviously, the reliability of the DNA data work is critical. It affects lives in a very significant way. I am sure you always have an eye on what is happening in other jurisdictions around the world that are involved in work similar to yours. You are always, I would assume, looking at best practices worldwide in terms of the technologies you employ and the practices you use.

Given what you have seen in other countries, if you wanted to implement changes in your province that would improve your circumstances, would you act on that unilaterally in your own province, or would it require an agreement within the partnership of the three laboratories and the data bank before any of those external influences would change your practices or technologies?

Mr. Tessarolo: That is an excellent question. In terms of the practices, there are a number of opportunities, through benchmarking and liaising with other jurisdictions, to identify improvements to processes. Those improvements may not involve changes in technology. It may simply be the manner in which tests are conducted or the order in which evidence might be examined.

Every laboratory will have their own processes in place for validating and assessing new techniques. There must be a clear awareness of any limitations associated with a change in a technique in an effort to understand the sensitivities and elements around accuracy and precision. That process is called validation.

That information is exactly the sort of information brought to the table at the discussions of the scientific working group so that it can be shared with other laboratories in the hopes of finding a best practice outcome.

When it comes to the technology itself, there is an agreed-upon standard in the type and number of locations of DNA, for instance, which we test and for which the results can be contributed to the National DNA Data Bank. That is more or less fixed. It cannot be changed without full partnership and consultation.

In terms of internal processes and improvements that can be achieved by each lab, each lab is entitled to undertake that on their own and is encouraged to share with the others.

Senator Wallace: Mr. Dufour, would you care to comment from Quebec's perspective?

[Translation]

Frédérick Laberge, Director, Biology and Administration, Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale: Information forwarded to the National DNA Data Bank must comply with certain standards. The three Canadian laboratories

Alors on fait a des vérifications externes durant l'été et l'automne derniers. Ça s'est très bien passé. On attend les accréditations au début de cette année. Il y a aussi beaucoup d'échanges avec le laboratoire de l'Ontario et de la GRC quant aux techniques et aux façons de travailler.

[Traduction]

Le sénateur Wallace: De toute évidence, il est primordial que les analyses génétiques soient fiables, puisqu'elles peuvent bouleverser des vies. Je suis certain que vous vous tenez au courant des pratiques adoptées dans les laboratoires semblables aux vôtres ailleurs dans le monde. J'imagine que vous êtes toujours à l'affût, sur la scène internationale, des meilleures pratiques et des nouvelles technologies.

Compte tenu de ce qui se passe dans d'autres pays, si vous vouliez apporter des améliorations dans votre province, le feriezvous unilatéralement, ou devriez-vous en arriver à un consensus entre les responsables des trois laboratoires partenaires et de la banque de données avant de troquer vos pratiques et vos technologies pour celles glanées sur la scène internationale?

M. Tessarolo: C'est une excellente question. En ce qui concerne les pratiques, la comparaison et la communication avec d'autres pays permettent amplement de cerner des améliorations éventuelles aux processus. Celles-ci ne supposent pas nécessairement le remplacement de la technologie. Il peut s'agir uniquement de la façon d'effectuer les analyses, ou de l'ordre dans lequel les éléments de preuves sont examinés.

Chaque laboratoire applique son propre processus pour évaluer et valider les nouvelles techniques. Il faut être pleinement conscient des limites des nouvelles techniques pour en comprendre les répercussions et pour garantir l'exactitude et la précision. Ce processus est appelé « validation ».

C'est exactement de ce genre de chose dont discute le groupe de travail scientifique. Ainsi, on peut en faire part à d'autres laboratoires, dans l'espoir de trouver une pratique exemplaire.

Quant à la technologie elle-même, nous avons convenu d'une norme concernant le type et le nombre de sites d'ADN, par exemple, pour lesquels nous effectuons des analyses dont les résultats seront ajoutés à la Banque nationale de données génétiques. C'est plus ou moins établi. On ne peut y apporter des changements qu'après consultation des partenaires et avec leur pleine et entière collaboration.

Quant à l'amélioration des processus internes de chacun des laboratoires, on est maître chez soi, mais on incite les laboratoires à mettre leurs pratiques en commun.

Le sénateur Wallace : Monsieur Dufour, pourriez-vous nous donner le point de vue du Québec?

[Français]

Frédérick Laberge, directeur, Biologie et administration, Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale : Si l'on veut transmettre l'information de la Banque nationale des données génétiques, il faut respecter un minimum de standards. Les trois have the same standards and use the same technologies. In Quebec, we create new technologies and we monitor the technological advances made world-wide, particularly in Europe, in order to keep up to date. The National DNA Data Bank serves as a hub for technologies since there are more than 150,000 DNA profiles in these indices. Changing the technology may be complicated, because the information would have to be converted.

[English]

Senator Wallace: Within your laboratories, have any audits of your work been critical of the practices that are followed or suggested that they are in need of improvement?

For example, I noticed that the Ontario Auditor General made a series of recommendations in 2007 concerning the Ontario lab. It seemed most of them dealt with turnaround time. I saw nothing that indicated a criticism of the reliability of the practices that have been followed. Have any suggestions or recommendations been made that practices be changed in order to ensure reliability of the results that originate from the labs.

[Translation]

Mr. Laberge: From a technological standpoint, we contribute to a quality-assurance program, and this program is structured more on an internal level. It is subject to accreditation. We have internationally-recognized ISO-1025 accreditation and, in addition, CAN-P-1578 accreditation, which is the Canadian forensic science standard. So we comply with these standards, which guarantee the quality of our techniques and technologies from the scientific standpoint. As far as administration is concerned, as far as timelines or performance is concerned, the laboratory has not been assessed by an outside party, but we are working very hard to reduce timelines and improve the process. Unfortunately, we would need additional resources and efforts to achieve further progress.

[English]

Mr. Tessarolo: Senator, as you indicated, the Auditor General of Ontario conducted an audit on the Centre of Forensic Sciences and reported in 2007. He made five recommendations with respect to the processes within the organization.

One area that he commented on but did not make a recommendation was with respect to quality. He indicated that he was confident good practices and high quality were in place and that the clients of the Centre of Forensic Sciences were also very confident in the quality of work that was conducted. He felt that there were no appropriate recommendations to be made in that area.

Senator Runciman: Does Ontario have ISO accreditation now?

Mr. Tessarolo: Yes, it does.

laboratoires canadiens ont les mêmes standards et utilisent les mêmes technologies. Au Québec, on crée de nouvelles technologies et on suit les avancées technologiques à l'échelle internationale, notamment en Europe, pour demeurer à jour. La Banque nationale des données génétiques amène un effet d'encrage au plan des technologies puisqu'on a mis plus de 150 000 profils génétiques dans ces fichiers. Vouloir changer de technologie deviendrait peutêtre compliqué, car il faudrait convertir les informations.

[Traduction]

Le sénateur Wallace: Dans vos laboratoires, parmi les vérifications qui ont été effectuées, certaines ont-elles critiqué les pratiques que vous suiviez ou laissé entendre qu'elles devaient être améliorées?

Par exemple, j'ai constaté que le vérificateur général de l'Ontario avait formulé une série de recommandations en 2007 concernant le laboratoire de cette même province. Il semble que la plupart de ces recommandations portaient sur le temps de traitement. Rien ne semble miner la fiabilité des pratiques en cours. A-t-on suggéré ou recommandé de modifier certaines pratiques afin de garantir la fiabilité des résultats des laboratoires?

[Français]

M. Laberge: Au plan technologique, on contribue à un programme d'assurance-qualité, et c'est plus à l'interne que ce programme est structuré. Il est soumis à l'accréditation. On a une accréditation reconnue internationalement ISO-1025 et, en plus, le CAN-P-1578, qui est une norme canadienne au niveau des sciences judiciaires. Alors on doit respecter ces normes, ce qui assure la qualité de nos techniques et de notre technologie du point de vue scientifique. Du point de vue administratif, en ce qui concerne les délais ou la performance, on n'a pas eu de vérification externe au laboratoire, mais on travaille très fort à minimiser les délais et à améliorer les processus. Malheureusement, cela demande des efforts et des ressources additionnelles pour aller encore plus loin.

[Traduction]

M. Tessarolo: Sénateur, comme vous l'avez dit, le vérificateur général de l'Ontario a effectué une vérification du Centre des sciences judiciaires et il a publié son rapport en 2007. Il a formulé cinq recommandations à l'égard des processus au sein de l'organisation.

L'un des points sur lesquels il nous a félicités, sans fournir de recommandation, était la qualité. Il s'est dit convaincu que de bonnes pratiques étaient en place pour garantir une grande qualité, et il a ajouté que les clients du centre avaient tout aussi confiance dans la qualité de notre travail. Il a considéré qu'aucune recommandation n'était justifiée à cet égard.

Le sénateur Runciman : Le laboratoire de l'Ontario a-t-il maintenant la certification ISO?

M. Tessarolo: Oui.

Senator Runciman: One of the things I noticed in a report — I think it was one of the auditor's reports — is that when turnaround times were reviewed, B and Es were excluded. I am assuming that is because there is a considerable wait time prior to analysis being completed on B and Es. Is that the case?

Mr. Tessarolo: No. B and Es are excluded because of the fact that they are relatively simple cases, typically one or two items. We can process them rapidly. As such, if we included them with other data, they might skew it.

Senator Runciman: You talked about the additional demand that has been placed on you by both provinces with respect to Bill C-13 and Bill C-18 which would require you to increase your capacity by approximately two thirds. Since the legislation has broadened the scope, is there an obligation on the provinces in this regard?

Mr. Tessarolo: That is an interesting question. The legislation speaks to the addition of 172 eligible offences for which evidence collected pursuant to the investigation of those cases could be examined and DNA profiles generated from that could be added to the data bank. However, the question of whether we are mandated to conduct work in that area is more of a policy question rather than a scientific question, and I am not certain I can answer it.

Senator Runciman: Yesterday, representatives of the RCMP appeared before the committee. I was curious about the provinces that are policed by the RCMP with respect to the kinds of services you provide across Canada. I think the figure was \$3.9 million that the other provinces and territories contribute or pay for those services. It sounded like a pretty good deal to me. The RCMP's response to that was, "Well, we have an arrangement with Quebec and Ontario where we provide them with payments to offset a degree of their costs." We have heard from both of you that the offset is not meeting your needs.

I would like to hear from both of you on this point. Let's compare apples to apples. If we look at the \$3.9-million chargeback, if you will, to other jurisdictions and compare it with the funds flowing to you to compensate you to some degree, how does that hit you? What are the contrasts? As well, there is a question of fairness to the taxpayers of your two provinces.

Mr. Tessarolo: I will make one distinction with respect to funding. The funding that you referred to, the portion that Mr. Dufour described, the 20 per cent of the costs that are portioned back to the province, that is for work conducted prior to the changes in legislation. The request for additional funding that came out of the government consulting services contract is for additional work as a result of the latest addition of 172 offences. I see it as two separate entities.

Senator Runciman: I was talking about the application of the chargeback for services to other provinces versus the kind of compensation you receive. Is it appropriate if you look at that bigger picture?

Le sénateur Runciman: J'ai remarqué dans un rapport — je pense que c'était l'un de ceux du vérificateur — que lorsqu'il était question du temps de traitement, les introductions par effraction étaient exclues. J'imagine que c'est parce que dans ces cas, le temps d'attente est considérable avant qu'une analyse soit effectuée. Est-ce le cas?

M. Tessarolo: Non, les introductions par effraction sont exclues, parce qu'il s'agit d'affaires relativement simples ne présentant qu'un ou deux éléments en général. On peut les traiter rapidement. Par contre, si on les intégrait à d'autres données, elles pourraient les fausser.

Le sénateur Runciman: Vous avez parlé de l'autre demande qui vous a été imposée par les deux provinces en ce qui a trait aux projets de loi C-13 et C-18, qui vous obligerait à accroître votre capacité d'environ deux tiers. Étant donné que la loi a élargi la portée, y a-t-il une obligation de la part des provinces à cet égard?

M. Tessarolo: C'est une question intéressante. La loi vise l'ajout de 172 infractions admissibles dont les éléments de preuve recueillis dans le cadre de l'enquête liée à ces affaires pourraient être examinés, et les profils d'ADN générés à partir de ces éléments pourraient être ajoutés à la banque de données. Toutefois, à savoir si nous avons le mandat de réaliser les travaux dans ce domaine relève plus d'une question de politique que d'une question scientifique, et je ne suis pas certain de pouvoir y répondre.

Le sénateur Runciman: Hier, des représentants de la GRC ont comparu devant le comité. J'étais curieux de savoir, dans les provinces desservies par la GRC, quels sont les types de services que vous assurez dans l'ensemble du Canada. Je pense qu'on a dit que les provinces et territoires versaient 3,9 millions de dollars. Cette somme m'a semblé satisfaisante. La GRC a répondu : « Eh bien, nous avons une entente avec le Québec et l'Ontario dans le cadre de laquelle nous leur payons une partie des frais pour compenser les coûts ». Vous avez dit tous les deux que la compensation ne suffit pas à répondre à vos besoins.

J'aimerais avoir votre avis à tous les deux sur ce point. Comparons des pommes avec des pommes. Si nous examinons les 3,9 millions de dollars facturés, si vous voulez bien, par rapport à d'autres autorités, et que nous comparons ce montant avec les fonds qui vous sont remis en guise de compensation en quelque sorte, qu'en pensez-vous? Quels sont les contrastes? En outre, il y a la question d'équité envers les contribuables de vos provinces.

M. Tessarolo: Je vais apporter une distinction relativement au financement. Les fonds que vous avez évoqués, c'est-à-dire la portion décrite par M. Dufour, les 20 p. 100 de ces coûts qui sont attribués à la province, c'était pour les travaux réalisés avant les changements à la loi. La demande de fonds supplémentaires découlant du contrat de services de consultation du gouvernement porte sur du travail supplémentaire lié à l'ajout récent de 172 infractions. J'estime qu'il s'agit de deux éléments distincts.

Le sénateur Runciman: Je parlais de l'application de la facturation à l'utilisateur pour des services aux autres provinces comparativement au type de rémunération que vous recevez. Est-ce suffisant si vous examinez la situation dans son ensemble?

[Translation]

Mr. Dufour: That is not the same thing. It is not the same type of financing. With respect to the financing I referred to earlier, the three-year agreement plus the one-year renewal where we were to have delivered 11,231 files at a cost of \$8.3 million, represented the equivalent of 3,500 files per year at a cost of approximately \$771 per file. The adoption of Bills C-13 and C-18 resulted in an increase in workload for us, Ontario and the RCMP, assessed at being approximately 1,000 to 1,500 additional files. Public Safety Canada did an evaluation of the costs, additional personnel and budget required to implement Bills C-13 and C-18 because the scope of the work was broadened and more files were being submitted. According to this assessment, we need 35 additional people, more equipment and money, representing, in all, \$3.9 million.

The funding for the RCMP laboratories in the other provinces and the laboratories in Quebec and Ontario is different. The provinces pay Ontario for the biological analyses.

The RCMP pays the Ontario and Quebec laboratories, because we have laboratories whereas the other provinces do not. They use the RCMP laboratory. Funding is not done in the same way. We have the equipment, a laboratory and staff and everything we need to do the analyses. The agreement at a rate of \$771 per file was based on the fact that the more files there were in the data bank, the more money it got. Ontario and Quebec provide 72 per cent of the files in the National DNA Data Bank. The funding for the provinces and the funding for Quebec and Ontario are two separate things.

[English]

Senator Runciman: I think it was the federal Auditor General who spoke about turnaround times and referenced private labs in Great Britain. I gather Great Britain is covered as a nation by a private-sector provider. Their turnaround times a couple of years ago were dramatically better than what we are experiencing. Was an analysis ever done by your various organizations with respect to why that was occurring?

Mr. Tessarolo: What you described was also referenced by the Ontario Auditor General in his report on the Centre of Forensic Sciences. In fact, he used the same data.

There are some market differences between how forensic science is conducted in the United Kingdom, for instance, as compared to Canada. The U.K. has a fully private system right now, which has some benefits and also some concerns.

To give you more detail, I will pass this over to Mr. Newman, who has some direct experience with the British system.

Jonathan Newman, Deputy Director, Centre of Forensic Sciences, Ministry of Community Safety and Correctional Services, Government of Ontario: You can probably tell by my accent that I have some prior experience. In fact, I started my career in forensic science at a Scotland Yard laboratory in

[Français]

M. Dufour: Ce n'est pas la même chose. Le financement n'est pas du même type. Par rapport au financement dont je vous ai parlé plus tôt, l'entente de trois ans plus la reconduction d'un an où on devait livrer 11 231 dossiers pour 8,3 millions de dollars, cela donnait l'équivalent de 3 500 dossiers par année qu'on livrait à autour de 771 \$ le dossier. Quand les projets de loi C-13 et C-18 ont été adoptés, cela a représenté un accroissement de dossiers pour nous, l'Ontario et la GRC qu'on évaluait à environ 1 000 à 1 500 dossiers supplémentaires. Sécurité publique Canada a fait une évaluation des coûts, du personnel supplémentaire et du budget nécessaire pour mettre en application les projets de loi C-13 et C-18 parce qu'on élargissait la fourchette et plus de dossiers rentraient. Selon cette évaluation, nous aurions besoin de 35 personnes de plus, de l'équipement supplémentaire et de plus d'argent, le tout représentant une somme de 3,9 millions de dollars.

Le financement des laboratoires de la GRC, des autres provinces, du Québec et de l'Ontario est différent. Les provinces paient l'Ontario pour les analyses biologiques.

Alors que la GRC paie les laboratoires de l'Ontario et du Québec, car nous en avons un alors que les autres provinces n'en ont pas. Elles utilisent celui de la GRC. Le financement ne se fait pas de la même façon. Nous avons l'équipement, un laboratoire et du personnel et tout ce qu'il faut pour faire des analyses. L'entente conclue à raison de 771 \$ le dossier était que plus on mettait de dossiers dans la banque de données, plus il revenait de l'argent. L'Ontario et le Québec fournissent 72 p. 100 des dossiers pour la Banque nationale des données génétiques. Le financement des provinces et celui du Québec et de l'Ontario sont deux choses séparées.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: Je pense que c'est la vérificatrice générale fédérale qui a parlé de temps de traitement et qui a évoqué les laboratoires privés en Grande-Bretagne. J'imagine que la Grande-Bretagne fait appel à un fournisseur du secteur privé. Leurs temps de traitement, il y a quelques années, étaient considérablement mieux que les nôtres. Vos différentes organisations ont-elles déjà fait une analyse pour trouver la source du problème?

M. Tessarolo : Cela a déjà été évoqué par le vérificateur général de l'Ontario dans son rapport sur le Centre des sciences judiciaires. En fait, il avait utilisé les mêmes données.

Il y a des différences de marché sur la façon dont on fait la criminalistique au Canada et au Royaume-Uni. Ce dernier fait affaire avec un système totalement privé à l'heure actuelle, ce qui présente certains avantages ainsi que des préoccupations.

Afin de vous donner davantage de détails, je vais céder la parole à M. Newman, qui a de l'expérience directe avec le système britannique.

Jonathan Newman, directeur adjoint, Centre des sciences judiciaires, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, gouvernement de l'Ontario: Vous pouvez probablement dire en raison de mon accent que j'ai de l'expérience préalable. En fait, j'ai commencé ma carrière en

London, England, and I came to Canada just before the laboratory was absorbed into a private system called the Forensic Science Service.

In discussing with our colleagues and trying to compare and contrast the forensic DNA operations in Canada and the U.K., if I could put it as succinctly as possible, the U.K. has a larger operation. The funding available for forensic DNA testing in the U.K. is much greater than it is here. The number of scientists involved in forensic DNA testing is much greater in the U.K. than it is here.

Ultimately, the funding for the testing, although it is paid to the private laboratory system to generate the DNA profiles, originates from the Home Office, from the government, through their funding of police agencies, who then go on to pay for forensic DNA analysis. Essentially, the reason they can turn around samples faster than we can in Canada is because there is a greater investment in forensic DNA testing than there is in Canada.

[Translation]

Mr. Laberge: We visited the FSS in 2007. At that time period they were able to process one million analyses but were in fact doing nearly 600,000 per year. They have an overcapacity. Indeed, they have substantial resources for doing the analyses, which enables them to reduce the timelines significantly.

As far as we are concerned, the Service Canada study revealed that neither Quebec nor Ontario has this capacity; the RCMP does not even have this capacity.

Mr. Dufour: You need to understand that England does not have the same laws. As the document states, the people whose DNA is in the data banks represent 5.7 per cent of the population. England may be the country with the most people in their data banks. In Canada, we have 0.7 or 0.8 per cent. So we are talking about a very different approach which has been accepted by the people.

Let us take the example of an individual who has been exonerated of a charge. In this case, this individual's file would be withdrawn from the data bank because of the charters. There, it would be kept. They charge and the paying client wants to obtain results quickly.

Senator Carignan: Welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I have seen the quality of the laboratory facilities in Quebec. I see that the Government of Canada cost and capacity review analyses include comparative studies for each of the samples from each of the laboratories.

According to this study, Quebec has the lowest cost per sample, but the processing time is also longer. We read in the conclusions that Quebec is running at optimum efficiency as far as providing services is concerned. You talked about underfunding. How much

sciences judiciaires dans un laboratoire de Scotland Yard à Londres, en Angleterre, et je suis venu au Canada juste avant que ce laboratoire ne soit absorbé dans un système privé appelé Forensic Science Service.

Après avoir discuté avec nos collègues et essayé de comparer les opérations judiciaires d'analyse de l'ADN au Canada et au Royaume-Uni, pour être le plus simple possible, je dirais que le Royaume-Uni a de plus vastes opérations. Les fonds disponibles pour des tests d'analyse génétique au Royaume-Uni sont beaucoup plus importants qu'ici. Le nombre de scientifiques affectés aux analyses génétiques est également beaucoup plus important au Royaume-Uni qu'ici.

En fin de compte, même si on paie le système de laboratoires privés pour qu'il génère des profils d'ADN, les fonds proviennent du Home Office, du gouvernement, par l'entremise des fonds affectés aux services de police, qui paient pour l'analyse génétique. Essentiellement, la raison pour laquelle ils peuvent traiter les échantillons plus rapidement qu'on ne peut le faire au Canada, c'est qu'on investit davantage dans les tests d'analyse génétique là-bas qu'on ne le fait ici au Canada.

[Français]

M. Laberge: On a visité le FSS en 2007. Leur capacité à cette époque représentait un million d'analyses possibles alors qu'ils en sortaient à peu près 600 000 par année. Ils ont une surcapacité. Effectivement, ils ont beaucoup de ressources pour faire les analyses, ce qui permet d'amoindrir les délais de façon considérable.

Pour notre part, par rapport à l'étude de Service Canada, la capacité n'est pas là au Québec, ni en Ontario; elle n'est même pas là à la GRC.

M. Dufour : Il faut savoir qu'en Angleterre les lois ne sont pas pareilles. Comme le dit la littérature, les gens fichés dans les banques de données représentent 5,7 p. 100 de la population. C'est peut-être le pays où on compte le plus de gens fichés dans les banques de données. Au Canada, c'est 0,7 ou 0,8 p. 100. Il s'agit d'une approche très différente qui est acceptée par la population.

Prenons l'exemple d'une personne exonérée d'une accusation. Ici, son dossier serait retiré de la banque de données en vertu des chartes. Là-bas, il serait conservé. Ils ont une tarification et le client qui paie veut obtenir des résultats rapidement.

Le sénateur Carignan: Bienvenu au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. J'ai pu voir la qualité et les installations du laboratoire du Québec. Je vois dans l'examen des coûts et de la capacité des analyses faits par le gouvernement du Canada, des études comparatives pour chacun des échantillons entre chacun des laboratoires.

On réalise qu'au Québec le coût est le plus bas par échantillon, mais que le délai de traitement est aussi le plus long. J'ai vu une conclusion où le Québec a atteint son caractère optimal par rapport à sa capacité efficiente de rendre un service. Vous parliez

money should the Government of Canada pay Quebec to compensate for this underfunding? What are the main investments that you would make in order to optimize laboratory services?

Yesterday, we heard witnesses from the RCMP state that they were about to install new sequencers which should increase productivity significantly. Is this a type of equipment that the laboratory is thinking about installing?

Mr. Laberge: All of that is outlined in the cost and capacity review. This was done in 2008, and it was estimated that 3.9 million additional dollars were required for the operational budgets. At present, in Quebec, we spend approximately \$6 million on DNA. With an additional \$3.9 million, we would be able to significantly reduce our timelines, and thereby fulfil the requirements of Bills C-13 and C-18, which came into effect on January 1, 2008.

With regard to equipment — sequencers and automation — there would nevertheless be an additional capital budget of nearly \$870,000. Much work has been done in the area of automation. All our operations are automated, which has resulted in significant improvements in how we are doing. Technologically we are at full capacity, we would have to double such technology in order to see better results. So, for Quebec, we would be able to catch up with approximately \$10 million.

As Mr. Dufour said earlier, this involves additional staff. Technically speaking, we are able to do things, by adding a few technicians. However, we need experts to analyze the results. People are needed because this cannot be automated. That is where we need to invest in order to process more files.

Senator Carignan: In your opinion, what amount from the federal government would be fair compensation? I understand that this is the overall budget for the lab that you are tabling with the president of Treasury Board.

Mr. Laberge: Bills C-13 and C-18 will bring approximately 11,000 new analyses for Quebec, at a minimum. Quebec's position is that 100 per cent of this should be funded.

Senator Carignan: For new applications?

Mr. Laberge: Yes.

Mr. Dufour: In addition to the costs we have just mentioned, there is the issue of square footage, because this will require more space. Often in public administrations, we hear the expression "growing from within." For our part, we have reached the maximum. If there are 35 more people coming to work in biology, this will require additional space. We have already undertaken steps to do this. We have developed a business plan for the lab, based on 3 years, 5 years or 10 years, to understand our outlook. This business plan was developed with investigators, with legal identity services staff, crown prosecutors and coroners. Over a three-year period, if we want to provide the services we are mandated to provide, we would need at least 60 more individuals

de sous-financement. Quelle serait l'importance des sommes qui devraient être versées par le gouvernement du Canada au Québec pour compenser ce sous-financement? Quels sont les principaux investissements que vous feriez pour optimiser les services du laboratoire?

Hier on a entendu des gens de la GRC qui étaient sur le point d'installer de nouveaux séquenceurs qui devaient augmenter la productivité de façon importante. Est-ce le genre d'équipement que le laboratoire songe à installer?

M. Laberge: Dans l'examen des coûts et des capacités, tout cela est détaillé. Cela a été fait en 2008, on avait alors évalué, pour les budgets d'opération, 3,9 millions supplémentaires. Actuellement, au Québec, on dépense environ 6 millions de dollars pour l'ADN. Avec 3,9 millions de plus, on serait en mesure de diminuer de façon significative nos délais, ainsi que de répondre aux exigences des projets de loi C-13 et C-18 qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

En ce qui concerne les équipements — les séquenceurs et la robotique —, il y aurait quand même un budget en capital additionnel de près de 870 000 dollars. On a beaucoup développé sur le plan de la robotique. Toutes nos opérations sont robotisées, ce qui a amené une optimisation au niveau de notre performance de façon significative. On est rendu à pleine capacité sur le plan de ces technologies, il faudrait les doubler pour avoir une meilleure performance. Donc pour le Québec, avec environ 10 millions de dollars, on serait en mesure de rattraper notre retard.

Comme M. Dufour l'a dit tout à l'heure, cela implique des personnes additionnelles. Sur le plan technique, on est capable de faire les choses, on rajoute quelques techniciens. Cependant, on a besoin d'experts pour faire l'analyse des résultats. Il faut une intervention humaine car on ne peut pas robotiser cela. C'est là où il faut investir pour pouvoir traiter davantage de dossiers.

Le sénateur Carignan: Selon vous, quels sont les montants provenant du gouvernement fédéral qui seraient une juste compensation? Je comprends que c'est le budget global du laboratoire que vous déposez à la présidente du Conseil du Trésor.

M. Laberge: Les projets de loi C-13 et C-18 vont amener à peu près 11 000 nouvelles analyses pour le Québec, c'est un minimum. La position du Québec est de dire que cela devrait être financé à 100 p. 100.

Le sénateur Carignan: Pour les nouvelles demandes?

M. Laberge: Oui.

M. Dufour: En plus des coûts dont on vient de parler, il y a la question des pieds carrés, il est certain que cela va nécessiter plus d'espace. Il y a une expression qu'on entend souvent dans les administrations publiques, soit « agrandir par en dedans ». De notre côté, nous en sommes maintenant à la limite. S'il y a 35 personnes de plus qui viennent travailler en biologie, cela va nous prendre de l'espace supplémentaire. Nous avons déjà entrepris des démarches pour ce faire. On a élaboré un plan d'affaires pour le laboratoire, basé sur trois, cinq ou 10 ans, pour faire connaître nos perspectives. Il s'agit d'un plan d'affaires élaboré avec des enquêteurs, des gens des services d'identité judiciaires, des procureurs de la Couronne et des coroners. Sur

to do so within the time frame set out, meaning within 90 days. Clearly, it is a question of square footage. We are talking about 2,100 square metres to be able to have room for all these people. We have undertaken steps with the Department of Public Safety to find the square footage we are talking about.

Senator Carignan: My last question is for both witnesses. If you had to identify amendments to be made to the current legislation, what would the priority be? For example the exchange of samples, the expansion of the range of samples taken, the addition of victims or human body parts, or a reduction in red tape or judges' orders? What main elements would you target in order to improve efficiency, not necessarily within the lab, but in identifying the guilty?

Mr. Laberge: At present, we have expanded the designated offences through Bills C-13 and C-18. What might possibly improve things would be not making a distinction. All offences under the Criminal Code could be subject to this. Not try to distinguish between a so-called primary offence, whereby a sampling is automatically ordered, and a so-called secondary offence, whereby the judge will decide whether to order a sample or not. Already, this would increase the number of individuals found guilty of such crimes. This would be put on the Convicted Offenders Index.

If you increase the numbers in the Convicted Offenders Index, the bank's performance should follow. Naturally, for the Crime Scene Index, all the profiles brought to us by investigators would have to be entered and all those files processed, even for minor offences and breaking and entering. We believe it is important to do this because we might be able to solve a serious crime such as a murder based on an offence of breaking and entering. Furthermore, we have very concrete examples of this with the murders of Denise Morelle and Natasha Cournoyer where the murderer was identified based on data that we had at the lab and also in the National DNA Data Bank. So it is quite a powerful tool. Trying to put as much data as possible into these banks should be a goal.

[English]

Mr. Tessarolo: Many of the initiatives that have been discussed benefit investigations. From a scientific perspective, they provide more opportunities to benefit the investigation.

I can think of a couple of examples that, from a scientist's perspective, might be of the greatest benefit. One is a missing persons index, which, from a scientific perspective, is a tool that we do not have available to us presently to assist with investigations. However, it is a request that often comes to us. We can examine evidence and generate profiles, but we do not have a mechanism to establish that association from an electronic standpoint.

To a certain degree, we become victims of our own success with respect to the use of the DNA data bank. The more profiles we upload, the more hits we observe. The management of the

trois ans, si on veut rendre les services pour lesquels on est mandaté, cela prendrait au moins 60 personnes de plus afin d'arriver dans les délais, tout cela à l'intérieur de 90 jours. Évidemment, il y a la question de pieds carrés. On parle de 2 100 mètres carrés pour être capable d'accueillir tout ce monde. On a entrepris des démarches auprès du ministère de la Sécurité publique pour aller chercher ces pieds carrés.

Le sénateur Carignan: Ma dernière question s'adresse aux deux parties. Si vous aviez à cibler des modifications au niveau de la loi en tant que telle, quelle devrait être la priorité? Par exemple, l'échange d'échantillons, l'élargissement de l'éventail d'échantillons pris, l'ajout des victimes ou des parties de corps humain ou la réduction des éléments de bureaucratie ou d'ordonnance de juge. Quels seraient les principaux éléments à cibler pour améliorer l'efficience, non pas du laboratoire nécessairement, mais de la recherche de coupables?

M. Laberge: Présentement, on a élargi les infractions désignées par les projets de loi C-13 et C-18. Ce qui, possiblement, pourrait améliorer les choses, serait de ne pas faire de distinction. Tous les crimes en vertu du Code criminel pourraient être assujettis. Ne pas essayer de faire une distinction entre une infraction dite primaire, où on ordonne automatiquement le prélèvement, et une infraction dite secondaire, où le juge va décider si on ordonne le prélèvement ou non. Déjà, cela viendrait augmenter le nombre de personnes qui sont reconnues coupables de ces crimes. Ce serait versé dans le fichier des condamnés.

Si vous augmentez le nombre dans le fichier des condamnés, la performance de la banque devrait suivre. Naturellement, pour le fichier criminalistique, il faudrait pouvoir verser tous les profils que les enquêteurs nous amènent et traiter tous ces dossiers, même les dossiers mineurs et les introductions par effraction. Selon nous, il est important de le faire parce que, éventuellement, on peut, à partir d'une introduction par effraction, régler un crime grave, soit un meurtre. D'ailleurs, on a des exemples très concrets avec les meurtres de Denise Morelle et de Natasha Cournoyer où l'identification du meurtrier a été faite à partir de données qu'on avait à notre laboratoire et aussi dans la Banque nationale de données génétiques. C'est donc performant. Essayer d'alimenter ces banques au maximum devrait être un objectif visé.

[Traduction]

M. Tessarolo : Bon nombre des initiatives dont nous avons parlé sont utiles pour les enquêtes. D'un point de vue scientifique, elles offrent davantage d'occasions d'être profitables aux enquêtes.

Je peux penser à deux exemples, où du point de vue scientifique, cela pourrait être des plus avantageux. D'abord, un fichier des personnes disparues qui, d'un point de vue scientifique, est un outil dont nous ne disposons pas pour nous aider dans nos enquêtes. Toutefois, on nous en fait souvent la demande. Nous pouvons examiner les éléments de preuve et générer des profils, mais nous ne disposons pas de mécanismes pour établir cette association de façon électronique.

Dans une certaine mesure, nous devenons des victimes de notre propre succès relativement à l'utilisation d'une banque de données génétiques. Plus nous téléchargeons de profils, plus nous obtenons information generated as a result of that identification of a hit can be rather cumbersome. Informing all of the appropriate parties to liaise with the National DNA Data Bank in order to obtain the appropriate information that then must be fed back to the investigators has a large administrative impact on the operational labs.

As we add more profiles and do more work, we generate more hits, which creates more of a burden. That is more of an administrative issue, but it is another opportunity for improvement.

Mr. Newman: I speak as a scientist and from a scientific perspective. I know you have heard previously from Dr. Ron Fourney. We have been involved on the scientific side of the development of the data bank over many years. As a scientist, it is disappointing that, through legislation and funding, we have not been able to overcome those hurdles so as to allow scientists to provide to the citizens of Canada the ability to identify found unidentified human remains. It is disappointing because it is certainly possible scientifically. The technology has been available for many years. It is unfortunate that the legislators and the funders have not been able to get it done.

The Chair: If I correctly recall previous testimony before this committee, bringing in the legal ability to do profiles of unidentified human remains would probably not be enormously taxing in terms of capacity and the number of cases. However, we might be talking of significant capacity with regard to a missing persons index.

I am assuming that when you talk about the ideal world of what you would like to be able to do, you are assuming that the money would be made available. You are not sitting here and telling us that magically we can do more things with the money now available, even though we cannot do all the things we are supposed to be doing now. Am I interpreting you correctly?

Mr. Tessarolo: You are absolutely correct.

[Translation]

The Chair: And you, Mr. Laberge?

Mr. Laberge: We are at maximum capacity. We cannot go beyond that. In Quebec, we receive approximately 6,000 files for analysis and we can get through 3,000 to 3,500. We are not able to process the rest given our current resources.

Mr. Dufour: We process the emergencies, and in the meantime the other files sit there, but investigators may need them for other kinds of investigations that they are conducting. Perhaps this would lead to crimes being solved; but for now, we are not able to process them.

The Chair: Senator Carignan, have you finished?

Senator Carignan: Yes.

d'occurrences. La gestion de l'information qui est générée par cette occurrence peut être passablement encombrante. Le fait d'informer toutes les parties visées de communiquer avec la Banque nationale de données génétiques afin d'obtenir l'information appropriée qui doit par la suite être transmise aux enquêteurs crée d'importantes répercussions administratives sur les laboratoires opérationnels.

Plus nous ajoutons de profils et plus nous effectuons de travaux, plus nous générons d'occurrences, ce qui se traduit par une charge de travail plus importante. Il s'agit plutôt d'une question administrative, mais c'est une autre possibilité d'amélioration.

M. Newman: Je parle en tant que scientifique et d'un point de vue scientifique. Je sais que M. Ron Fourney a déjà témoigné devant vous. Nous avons contribué au volet scientifique du développement de la banque de données depuis de nombreuses années. En tant que scientifique, c'est décevant de ne pas avoir pu, à l'aide de lois et de fonds, surmonter ces obstacles pour permettre aux scientifiques de fournir à la population canadienne la capacité d'identifier des restes humains non identifiés qui sont trouvés. C'est décevant parce que, c'est certainement faisable du point de vue scientifique. C'est une technologie qui existe depuis de nombreuses années. Il est malheureux que les législateurs et les bailleurs de fonds n'aient pas pu mener un tel projet à bien.

La présidente : Si je me souviens bien des témoignages qui ont déjà été présentés devant le comité, la capacité juridique d'effectuer des profils sur des restes humains non identifiés ne constituerait pas un énorme fardeau pour ce qui est des ressources et du nombre de cas à examiner. Toutefois, on parle peut-être d'une capacité considérable en ce qui a trait à un fichier des personnes disparues.

Je suppose que lorsque vous parlez d'un monde idéal et de ce que vous voudriez être en mesure de faire, vous supposez que les fonds seraient disponibles. Vous ne nous dites pas que nous pourrions faire davantage, comme par magie, avec l'argent qui est disponible à l'heure actuelle, même si nous ne sommes pas en mesure de faire tout ce que nous devrions faire à l'heure actuelle. Est-ce que j'interprète bien vos propos?

M. Tessarolo: Absolument.

[Français]

La présidente : Et vous, monsieur Laberge?

M. Laberge : Nous sommes au maximum de nos capacités. Nous ne pouvons pas aller au-delà. Au Québec, nous recevons à peu près 6 000 dossiers d'analyse et nous pouvons en sortir 3 000 à 3 500. Pour le reste, nous ne sommes pas en mesure des les traiter à cause de nos ressources actuelles.

M. Dufour: On traite les urgences, et pendant ce temps les autres dossiers restent en arrière, mais les enquêteurs en auraient peut-être besoin pour d'autres types d'enquêtes qu'ils mènent. Peut-être que cela pourrait permettre de résoudre des crimes; mais pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de les traiter.

La présidente : Sénateur Carignan, aviez-vous terminé?

Le sénateur Carignan : Oui.

[English]

Senator Baker: Before I get to my question, I have to congratulate all of you in that you are constantly, it appears, before court to give testimony in relation to your work, and rather extensive cross-examination results. It is interesting to read all of those cases. It strikes me that the increase in the number of designated offences leads to an increase in the availability of all of you for court proceedings. It must be time-consuming because you have to be available for the original examination and then you must remain on the premises to be available for recall or cross-examination.

I do not know if you want to comment on that, but it is quite remarkable. Of course, your own expertise is constantly being examined under a microscope.

We passed Bill C-13 and Bill C-18 several years ago. Under those bills, as I recall, there were additional designated offences. The law now stipulates a whole list of offences, and it is continually being added to. Am I hearing correctly that a law that we passed and came into effect several years ago is not being implemented because of a lack of financial resources? Am I hearing this right?

Mr. Newman: Yes.

Senator Baker: I am.

Mr. Tessarolo: We have had to make a very difficult decision. It is a challenging decision, senator, but we have taken a strategic approach with it in that we are focused on providing the best quality service and the most timely service that we can on the cases that we already have, primarily around homicides, attempted murders and sexual assaults. Our fear about adding other offences and cases without appropriate funding to support them is that our performance regarding those other very serious offences will wane. We cannot afford to have that happen. I do not think the people of the province of Ontario want that to happen. I know the investigators do not want that to happen, so we have been very strategic in the way we move forward.

We have not said that we will not accept any cases of the new offences. We have said, "Please bring those forward to us and we will evaluate them." Where there is a clear issue of public safety, we will certainly take them. We have in fact looked at the number of requests we have received for those additional cases. On average, we are still taking in about 50 per cent of them. However, we are looking at them very closely because we are cognizant of the impact they may have on the performance of the other cases we are bound to complete as well.

Senator Baker: Just a minute now. The law was passed. In laying down a sentence at the very end of a robbery case or one of assault with a weapon, a judge must be guided by the requirements of section so-and-so of the Criminal Code. We can list them all off because we sat here and we passed the

[Traduction]

Le sénateur Baker: Avant de passer à ma question, je dois vous féliciter tous, parce qu'il semble que vous soyez constamment devant les tribunaux pour témoigner relativement à votre travail et participer à des contre-interrogatoires assez longs. C'est intéressant de lire toutes ces affaires. Force est de constater que l'augmentation du nombre d'infractions admissibles fait en sorte que vous devez davantage être disponibles pour des procédures judiciaires. Cela doit vous demander beaucoup de temps parce que vous devez être disponibles pour l'examen initial et que vous devez ensuite rester sur les lieux en cas de rappel ou de contre-interrogatoire.

Je ne sais pas si vous avez des observations là-dessus, mais c'est tout à fait remarquable. Bien sûr, votre propre savoir-faire est constamment scruté à la loupe.

Nous avons adopté les projets de loi C-13 et C-18 il y a plusieurs années. En vertu de ces lois, si je me souviens bien, il y avait un nombre supplémentaire d'infractions désignées. La loi comporte toute une liste d'infractions, et on en ajoute constamment. Ai-je bien entendu qu'une loi que nous avons adoptée et qui est entrée en vigueur il y a plusieurs années n'est toujours pas mise en œuvre en raison d'un manque de ressources financières? Ai-je bien compris?

M. Newman: Oui.

Le sénateur Baker : Bien.

M. Tessarolo: Nous avons dû prendre une décision très difficile. C'est une décision difficile à prendre, sénateur, mais nous avons adopté une approche stratégique où nous mettons l'accent sur la prestation de services de la meilleure qualité possible, et ce, le plus rapidement possible, pour les dossiers que nous avons déjà, essentiellement pour des homicides, des tentatives de meurtre et des agressions sexuelles. Ce qui nous effraie dans l'ajout d'autres infractions et d'autres causes sans l'obtention du financement approprié pour les soutenir, c'est que notre rendement relatif aux autres infractions très sérieuses soit moins bon. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise. Je ne pense pas que les Ontariens veuillent que cela se produise. Je sais que les enquêteurs ne le veulent pas, de sorte que nous avons été très stratégiques dans la façon dont nous sommes allés de l'avant.

Nous n'avons pas dit que nous n'accepterons aucune nouvelle cause liée aux nouvelles infractions. Nous avons dit, « Veuillez nous les présenter et nous les évaluerons ». Lorsqu'il s'agit clairement de la sécurité du public, nous accepterons le dossier. En fait, nous avons examiné le nombre de requêtes que nous avons reçues pour ces affaires supplémentaires. En moyenne, nous continuons d'en accepter environ 50 p. 100. Toutefois, nous les examinons de très près parce que nous savons très bien l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les autres dossiers que nous sommes obligés de terminer également.

Le sénateur Baker: Bon, une minute. La loi a été adoptée. Lorsqu'un juge prononce une peine au terme d'un procès pour vol ou agression armée, il doit se fonder sur les exigences de tel ou tel autre article du Code criminel. Nous pouvons tous les décliner, parce que nous nous sommes réunis et que nous avons adopté la

legislation. If a judge is now saying, "I order that a DNA analysis be done," are you telling me that you do not do it? Is that what you are saying?

[Translation]

Mr. Laberge: When a court orders us to process a file, we do so; we are required to do so. But frequently, the files wait so long that once the court case gets underway, the lab has to give those files priority, because they were not processed before the case got to court. This can cause problems. Our average timeframe at present is 11 months for a typical file. That said, we give priority to important files such as murders or sexual assaults; we try to work within a much shorter timeframe.

However, as I mentioned, we receive so many files that there are minor files that we do not process and, as a result, this information does not get included in the index, information that might help us to solve other crimes. So the bank's performance is greatly reduced because of this situation.

[English]

Senator Baker: Are you saying that you prioritize the designated offences within that list? You are nodding your head "yes." We passed a law that says there are designated offences; there was no prioritization in the list we gave you that was passed into law. How do you prioritize it?

[Translation]

Mr. Laberge: There are other criteria. Naturally, the seriousness of the crime is an essential criterion; as well as what is brought to us at the lab. We can have a very fragmented file: there is no potential suspect, we do not have a reference; we have samples that, at first sight, seem difficult to analyze, that kind of thing.

Files are evaluated in order to be able to give them priority. The main criterion is the gravity of the crime.

[English]

Senator Baker: What about drug trafficking? Is that lower down the list? It is? That is what I thought.

I have no further questions. This information is fascinating.

[Translation]

Senator Carignan: If I understand correctly, the lab provides private analysis services. Does the one conflict with the other? Where do you find the time to do private work?

Mr. Laberge: In fact, the lab has been an autonomous service unit since 1996. The agreement states that it can sell accessory services — and I want to be clear that these are accessory services

loi. Si un juge à l'heure actuelle dit, « J'ordonne qu'une analyse de l'ADN soit faite, » me dites-vous que vous ne la faites pas? Est-ce ce que vous dites?

[Français]

M. Laberge: Lorsqu'une cour de justice nous ordonne de traiter le dossier, nous allons le traiter; nous sommes tenus de le faire. Mais il arrive assez régulièrement, au laboratoire, que les dossiers attendent tellement longtemps que, au moment où les procédures judiciaires sont en cours, nous sommes obligés de prioriser ces dossiers, parce que nous ne les avons pas traités avant la présentation aux cours de justice. Cela cause des problèmes effectivement. Nos délais moyens actuellement sont de 11 mois pour un dossier normal. Ceci dit, nous priorisons les dossiers importants comme les meurtres et les agressions sexuelles; nous essayons d'avoir des délais beaucoup plus courts.

Par contre, comme je vous l'ai dit, nous recevons tellement de dossiers qu'il y a des dossiers mineurs que nous ne traitons pas et, de ce fait, il manque cette information qu'on ne verse pas dans les fichiers et qui permettrait éventuellement de résoudre d'autres crimes. Donc la performance de la banque est extrêmement diminuée à cause de cette situation, à mon avis.

[Traduction]

Le sénateur Baker: Êtes-vous en train de dire que vous accordez la priorité aux infractions désignées dans la liste? Vous opinez du chef. Nous avons adopté une loi qui dit qu'il y a des infractions désignées; il n'y a aucune priorité dans les infractions de la liste que nous vous avons donnée et qui a été adoptée avec cette loi. Comment établissez-vous les priorités?

[Français]

M. Laberge: Il existe plusieurs critères. Naturellement l'importance du crime est un critère essentiel; également ce qu'on nous apporte au laboratoire. On peut avoir un dossier qui est très fragmentaire: on n'a pas de suspect potentiel, on n'a pas de référence à laquelle se relier; on a des échantillons qui sont, à première vue, difficiles à analyser, des choses de ce genre.

Il y a une évaluation du dossier qui se fait pour pouvoir prioriser les choses. Le principal critère est l'importance du crime.

[Traduction]

Le sénateur Baker : Qu'en est-il du trafic de stupéfiants? Est-ce que cette infraction se trouve plus bas dans la liste? Oui? C'est ce que je pensais.

Je n'ai pas d'autre question. Cette information est fascinante.

[Français]

Le sénateur Carignan: Je crois comprendre que le laboratoire donne des services privés d'analyse. Est-ce que cela entre en conflit avec cela? Où trouvez-vous le temps de faire les mandats privés?

M. Laberge: En fait, le laboratoire est une unité autonome de services depuis 1996. Dans son entente, il était prévu qu'on puisse vendre des services accessoires — je dis bien accessoires — au

to the private sector. But with regard to DNA, we do not offer this privately because we are overloaded. Forget about that, we are not doing that. We do not have the extra capacity to sell.

The Chair: On the contrary, am I correct?

Mr. Laberge: Absolutely.

Senator Joyal: Thank you and welcome Mr. Tessarolo and Mr. Dufour.

[English]

What is more disturbing in relation to Bill C-13 and Bill C-18 is the DNA Forensic Laboratory Services Cost and Capacity Review final report. You are probably aware of that report, which was published by Public Works and Government Services Canada. It is dated November 30, 2009, so it is a recent report. The Executive Summary states:

The objective of the review was to determine the level of future capacity and associated costs to meet the projected demand, with a focus on anticipated increases related to DNA case work analysis from the new Bill C13 . . . and Bill C18 . . . which were fully implemented in January 2008. It should be noted that neither the review of the funding agreements nor an examination of the current funding formulas were within the scope of this review.

From that report, I conclude that there is no solution to the problem that each of you raised in terms of future capacity to meet the objectives of Bill C-13 and Bill C-18. Even the government does not seem to be preoccupied with the objective of solving the capacity problem to address Bill C-13 and Bill C-18 because it was outside the scope of their review.

[Translation]

Mr. Laberge: I would like to remind you that there are still meetings on DNA between the federal government, the provinces and territories. In 2008, there was some concern about where the program funding would come from. The working group looked at the possibility of a pilot project under Public Safety Canada. One of the steps in the plan was to examine the costs and the capacity related to the analyses of bodily substances — a step completed by November 2009. This step determined the level of additional resources for each of the three labs in order for them to meet their obligations under Bills C-13 and C-18.

I also know that the Government of Canada has just allocated \$14 million over two years for DNA. I do not know whether this amount is available for this program.

Senator Joyal: As you know, the legislative process is above all a slow process, particularly under a minority government. What concerns me is the fact that the government is proposing a bill that has an immediate impact on the operation of both your services, but that in practice, we expect to see the bill pass before

privé. Mais dans le cas de l'ADN chez nous, on ne fait pas de privé parce qu'on est surchargé. Oubliez ça, on ne fait pas ça. On n'a pas de surcapacité à revendre.

La présidente : C'est tout le contraire, n'est-ce pas?

M. Laberge: Absolument.

Le sénateur Joyal: Merci et bienvenus à vous, messieurs Tessarolo et Dufour.

[Traduction]

Ce qui est encore plus troublant relativement aux projets de loi C-13 et C-18, c'est le rapport final sur les coûts des services et l'examen de la capacité du laboratoire judiciaire pour les analyses d'ADN. Vous connaissez probablement ce rapport qui a été publié par Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. Il date du 30 novembre 2009, de sorte que c'est un rapport récent. En résumé, on y trouve ce qui suit :

L'examen avait pour objet de déterminer le niveau de la capacité future et les coûts connexes requis pour répondre à la demande projetée en mettant l'accent sur les augmentations prévues liées aux analyses génétiques découlant du nouveau projet de loi C-13 [...] et du projet de loi C-18 [...] qui ont été complètement mis en œuvre en janvier 2008. Il est à noter que, ni l'examen des ententes de financement ni l'examen de la formule de financement actuel ne faisait partie de la portée de cet examen.

À partir de ce rapport, j'en conclus qu'il n'y a aucune solution au problème que chacun d'entre vous a soulevé relativement à la capacité future de répondre aux objectifs des projets de loi C-13 et C-18. Même le gouvernement ne semble pas préoccupé par l'objectif visant à résoudre les problèmes de capacité liés aux projets de loi C-13 et C-18, parce que cela dépassait la portée de son examen.

[Français]

M. Laberge: J'aimerais rappeler qu'il y a quand même des rencontres sur l'ADN qui se font entre le fédéral, le provincial et les territoires. En 2008, il y avait une préoccupation de savoir comment on allait financer ce programme. Le comité de travail a examiné la possibilité d'un plan piloté par Sécurité publique Canada. Une des étapes de ce plan était l'examen des coûts et de la capacité reliée aux analyses biologiques — étape terminée depuis novembre 2009. Cette étape vient déterminer le niveau de ressources additionnelles pour chacun des trois laboratoires afin de remplir les obligations des projets de loi C-13 et C-18.

Je sais aussi que le gouvernement du Canada vient de débloquer de son budget 14 millions de dollars sur deux ans pour l'ADN. Je ne sais pas si ce montant est disponible pour ce programme.

Le sénateur Joyal: Comme vous le savez, le processus législatif est un processus plutôt lent, surtout dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. Ce qui est préoccupant c'est que le gouvernement met de l'avant un projet de loi qui a un impact immédiat sur le fonctionnement de vos deux services, mais qu'en

seeing the implications of the changes to be made to give effect to the bill. It is like the left hand does not know what the right hand will do.

Mr. Laberge: I can tell you that the Government of Canada intends to make administrative changes with regard to DNA in order to include more designated offences. Pre-consultations are underway in light of the recommendations made by the Standing Committee of the House of Commons.

So there is a desire to go even further, but the financial resources issue has never been raised.

Mr. Dufour: One of the other issues refers to what senator Joyal said, which is that even if the funding is in place, when we hire someone to analyze bodily substances, that person can have an undergraduate degree and — and I think that it is the same for the lab in Toronto as well as the RCMP lab — a master's or a PhD, it still takes approximately a year and a half of training before that person can do what we call "signing off on the file," meaning going and defending it in court —

Senator Joyal: Certify the file?

Mr. Dufour: More than certify it, senator Joyal, it also means going before the court as a witness —

Senator Joyal: As an expert?

Mr. Dufour: — as an expert witness and being challenged by defence lawyers. So, if the government decided to invest x amount of money in DNA and they told us that Ontario was getting x amount, Quebec the same, we would then need to hire staff. We are talking about a government service, so it is a much longer process, it is different from the private sector. Once we have our staff in place, we need to train them. We are talking about a year and a half to two years before the person can really operate autonomously, effectively, and be able to work.

There is real anticipation. People must not be misled. We are not entitled to make mistakes when we go before the courts, because we can prove someone guilty and we can also set them free. We cannot afford to make mistakes.

People are often trained on the job, in the labs. During their training, our employees handle fewer files. There is a domino effect when a decision has not yet been made. So, for us, we are talking about the long term.

Senator Joyal: Since this is the purpose of our meeting here today, over the next few hours, what recommendations should be put in our report in order to address the issue of such delays? They are ultimately almost beyond your control. What should we recommend in order that the implementation of bills that have already been passed be more effective, bills that are having an impact on how your services are operating?

pratique, on attend que le projet de loi soit adopté avant de voir quelles seront les implications des modifications à faire pour donner effet au projet de loi. On a l'impression que la main gauche ne sait pas ce que la main droite va faire.

M. Laberge: Je peux vous dire que le gouvernement du Canada prévoit faire des changements administratifs au niveau de l'ADN pour inclure encore plus d'infractions désignées. Il y a une consultation préalable qui est en train de se faire suite aux recommandations du comité permanent de la Chambre des communes.

Il y a donc une volonté d'aller encore plus loin mais la dimension des ressources financières n'est jamais soulevée.

M. Dufour: Une autre des questions qui fait référence à ce que dit le sénateur Joyal, c'est que même si les budgets sont au rendezvous, lorsqu'on engage quelqu'un pour faire des analyses biologiques chez nous, la personne peut avoir un baccalauréat — et je pense que la situation est la même au laboratoire de Toronto qu'à celui de la GRC —, une maîtrise ou un doctorat, cela prendra quand même environ un an et demi de formation avant que ce que nous on appelle « signer au dossier », c'est-à-dire aller en faire la défense devant la cour de justice...

Le sénateur Joyal : Certifier le dossier?

M. Dufour : Plus que le certifier, sénateur Joyal, c'est aussi aller devant les cours de justice pour faire un témoignage...

Le sénateur Joyal : Comme expert?

M. Dufour: ... comme expert et se faire défier par les avocats de la défense. Donc si le gouvernement décidait d'investir un certain montant d'argent dans l'ADN et qu'il nous disait que l'Ontario reçoit tel montant, le Québec la même chose, de notre côté, il faut procéder à l'embauche. On parle d'un service gouvernemental, c'est donc plus long, c'est différent du privé. Quand on a notre personnel, il faut le former. On parle donc d'un délai d'un an et demi à deux ans avant que cette personne soit réellement autonome, efficace et prête à travailler.

Il y a une réelle anticipation. Il ne faut pas que les personnes se trompent. Nous, on n'a pas le droit à l'erreur lorsqu'on va devant des cours de justice, parce qu'on peut faire inculper quelqu'un, et on peut aussi le faire disculper. On ne peut pas se tromper.

Les gens sont souvent formés sur le tas, dans les laboratoires. Durant la formation de ces personnes, nos employés font moins de dossiers. Il y a comme un jeu de dominos qui se forme quand la décision n'est pas encore prise. Donc pour nous, c'est du long terme.

Le sénateur Joyal: Puisque c'est l'objectif de notre réunion ici, au cours des heures qui suivent, qu'est-ce qu'on devrait recommander dans notre rapport pour faire face à ces délais qui, finalement, sont presque hors de contrôle, à la limite à la fin, pour qu'on soit plus efficace dans la mise en application des projets de loi adoptés et qui ont un impact sur le fonctionnement de vos services?

Mr. Dufour: It would be to give us the money we are asking for. Negotiations are underway between the Governments of Quebec and Canada, this is at the deputy minister level now. And we would like the agreement that we are asking for to be completed as soon as possible.

Because, ultimately, what we want is the tools to do our job. We are not responsible for policies, or programs, or managing legislation. We are providing services, we provide legal expertise. Ontario does so, we do so and the RCMP does so. It is often said, in organizations, that human and financial resources are important, but this is not always spelled out. Sometimes scientific advancements can be important. There are some and we use them. We have computerized and automated our services, but ultimately, we will always need human beings, analysts to be able to provide the analysis.

In this case, given the work that we do, we feel that human and financial resources have a real impact.

So I believe that the priority would be to move forward on the agreements, and, in the long term, not just for two or three years, and being obliged to renegotiate.

Senator Joyal: What strikes me with regard to the figures that you have provided is that the agreements are good for two years and then renewed for one year. At present your agreement has almost expired.

Mr. Dufour: It will expire on March 31. **Senator Joyal:** Based on your figures —

Mr. Laberge: Currently we have no funding.

Mr. Dufour: We have no funding for next year. There is no plan. So we are talking about a five-year agreement, whereby we could relax, hire staff, specialists, start working, organize our lab, purchase equipment, buy the square footage. So you see, we still have a lot of work to do in order to ensure that our work is more

effective and efficient.

Mr. Laberge: In conclusion, we are victims of our own success. The DNA program is a good one. The Ontario labs have said so and no doubt the RCMP said so yesterday. It is an excellent program, and it is also a major reform of forensic science. Everyone around the world is using it. Increasingly, police officers want to have this kind of evidence in their files, even minor ones.

It is a very effective program. In Canada, as a result of a lack of resources, we are not putting enough in our indexes. There is not enough data being put in the Crime Scene Index or the Convicted Offenders Index. In any case, in Quebec, I can tell you that the number of convicted offenders on the Convicted Offenders Index is not significant. And we have not included all the individuals who have committed designated offences or crimes on those indexes. If we had, the National DNA Data Bank would have a better performance or provide better results.

M. Dufour: Ce serait de donner les sommes d'argent que nous demandons. Il y a des négociations avec les gouvernements du Québec et du Canada, ça se passe au niveau des sous-ministres actuellement. Et que l'accord qu'on demande puisse se réaliser le plus rapidement possible.

Parce qu'au fond, ce qu'on veut, c'est avoir des outils pour travailler. Nous ne gérons pas de politique, nous ne faisons pas de programme, nous ne gérons pas de loi. Nous on rend des services, on fait des expertises judiciaires. L'Ontario en fait, nous en faisons, la GRC en fait. Puis on dit souvent, dans des organisations, que les ressources humaines et les ressources financières peuvent être importantes mais pas toujours. Il peut parfois y avoir des avancées scientifiques qui peuvent être importantes. Il y en a et on s'en sert. On a informatisé et robotisé nos services chez nous, mais en bout de ligne, il faudra toujours des humains, des analystes pour pouvoir les faire, ces analyses.

Dans le cas qui nous préoccupe, dans le genre de travail qu'on fait, pour nous, les ressources budgétaires et humaines ont un impact réel.

Je crois donc que la priorité serait de faire débloquer ces ententes, et à long terme, pas seulement sur deux ou trois ans et être obligés de renégocier.

Le sénateur Joyal: C'est ce qui me frappe dans les chiffres que vous nous avez donnés, les ententes sont valides pour deux ans et reconduites pour un an. Et là, actuellement, vous êtes devant une entente presque caduque.

M. Dufour : Ce sera terminé au 31 mars.

Le sénateur Joyal : D'après vos chiffres...

M. Laberge: Présentement, on n'a aucun financement.

M. Dufour: On n'a aucun financement pour l'année prochaine. Rien n'est prévu. On parle donc d'une entente sur une base de cinq ans, où on pourrait avoir la tête tranquille, embaucher des personnes, des spécialistes, commencer à travailler, organiser notre laboratoire, acheter de l'équipement, acheter des pieds carrés. Vous voyez, il y a encore beaucoup de travail à faire pour donner plus d'efficacité et d'efficience à notre travail.

M. Laberge: Pour conclure, nous sommes victimes du succès. Le programme d'ADN est un bon programme. Les laboratoires de l'Ontario l'ont dit et la GRC vous l'a certainement dit hier. C'est un excellent programme, c'est une réforme majeure en sciences judiciaires aussi. Et du point de vue international, tout le monde utilise cela. De plus en plus, les policiers veulent avoir ce type de preuve dans leur dossier, même les dossiers mineurs.

C'est un programme très efficace. Au Canada, faute de ressources, on n'alimente pas très bien nos fichiers. Le fichier criminalistique est sous-alimenté, le fichier des condamnés aussi. En tout cas, au Québec, je peux vous dire que le nombre de condamnés dans le fichier des condamnés n'est pas énorme. Et puis on n'a pas tout mis les gens qui ont fait des crimes désignés ou des infractions désignées dans ces fichiers. Si c'était le cas, on aurait une meilleure performance au niveau de la Banque nationale de données génétiques ou les résultats de la Banque nationale de données génétiques.

All this could be done at a relatively minimal cost. We are not asking for billions of dollars. We are talking here, for Quebec and Ontario, about \$7 million or \$8 million a year in order to rectify this situation.

[English]

Senator Joyal: Mr. Tessarolo, would you concur with the answers given by your colleagues from Ouebec?

Mr. Tessarolo: Yes, senator, and I will echo a couple of the comments that Mr. Laberge and Mr. Dufour mentioned. The program is an excellent one. We are taking full advantage of it and our clients are well supported by it. However, as I said in my opening comments, we can do more.

In terms of our own responsibilities as managers and as a laboratory, we have a responsibility to the taxpayer to ensure we are using those funds appropriately and that we are continually looking to improve our processes to ensure they are as effective and efficient as possible. There is clear support in the government consulting services report for the need for more funding. The timeliness of the provision of that funding is as important to us in the laboratory as the timeliness of our reports is to our clients.

[Translation]

Senator Joyal: Mr. Dufour, you heard Mr. Tessarolo who told us that the Auditor General of Ontario is currently looking at how the Ontario bank is operating.

Yesterday, Mr. Henschel from the RCMP told us that the Auditor General, in following up on his preliminary 2007 report went back and updated his report this year. Have you been subject to an audit or an evaluation by the Auditor General of Quebec?

Mr. Dufour: Yes, we have already been in contact with the Quebec Auditor General, but I think that he was looking at minor elements such as delays and customer service. Surveys have been done on several occasions. There have been discussion groups. We have worked mainly at that level, there has not been an assessment by the Auditor General on the technology and science as such.

Senator Joyal: Quality management was a fundamental issue in the Auditor General's 2007 report.

[English]

Mr. Tessarolo, I do not know if quality management issues are being looked at by Ontario's Auditor General, but this committee is certainly preoccupied with it because quality management is the key to the reliability of your work. Tout cela pourrait se faire avec des coûts relativement minimes. On ne demande pas de milliards. On parle, ici, pour le Québec et l'Ontario, de sept ou huit millions de dollars annuellement pour pouvoir régulariser une situation.

[Traduction]

Le sénateur Joyal: Monsieur Tessarolo, souscrivez-vous aux réponses données par vos collègues du Québec?

M. Tessarolo: Oui, sénateur, et je vais me faire l'écho de certains des commentaires présentés par MM. Laberge et Dufour. Le programme est excellent. Nous en profitons complètement et il nous permet de bien soutenir nos clients. Toutefois, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous pouvons faire plus.

Pour ce qui est de nos propres responsabilités en tant que gestionnaires et en tant que laboratoire, il nous incombe de garantir aux contribuables que nous utilisons les fonds de façon appropriée et que nous cherchons continuellement à améliorer nos processus pour assurer leur efficacité et leur efficience dans la mesure du possible. Dans le rapport des services de consultation du gouvernement, on soutient clairement la nécessité d'accroître les fonds. La rapidité avec laquelle nous pouvons obtenir ces fonds est aussi importante pour nous au laboratoire que la rapidité avec laquelle nous préparons nos rapports pour nos clients.

[Français]

Le sénateur Joyal: Monsieur Dufour, vous avez entendu M. Tessarolo qui nous a mentionné que le vérificateur général de l'Ontario est en train de faire une évaluation du fonctionnement de la banque ontarienne.

Hier, M. Henschel de la Gendarmerie royale nous a dit que le vérificateur général, après son rapport préliminaire de 2007, est revenu mettre à jour son rapport cette année. Avez-vous déjà fait l'objet d'une vérification ou d'un audit par le vérificateur général du Québec?

M. Dufour: Oui, on a déjà eu des contacts avec le vérificateur général du Québec, mais je pense qu'on visait des éléments mineurs comme les questions de délais, de services à la clientèle. Des sondages ont été effectués à quelques reprises. On formait des groupes de discussion. C'est plutôt à ce niveau que nous avons travaillé, il n'y avait pas d'intervention de la part du vérificateur général sur les techniques et la science comme tels.

Le sénateur Joyal: La gestion de la qualité était l'élément fondamental du rapport du vérificateur général en 2007.

[Traduction]

Monsieur Tessarolo, je ne sais pas si les questions de gestion de la qualité font l'objet d'un examen par le vérificateur général de l'Ontario, mais c'est certainement une des préoccupations du comité, parce que la gestion de la qualité est la clef de la fiabilité de votre travail.

Mr. Tessarolo: Yes, it was a focus of the original audit by the Auditor General. However, in his report, he indicated that he was satisfied with the high quality of the work conducted in our laboratory. As such, he made no recommendations with respect to quality.

[Translation]

Mr. Dufour: With regard to the clients we serve, an inside survey was done in 2004-05, but in 2006-07, the services of Léger Marketing were retained for a scientific poll with 707 of our clients. This was a phone survey lasting about 20 minutes and included a number of questions. It was not just about checking yes or no.

According to the Léger Marketing pollster, our client satisfaction rate was over 82 per cent or 83 per cent. In his estimation this was an exceptionally high rate for the quality of services provided.

Discussions with professionals, the simplification of terminology, the availability of our people were all looked at and the only negative issue that came up concerned deadlines. Now, I do not know of any lab that does not have a problem with deadlines. All labs have problems meeting deadlines.

As Mr. Laberge told you earlier, we have really been victims of our own success. In the early 2000s, we were talking about 1,000 files per year and now 10 years later, we are talking about 6,000 files. It is not the same thing! In that time, staff has not multiplied by six. Perhaps we do not need either to multiply our number of employees by six, but we still need an increase.

Senator Boisvenu: I want to come back to the issue of missing people. This is a major concern for me, I will tell you why in a moment. I spoke about this issue yesterday with representatives from the RCMP. You know, for families who have a loved one who has disappeared, the missing persons index does not make it an ideal world but rather a desirable world. I said yesterday: In Canada, between 600 and 1,000 people disappear each year without a trace. For the most part, these are suspicious or criminal disappearances. One out of six missing persons cases in Canada is resolved. This means that as many as five murders are not solved. Worse still: five criminals are still on the loose and could take someone else. So a missing persons index would be a proactive step in my opinion because there is no criminal investigation but rather the investigation of a disappearance and other crimes that could be committed by the same individual who is still on the loose.

When we say there are between 600 and 1,000 missing persons cases every year, do you think, Mr. Tessarolo, that if we were to add 600 to 1,000 DNA files, or the files of relatives, because often we do collect DNA from parents to add to the data bank, would that be a realistic workload, bearing in mind that there would obviously be adequate resources to do this?

M. Tessarolo: Oui, cela faisait partie d'un des éléments de la vérification initiale faite par le vérificateur général. Toutefois, dans le rapport, il a indiqué qu'il était satisfait de la qualité élevée du travail réalisé dans notre laboratoire. Par conséquent, il n'a formulé aucune recommandation concernant la qualité.

[Français]

M. Dufour: Par rapport à la clientèle que nous desservons, un sondage maison a été effectué en 2004-2005, mais en 2006-2007, les services de la maison Léger Marketing ont été retenus pour faire un sondage scientifique auprès de 707 de nos clients. Il s'agissait de communications par téléphone d'une vingtaine de minutes comprenant plusieurs questions. Il ne s'agissait pas seulement de cocher « oui », cocher « non ».

Selon le technicien de Léger Marketing, le taux de satisfaction de notre clientèle était de plus de 82 ou 83 p. 100. Il estimait que c'était un taux exceptionnellement élevé en termes de qualité de service offert.

On ciblait les discussions avec les professionnels, la vulgarisation des termes, la disponibilité de nos gens, et le seul point négatif rencontré était au niveau des délais. Maintenant, je ne connais pas un laboratoire qui n'a pas de problèmes de délais. Tous les laboratoires ont des problèmes de délais.

Comme vous l'expliquait tantôt M. Laberge, on a vraiment été victimes de notre succès. Au début des années 2000, on parlait de 1 000 dossiers par année et, dix ans plus tard, on parle de 6 000 dossiers. Ce n'est pas la même chose! Pendant ce temps, le personnel n'a pas été multiplié par six. Il n'est peut-être pas nécessaire non plus de multiplier par six le nombre d'employés, mais il devrait néanmoins être augmenté.

Le sénateur Boisvenu : Je reviens sur le dossier des personnes disparues. C'est une préoccupation importante pour moi, je vous dirai pourquoi tantôt. J'ai d'ailleurs traité du sujet hier, avec les gens de la GRC. Vous savez, pour les familles qui vivent une disparition, ce fichier des personnes disparues ne fait pas de la situation un monde idéal mais bien un monde souhaitable. Je le disais encore hier: au Canada, entre 600 et 1 000 personnes disparaissent chaque année sans laisser de traces. Pour la plupart, il s'agit de disparitions suspectes sinon criminelles. Une disparition sur six est résolue au Canada. Cela veut dire, potentiellement, que cinq meurtres ne sont pas résolus. Pire que cela : cinq criminels courent toujours les rues et risquent de commettre d'autres enlèvements. Donc, un fichier sur les gens disparus m'apparaît une démarche proactive parce qu'on n'enquête pas sur un crime mais sur une disparition et d'autres crimes qui pourraient être commis par la même personne qui coure encore les rues.

Lorsqu'on parle de 600 à 1 000 cas de personnes disparues par année, selon vous, monsieur Tessarolo, si on rajoutait à cette banque 600 à 1 000 ADN — soit des parents, parce que souvent, on va prendre l'ADN des parents pour documenter la banque —, la charge de travail peut-elle apparaître réaliste considérant évidemment un niveau de ressources qui pourraient être éventuellement mises à jour?

Mr. Laberge: With respect to missing persons, indeed, ideally we would have a national DNA data base. You refer to 1,000 cases per year. One could suppose that the majority of these would be of a criminal nature.

Senator Boisvenu: That would mean that 65,000 people per year disappear in Canada; 95 per cent are runaways; 5 per cent will never be found, so that adds up to approximately 1,000 people.

Mr. Laberge: Ideally there should be a national missing persons index to help us draw comparisons. I can assure you, Senator Boisvenu, that anytime new information is provided to us, we crosscheck it against human remains and profiles. For missing persons, we have the parents' profiles. We focus greatly on missing minors.

In fact, a working group was struck to look into the issue of how to determine what exactly a missing person is. Because sometimes people want to go missing. Sometimes these people may be over the age of 18. How far do we go? That is a major concern.

But obviously, for the laboratory and for the Government of Quebec, a missing persons index would still be useful for criminal offences, because the National DNA Data Bank is focused on criminal investigations.

Mr. Dufour: Mr. Laberge referred to work that we had done with the other provinces and the federal government with respect to the missing persons index. We certainly worked on that file for two or three years. There were legal and constitutional matters that arose. Was the index going to serve humanitarian or criminal investigation purposes? Quebec's position at the time was that it had to be for humanitarian purposes. Other provinces and the RCMP said that it should be for criminal investigation purposes. That is the type of question that was being raised. What is the definition of a missing person? Is it after 30 days, 90 days, 6 months, a year?

Indeed, 95 per cent of missing people are found quickly. Some of those people wanted to go missing.

Three subcommittees worked on the legal issue. The Government of Quebec was working on it, one of our lawyers, Annie-Claude Bergeron, was as well, and there were people from the federal government. A study was also carried out on the costs of this type of index. I recall that towards the end of our work, a four-day simulation was undertaken and Diane Séguin, a biologist in our laboratory, took part in the simulation. It was estimated that the cost of an index solely for missing persons would hover around the \$18-million to \$20-million mark. Obviously, the issue was to determine who would pay for this: the federal government or the provinces? Afterwards, we never heard of this index again.

Senator Boisvenu, I want to assure you that we have worked on this. We have documentation to that effect because we have attended all of the meetings. We have all of the reports of the subcommittees that worked on this issue and we provide you with documentation.

M. Laberge: Concernant les personnes disparues, effectivement, l'idéal serait d'avoir un fichier au niveau national. Vous parlez de 1 000 dossiers de disparition par année. On pourrait supposer que la majorité serait de nature criminelle.

Le sénateur Boisvenu : C'est-à-dire que 65 000 personnes par année disparaissent au Canada; 95 p. 100 sont des fugueurs; 5 p. 100 ne seront jamais retrouvés, ce qui représente à peu près 1 000 personnes.

M. Laberge: L'idéal serait quand même d'avoir un fichier de personnes disparues au niveau national pour procéder à nos comparaisons. Je peux vous assurer, sénateur Boisvenu, que chaque fois qu'une nouvelle information nous est fournie, on effectue des comparaisons entre les restes humains et les profils. Pour les personnes disparues, on a le profil des parents. On met beaucoup l'accent sur les mineurs disparus.

D'ailleurs, un comité de travail a été formé afin d'étudier la question de savoir c'est quoi une personne disparue exactement. Parce qu'il arrive aussi que c'est le souhait des gens de disparaître. Parfois, ces personnes sont majeures aussi. Jusqu'où peut-on aller? C'est une grande préoccupation.

Mais effectivement, pour le laboratoire et le gouvernement du Québec, un fichier de personnes disparues serait quand même utile pour les actes criminels, parce que la Banque nationale de données génétiques est de nature criminelle.

M. Dufour: M. Laberge a fait référence à des travaux que nous avons faits avec les autres provinces et le fédéral par rapport au fichier des personnes disparues. C'est un dossier sur lequel nous avons travaillé certainement deux ou trois ans. Il y avait des questions légales et des questions constitutionnelles. Ce fichier devrait-il servir à des fins humanitaires ou criminelles? La position du Québec à l'époque était qu'il devait servir à des fins humanitaires. D'autres provinces ou la GRC disaient qu'il devrait servir à des fins criminelles. Ce type de question se posait. Quelle est la définition d'une personne disparue? Est-ce après 30 jours, 90 jours, six mois, un an?

Effectivement, 95 p. 100 des personnes disparues sont retrouvées rapidement. Certains de ceux-là désiraient disparaître.

Trois sous-comités ont travaillé sur la question légale. Le gouvernement du Québec y travaillait, une avocate de chez nous, Annie-Claude Bergeron, ainsi que des gens du gouvernement fédéral. Une étude a été faite également sur les coûts d'un tel fichier. Je me souviens que vers la fin de nos travaux, une simulation de quatre jours avait été effectuée et Diane Séguin, biologiste au laboratoire chez nous, avait participé à cette simulation. On avait estimé que les coûts d'un fichier uniquement pour les personnes disparues, grosso modo, aurait coûté entre 18 et 20 millions de dollars. Évidemment, la question était de savoir qui devait payer : le fédéral ou les provinces? Ensuite, on n'a plus entendu parler de ce fichier.

Sénateur Boisvenu, je tiens à vous dire que nous avons fait du travail là-dessus. Nous avons de la documentation à ce sujet parce qu'on a participé à toutes les rencontres. On a les rapports de tous les sous-comités qui ont travaillé sur la question et nous pouvons vous documenter sur la question.

At our lab, part of the index houses that information, and Dr. Dorion, an odontologist, would like to have this type of index which would include all *ante mortem* files for missing persons so that when an individual is found, there would be points of comparison for identification.

The Chair: Our committee would be interested in obtaining these documents, if you do not mind, Mr. Dufour.

When you referred to costs of \$18 million to \$20 million, were those capital costs, annual costs or something else?

Mr. Dufour: Yes, capital costs, the costs to establish a missing persons index. One subcommittee looked into legal impacts, and one into costs. This one determined that if we were to create such an index, the cost would be approximately the amount I quoted.

Senator Boisvenu: You know that currently barely 42 per cent of individuals convicted of sex crimes are on file, but this number is expected to reach 100 per cent.

Senator Joyal: Given the legal issues arising when adults disappear and their responsibility in that regard, would it not be advisable to at least post missing persons under the age of 18 who are still under their parents' supervision?

Mr. Laberge: Absolutely, but you would not have a great number of people in that index. Nevertheless, the cost of such an index would not be enormous.

[English]

Senator Watt: My questions are to the Quebec representatives. I would like to try to zero in on the issue of DNA. What is your working relationship with the part of Quebec called Nunavik, which has a regional police force in addition to the provincial police force? Is there any link or association with the institution that you represent in dealing with that part of the province?

[Translation]

Mr. Laberge: Absolutely. Aboriginal police forces send us their forensic examinations as do the other police forces in Quebec. When the Sûreté du Québec is involved it will forward files on DNA or other forensic examinations to us.

[English]

Senator Watt: That responsibility is still within the QPP and not the original police force, if I understand correctly.

[Translation]

Mr. Laberge: In the Quebec region, we do receive some, yes.

Chez nous, une partie de notre fichier loge cela, et le docteur Dorion, odontologiste, aimerait bien avoir un tel fichier qui pourrait inclure tous les dossiers *ante mortem* des personnes disparues, de façon que lorsqu'on retrouve une personne, on aurait des éléments de comparaison pour l'identification.

La présidente : Le comité serait intéressé à obtenir ces documents, si vous voulez bien, monsieur Dufour.

Quand vous avez parlé d'un coût de 18 à 20 millions de dollars, il s'agissait d'un coût de capitalisation ou annuel ou quoi?

M. Dufour: Oui, le coût de capitalisation, le coût pour bâtir un fichier pour les personnes disparues. Un sous-comité examinait l'incidence au niveau légal, un autre l'impact au niveau des coûts. Ce comité a évalué que si nous faisions un fichier pour les personnes disparues, les coûts tourneraient aux environs de ce montant.

Le sénateur Boisvenu : Vous savez qu'à l'heure actuelle à peine 42 p. 100 des gens condamnés pour des crimes à caractère sexuel sont fichés, mais il est prévu que ce pourcentage atteigne 100 p. 100.

Le sénateur Joyal: Étant donné le problème juridique qui existe quant à la responsabilité d'un adulte de disparaître, n'y aurait-il pas lieu au moins de faire afficher les personnes disparues de moins de 18 ans, qui sont encore sous la tutelle des parents?

M. Laberge: Tout à fait, mais vous n'auriez pas énormément de personnes dans le fichier, néanmoins, le coût de faire un tel fichier ne serait pas énorme.

[Traduction]

Le sénateur Watt: J'aimerais poser mes questions aux témoins du Québec. J'aimerais que l'on parle davantage des empreintes génétiques. Qu'en est-il de votre relation de travail avec le Nunavik, qui se trouve au Québec, et qui est doté d'une force policière régionale en plus d'une force policière provinciale? Est-ce que l'établissement que vous représentez s'occupe de cette partie de la province?

[Français]

M. Laberge: Tout à fait. Les services policiers autochtones nous envoient des expertises comme tout autre corps policier du Québec. La Sûreté du Québec, lorsqu'elle est présente, nous envoie des dossiers en rapport avec l'ADN ou d'autres expertises médico-légales scientifiques.

[Traduction]

Le sénateur Watt : Si j'ai bien compris, cette responsabilité relève toujours de la Sûreté du Québec et non pas de la force policière initiale.

[Français]

M. Laberge: Sur le territoire du Québec, on en reçoit, oui.

[English]

Senator Watt: You basically highlighted the fact that you are at your limit in being able to take on more responsibility because funds are not available. If such information is available, perhaps you could enlighten this committee. What is the extra cost that you have identified flowing from the northern portion of Quebec covering the James Bay and Nunavik regions, both the Inuit and the Cree?

[Translation]

Mr. Dufour: We are responsible for these files. Our members often have to testify in Nunavik and throughout the North on murder or sex assault cases. These cases are treated in the same way as all other files concerning residents of Quebec.

Mr. Laberge: In the same priority sequence.

Mr. Dufour: Exactly.

[English]

Senator Watt: Do you have any idea of the increased costs since you have taken on that responsibility? We are talking about a span of 30 years.

[Translation]

Mr. Laberge: It has always been a part of our budget. We process all files brought by Quebec police officers over the entire territory of Quebec. There are no specific related analyses in your sector, but we do prioritize these cases as we do others and ensure the same quality of service. With respect to DNA, if we wanted to complete all cases, we would need an additional \$4 million for the province of Quebec, not only for Aboriginals.

[English]

Senator Watt: Is that \$4 million more for the whole of Quebec?

Mr. Dufour: Yes.

Senator Watt: You do not have the necessary breakdown at this point.

[Translation]

Mr. Dufour: Not really.

Mr. Laberge: It would however be possible to know how many files we receive and process coming from that region. We have all of the statistics.

The Chair: If you could send them to us, it would be useful for the work of our committee.

Mr. Laberge: I will do that for DNA as well as for the other examinations.

[Traduction]

Le sénateur Watt: Vous venez de mettre l'accent sur le fait que vous ne pouvez pas accepter d'autres responsabilités car vous n'avez pas assez de financement pour y parvenir. Le comité vous saura gré de répondre à cette question, si possible. Quels sont les coûts additionnels qui sont attribuables au nord du Québec, en ce qui concerne les régions de la baie James et du Nunavik, pour les Inuits et les Cris?

[Français]

M. Dufour: On s'occupe de ces dossiers. Nos membres doivent souvent aller témoigner au Nunavik ou un peu partout dans le Nord pour des cas de meurtres ou d'agressions sexuelles. Ces dossiers sont traités au même titre que tous les autres dossiers qui concernent les résidents du Québec.

M. Laberge: Avec les mêmes ordres de priorité.

M. Dufour: Exactement.

[Traduction]

Le sénateur Watt : Qu'en est-il des coûts additionnels que cela a engendrés depuis que vous avez accepté cette responsabilité? Il s'agit d'une durée de 30 ans.

[Français]

M. Laberge: Cela a toujours fait partie de nos budgets. On traite tous les dossiers amenés par des policiers québécois sur tout le territoire du Québec. Il n'y a pas d'analyses spécifiques reliées dans votre secteur, mais on priorise ces cas au même type que les autres et avec la même qualité de service. Pour l'ADN, si on voulait compléter la totalité des dossiers, on aurait besoin de quatre millions de dollars supplémentaires pour la province du Québec, non seulement pour les Autochtones.

[Traduction]

Le sénateur Watt: Est-ce qu'il s'agit de 4 millions de dollars de plus pour l'ensemble du Québec?

M. Dufour: Oui.

Le sénateur Watt: Vous n'avez pas la ventilation des coûts en ce moment.

[Français]

M. Dufour: Pas vraiment.

M. Laberge: Il serait toutefois possible de savoir combien de dossiers nous recevons et traitons en provenance de cette région. Nous avons toutes les statistiques.

La présidente : Si vous pouviez nous les envoyer, ce serait utile pour les travaux de notre comité.

M. Laberge: Je le ferai pour l'ADN ainsi que pour les autres expertises.

[English]

Senator Watt: In terms of taking on samples from individuals, do you need to have a certain set of qualifications to be able to do that? In other words, do you have to be trained and is there money associated with that?

The Chair: Are you asking simply about taking a sample?

Senator Watt: Yes.

[Translation]

Mr. Laberge: There are several types of samples. Those that we collect at a crime scene are generally collected by police investigators and the FIS.

Mr. Dufour: With respect to the first type of sample, forensic identification officials working with police forces receive one week of lab training every three or four months. Moreover, biologists provide one-week training sessions to new recruits at the forensic identification services, leading to a diploma certifying that they are professionally qualified to collect samples for our work.

Mr. Laberge: The second type of sample is used as a reference after a warrant or order was issued by the courts to collect a sample from an individual. It is the responsibility of forensic identification police forces to do this minor work. It simply involves tracking down the individual. The police forces are responsible for doing this work.

[English]

Senator Lang: Mr. Tessarolo, it is not clear to me if you presently have an agreement with the Government of Canada, unlike Quebec.

Mr. Tessarolo: We have a biology case work analysis agreement that expires at the end of this month.

Senator Lang: Am I to conclude that since the system of agreements has come into place, Ontario has satisfied itself with two- or three-year agreements and then renegotiated?

Mr. Tessarolo: We have.

Senator Lang: My other question concerns me as a taxpayer. Like some other committee members around the table, I have been a cabinet minister and I know there are always requests for more money. It is always easy to ask for more money. In the brief time I have been here, we have heard that new technology is being put in place with the RCMP lab that will greatly increase its efficiency. Obviously, the time and effort put into testing samples will be much less. I assume that technology would be available to your labs as well.

[Traduction]

Le sénateur Watt: Avez-vous besoin d'avoir des qualifications précises pour pouvoir prélever des échantillons chez des gens? Est-ce que vous devez être formé pour cela? Y a-t-il des fonds qui y sont destinés?

La présidente : Est-ce que vous parlez tout simplement de prélever un échantillon?

Le sénateur Watt: Oui.

[Français]

M. Laberge: Il y a plusieurs types de prélèvements. Ceux que l'on prélève sur une scène de crime sont habituellement faits par les enquêteurs policiers et le soutien du SCJ.

M. Dufour: Pour ce qui est du premier type de prélèvements, les responsables de l'identité judiciaire qui travaillent avec les corps de police reçoivent une formation donnée au laboratoire à raison d'une semaine tous les trois ou quatre mois. De plus, les biologistes offrent une formation d'une semaine aux nouvelles recrues du service de l'identité judiciaire avec obtention d'un diplôme attestant qu'ils sont en mesure de faire les prélèvements destinées à notre travail d'analyse de façon professionnelle.

M. Laberge: Le deuxième type de prélèvement sert de référence suite à un mandat ou une ordonnance émis par la cour dans le but d'effectuer un prélèvement sur un individu. C'est la responsabilité des corps policiers de l'identité judiciaire de faire ces interventions, et ces interventions mineures. Il s'agit simplement de retracer la personne. Ce sont les corps policiers qui ont la responsabilité de faire ce travail.

[Traduction]

Le sénateur Lang: Monsieur Tessarolo, contrairement à votre accord avec le Québec, il n'est pas clair si vous avez une entente à l'heure actuelle avec le gouvernement du Canada.

M. Tessarolo: Nous avons une entente sur l'analyse des cas biologiques qui vient à échéance à la fin du mois.

Le sénateur Lang: Dois-je conclure que, depuis que le système d'ententes est entré en vigueur, l'Ontario s'est satisfait d'accords de deux ou trois ans qu'elle devait renégocier par la suite?

M. Tessarolo: C'est exact.

Le sénateur Lang: Ma deuxième question me préoccupe à titre de contribuable. Tout comme d'autres membres du comité, j'ai été ministre de cabinet et je comprends très bien qu'il y aura toujours des demandes pour obtenir des fonds supplémentaires. C'est toujours facile de demander de recevoir plus d'argent. Au cours de ma courte participation au comité, nous avons entendu dire que l'on créait une nouvelle technologie dans les laboratoires de la GRC qui permettrait d'augmenter de manière considérable son efficacité. Ainsi, le temps et l'effort déployé pour évaluer les échantillons seront moindres. J'imagine que cette technologie sera également disponible dans vos laboratoires.

If we do these analyses with a much quicker turnaround, it will obviously lessen the load elsewhere in the system to some degree. There must be savings involved. From the point of view of either Quebec or Ontario, have you examined how much savings there would be to offset the need to look at further cases?

Mr. Tessarolo: The addition of the technology is primarily to assist with the addition of new work rather than to deal with existing work. We are at capacity. As such, if we were able to take advantage of automation or new technology, it would help us keep in stride with those increased demands for more work.

Our annual allocation for biology is \$8 million. We also add about \$1 million per year on average, which is dedicated directly to refreshing technology or purchasing new technology. Therefore, it already exists, to a certain extent.

We are advocating for more of that, first, in order to handle more cases and, second, to continue to improve on the turnaround times we are experiencing right now. I have never had a complaint from a police client who suggested we got the work to them too quickly. We have had complaints from the other side of that.

The additional resources would be greatly desired, but their primary benefit would be in having the capacity to deal with more work.

Are you all right with that assessment, Mr. Newman?

Mr. Newman: Yes, I agree with Mr. Tessarolo. The technology improves certain parts of the process — the actual testing method itself to get to a DNA profile. We do not have the technology yet to find in a vehicle the millimetre-size stain that can be subjected to that robotic technology. A person is still required to examine in fine detail the actual vehicle itself.

At the other end, in terms of preparing, presenting information and being an expert witness in court, we certainly do not have the technology to replace the person in court. Senator Baker eloquently made the case for people. We need scientists to manage the cases, to work with the technology and, ultimately, to present themselves as expert witnesses to explain the results. People are the biggest cost.

[Translation]

Mr. Laberge: I can assure you that we in Quebec have the smallest operational budget for DNA, compared to the other two Canadian labs. We have had to use much imagination and creativity to try to streamline our operations. Each dollar that was invested was used optimally and if you read the cost assessment you will see that the cost of the lab in Quebec was minimal in comparison with the other two labs; for a host of reasons, but

Si nous arrivons à faire ces analyses bien plus rapidement, cela permettra, dans une certaine mesure, de réduire la charge de travail ailleurs dans le système. Cela engendrera sans doute des économies. En ce qui concerne le Québec ou l'Ontario, avez-vous songé à combien d'économies seraient nécessaires pour contrecarrer le besoin d'examiner d'autres cas?

M. Tessarolo: La nouvelle technologie vise à nous aider à assumer la nouvelle charge de travail et non pas à gérer la charge de travail existante. Nous fonctionnons à pleine capacité. Ainsi, si nous pouvons nous prévaloir de l'automatisation ou d'une nouvelle technologie, cela nous aidera à répondre aux demandes supplémentaires de travail.

En ce qui concerne la biologie, nous recevons une allocation annuelle de 8 millions de dollars. À cela s'ajoute également environ 1 million de dollars par an, afin de remettre à neuf une technologie ou d'en acheter une nouvelle. Ainsi, dans une certaine mesure, on pourrait dire que ce système existe déjà.

Mais nous réclamons plus de fonds. Cet argent nous permettrait de traiter plus de dossiers, d'une part, et d'améliorer les temps de traitement, d'autre part. Nos clients dans les forces policières ne se sont jamais plaints du fait qu'ils recevaient trop rapidement des résultats. C'est plutôt le contraire qui les préoccupe.

Nous souhaitons vraiment recevoir des ressources supplémentaires. Elles serviraient avant tout à pouvoir accepter plus de travail.

Êtes-vous d'accord, monsieur Newman?

M. Newman: Oui. Je suis d'accord avec M. Tessarolo. La technologie permet d'améliorer certaines parties du processus, soit la méthode d'évaluation qui permet d'obtenir un profil d'empreintes génétiques. Nous ne sommes pas encore dotés d'une technologie qui nous permettrait de trouver une tache de la taille d'un millimètre dans une voiture que l'on pourrait ensuite assujettir à une technologie robotique. On a encore besoin d'une personne pour examiner au peigne fin le véhicule.

Par ailleurs, pour ce qui est de préparer et de présenter des renseignements et de comparaître à titre d'expert en cour, nous ne sommes pas du tout dotés d'une technologie qui permettrait de remplacer une personne dans un tribunal. Le sénateur Baker a d'ailleurs plaidé de manière fort éloquente en faveur des personnes. Nous avons besoin de scientifiques pour gérer les cas, pour travailler avec la technologie et, au bout du compte, pour se présenter à titre de témoin expert afin d'expliquer les résultats. Ce sont les gens qui coûtent le plus cher.

[Français]

M. Laberge: Je peux vous assurer que nous avons au Québec le plus petit budget pour opérer au niveau de l'ADN, et ce comparativement aux deux autres laboratoires canadiens. Nous avons dû faire preuve de beaucoup d'imagination et de créativité pour essayer d'optimiser nos opérations. Chaque dollar investi a été optimal et, si vous lisez l'examen des coûts, vous verrez que le laboratoire du Québec a nécessité un coût minimal par rapport aux

mainly because of the fact that we did not have much of a budget. That is the reason why we had to use some imagination to provide our services at a lesser cost.

That said, we still have to maintain a level of quality; to dip below this minimal budget would be risky. Additional needs are amply justified and minimal. They are not an exaggeration at all.

Mr. Dufour: The budget request mainly focuses on the hiring of individuals who would be qualified to carry out examinations, to testify, as well as to finalize examinations.

We have robots, but not many; there are far more of them in Ontario and at the RCMP. It helps us save some time in doing the work, but at the end of the day, you always need human beings to do the analyses and to testify. It is true that we have automated analysis and that that speeds things up a lot for us. However, there comes a time when, in the bottleneck, we need professionals to finalize the analyses and testify before the courts. That is the area where budgets would be allocated.

[English]

Senator Lang: This leads me into another area. If the government decided to go in this direction, are there private labs in either one of your jurisdictions that could modify what they do to supplement the work of your organizations?

Mr. Tessarolo: In Ontario, there are currently three private DNA testing labs of which I am aware. One of those three is a new organization not yet offering actual testing services. They are only offering consulting at this point. The other two I understand do provide a range of testing in DNA. I am not entirely familiar with the level to which they could offset our work. I do understand that one of those two does have a contractual relationship with the RCMP for the provision of testing. I do not know to what extent they are engaged in that regard.

[Translation]

Mr. Laberge: In Quebec, there is a laboratory that could do this type of analysis. That said, it is not our preference. I am deeply convinced that it would cost far more to deal with these people rather than to do it in-house, given the actual costs today in Quebec.

Mr. Dufour: On the other hand, with private labs, the issue of the chain of possession of the evidence arises, as does that of having the lab accredited by our organization. They would have to have the same level as we do, be ISO 17025-certified and have a CAN-P-1578 accreditation.

Even if they were to provide technical services like the analyses, at the end of the day you need analysts to analyze cases, and it would come back to us. So, when the chain of possession of evidence issue arises, it can cause a host of legal problems.

deux autres laboratoires; pour toutes sortes de raisons, mais particulièrement compte tenu du fait que nous n'avions pas beaucoup de budget. C'est pour cette raison que nous avons dû faire preuve d'imagination pour rendre les services à moindre coût.

Ceci dit, il faut tout de même respecter un certain niveau de qualité; aller sous ce seuil minimum de budget serait risqué. Les besoins supplémentaires sont amplement justifiés et minimaux. Ils ne sont pas du tout exagérés.

M. Dufour : Dans les budgets demandés, il est surtout question d'embaucher des gens qui seront en mesure d'effectuer des expertises et des témoignages, ainsi que de finaliser l'expertise.

Nous avons des robots, mais pas beaucoup; il y en a beaucoup plus en Ontario et à la GRC. Cela nous fait gagner du temps pour accomplir la tâche, mais en bout de ligne, il faut toujours des humains pour effectuer des analyses et des témoignages. Il est vrai que nous avons robotisé ou informatisé les services et que nous pouvons nous donner par ce moyen beaucoup d'avance. Toutefois, il vient un moment où, dans le goulot d'étranglement, il nous faut des professionnels pour finaliser les analyses et rendre des témoignages à la cour. C'est à ce niveau que les budgets seraient affectés.

[Traduction]

Le sénateur Lang: J'aimerais vous poser une autre question. Si le gouvernement décide d'emprunter cette voie, y a-t-il des laboratoires privés dans l'une ou l'autre de vos provinces qui pourraient s'ajuster et accepter une partie du travail de vos organisations?

M. Tessarolo: À l'heure actuelle, je connais trois laboratoires privés en Ontario qui font des tests d'ADN. Un de ces laboratoires vient d'être mis sur pied et n'offre pas encore de services de tests d'ADN. Je ne sais pas précisément dans quelle mesure ils pourront nous aider à alléger notre charge de travail. Un des deux laboratoires a un contrat avec la GRC pour les tests d'ADN. Mais je ne connais pas la portée du contrat.

[Français]

M. Laberge: Au Québec, il existe un laboratoire qui pourrait faire des analyses du même type. Ceci dit, nous ne privilégions pas cette situation. Je suis profondément convaincu que cela coûterait beaucoup plus cher de transiger avec ces gens plutôt que de le faire dans notre organisation, et ce compte tenu des coûts actuels au Québec.

M. Dufour: D'autre part, avec un laboratoire privé, vient toute la question de la chaîne de possession de la preuve, ainsi que celle de la reconnaissance de ce laboratoire par notre organisation. Il faudrait qu'ils aient les mêmes qualités que nous, donc l'accréditation ISO 17025 et l'accréditation CAN-P-1578.

Et même s'ils offraient des services techniques tels des analyses, il n'en résulte toujours pas, en bout de ligne, des analystes en mesure d'analyser les dossiers; et cela nous revient. Alors, quand arrive toute la question de la chaîne de possession de la preuve, cela risque de causer des problèmes juridiques.

[English]

The Chair: We have a couple of senators who want to put questions to witnesses on a second round. However, before I turn to them, I wanted to ask you about the news we have been seeing recently concerning synthetic, artificial DNA. Is it a problem? Is it real? Are you looking into it? If it is a potential problem, how do we guard against it? Are there techniques to determine what is real and what has been created in a lab somewhere?

Mr. Tessarolo: I will ask Mr. Newman to respond on behalf of the CFS.

Mr. Newman: A forensic science journal recently published research conducted by a private scientific testing lab in Israel, I believe. They used fairly sophisticated molecular biological techniques to, as they described, synthesize DNA. Knowing a profile, they were able to actually recreate that profile and create a sample that they could then use to fake DNA.

Does it cause us a concern? As scientists, of course we are aware that DNA can be made. One of the central premises of molecular biology and cloning technology is that you can actually construct DNA. Awareness is good. This is an interesting piece of scientific research.

The other side to that paper was that the company also had a proof of concept that they could detect the fake DNA they had made. I take it that their endeavour in this regard was to identify this as a problem and to develop a solution that they could sell to Mr. Tessarolo, me and Mr. Dufour.

In terms of its impact on crimes, I would have difficulty accepting that there would be sophisticated criminals who would have access to the type of laboratory required to create fake DNA in order to confound police investigators. A far simpler method available to criminals has already been tried: Get a sample of DNA from someone else, and as you go into the crime scene, leave the cigarette butt at there.

In that regard, the criminal justice system has a dependence on the police investigator to employ routine police investigative techniques to evaluate all of the information in conducting an investigation and to evaluate the DNA result in the context of all the other information they receive during the course of the investigation. DNA only forms one piece of the puzzle.

Mr. Tessarolo: Our scientists are fully aware of the article. They are fully aware of the concept of fake DNA, if you will, and they find it interesting as well. However, they are also aware enough to understand its implication in the workplace and its limitations in that regard.

[Traduction]

La présidente: Plusieurs sénateurs veulent poser d'autres questions aux témoins lors du deuxième tour de table. Avant de leur céder la parole, j'aimerais que vous me parliez davantage de l'ADN synthétique, ou artificiel, dont on nous parle dernièrement. Est-ce un problème? Est-ce réel? Examinez-vous cette possibilité? S'il s'agit d'un problème éventuel, comment pouvons-nous y faire face? Existe-t-il des techniques qui permettent de faire la distinction entre un ADN réel et une empreinte génétique qui a été créée dans un laboratoire?

M. Tessarolo : Je demanderais à M. Newman, du Centre des sciences judiciaires, de répondre à cette question.

M. Newman: Un journal de criminalistique a publié récemment une recherche effectuée par un laboratoire scientifique privé de tests d'ADN qui se trouvait, si ma mémoire est bonne, en Israël. Les chercheurs avaient eu recours à des techniques avancées de biologie moléculaire afin de synthétiser l'ADN. Lorsqu'ils connaissaient un profil, ils pouvaient le reproduire en créant un échantillon qui pouvait ensuite être utilisé pour imiter l'ADN.

Est-ce que cela nous préoccupe? À titre de scientifiques, nous sommes, bien entendu, au courant du fait que l'on peut créer l'ADN. L'une des prémisses fondamentales de la biologie moléculaire et des technologies de clonage est précisément que l'on peut créer l'ADN. C'est important d'être au courant de cela. Il s'agit d'un potentiel de recherche scientifique intéressant.

D'un autre côté, les scientifiques du laboratoire ont également découvert que l'on pouvait déceler l'ADN artificiel qui avait été créé. J'imagine que leur objectif avait été de percevoir l'ADN artificiel comme un problème et d'avoir voulu créer une solution pour pouvoir y remédier et ensuite vendre le produit à M. Tessarolo, M. Dufour et moi-même.

En ce qui concerne l'incidence sur les crimes, j'aurais du mal à croire qu'il y aurait des criminels sophistiqués qui auraient accès au genre de laboratoire requis pour créer de l'ADN synthétique afin de leurrer les enquêteurs de police. Les criminels ont d'habitude recours à une méthode bien plus simple : ils prélèvent un échantillon d'ADN d'une autre personne et, lorsqu'ils se trouvent sur la scène du crime, ils laissent le mégot de cigarette.

Ainsi, le système de justice criminelle dépend du fait que l'enquêteur de police doit avoir recours à des techniques d'enquête policière systématiques afin d'évaluer tous les renseignements à sa disposition lors d'une enquête. Il doit également évaluer les résultats des empreintes génétiques en tenant compte de toutes les autres données qu'il a recueillies au cours de l'enquête. L'ADN ne constitue après tout qu'une partie du casse-tête.

M. Tessarolo: Nos scientifiques connaissent très bien cet article. Ils sont pleinement au courant de l'existence d'ADN artificiel et ils trouvent également que c'est intéressant. En revanche, ils en comprennent parfaitement les incidences et les limites.

Senator Wallace: I am interested in the question raised by Senator Lang about private labs that are involved in DNA analysis and understanding the work they do now and how that could impact our system in the future. Could you identify for us, or perhaps send to us later, the names and key contacts of those labs? There was at least one in Ontario and the same in Quebec.

I appreciate the comments about maintaining the integrity of the system and the requirement for qualifications and standards. I thought the senator's question was interesting, so if you could provide that information, we would appreciate it.

Mr. Tessarolo: Absolutely, senator.

I would add that we cannot really make any judgment with respect to the quality of private labs. Presumably they require accreditation, just as a public lab does. As such, if they were to adhere to those standards, the expectation would be that they would also provide a high-quality result.

When it comes to private testing, other considerations may be relevant. For example, in addition to the interests of a private organization, what would happen to DNA data that was collected in the event that a private sector lab ceased to function because it went out of business or was taken over? There are considerations we do not have to worry about in the public sector, but they may be of interest around this table.

Senator Wallace: Obviously you do have thoughts as to how private labs could or could not work in the system. If we were to explore that, your thoughts or concerns or issues would be very useful in helping us to determine what we should be thinking about and where we should be cautioned. It would be much appreciated if you could provide that to us later in writing.

Mr. Tessarolo: We would be happy to.

The Chair: The way to provide that information, as with the other documents we discussed earlier, is to forward everything to the clerk of the committee who will then ensure that all senators receive it.

[Translation]

Senator Carignan: I have always thought that some expenses were not really expenses at all, and that in fact they could even lead to cost savings elsewhere. DNA is a good example of this. You said earlier on that it could also lead to people responding to their charges. Do you have any studies and statistics on the rate of increase in responding to charges when there is DNA evidence in a case, so that we may see the savings in terms of trial costs?

Mr. Laberge: Unfortunately not, it is very difficult to obtain. However, we are almost sure there is cost efficiency there, that many people, to avoid going to trial, end up pleading guilty. These cases exist and in the end lead to great cost savings within

Le sénateur Wallace: J'aimerais revenir à la question qu'a posée le sénateur Lang en ce qui concerne les laboratoires privés qui utilisent l'analyse des empreintes génétiques. J'aimerais que l'on parle davantage des travaux qu'ils effectuent à l'heure actuelle et de comment ces travaux pourraient avoir une incidence sur notre système à l'avenir. Pouvez-vous nous fournir maintenant, ou ultérieurement, les noms des personnes clés dans ces laboratoires? Je pense qu'il y avait au moins un laboratoire en Ontario et au Québec.

J'ai beaucoup aimé les observations qui portaient sur l'importance de préserver l'intégrité du système et de respecter les exigences relatives aux qualifications et aux normes. J'ai trouvé la question du sénateur fort intéressante. Je vous saurais gré de me fournir les renseignements que je vous ai demandés.

M. Tessarolo: Bien entendu.

J'aimerais ajouter que nous ne pouvons pas véritablement poser de jugement en ce qui concerne la qualité des laboratoires privés. J'imagine que, tout comme un laboratoire public, ils devront se faire accréditer. S'ils respectent ces normes établies, alors on pourrait s'attendre à ce qu'ils fournissent des résultats de très bonne qualité.

En ce qui concerne les évaluations dans le secteur privé, il faut également tenir compte d'autres points. Ainsi, il faut non seulement songer aux intérêts d'une organisation privée, mais il faut également se demander ce qui se passerait avec les données génétiques si un laboratoire privé devait fermer parce qu'il fait faillite ou est racheté. Il y a certains facteurs dont nous n'avons pas besoin de nous préoccuper dans le secteur privé, mais il vaudrait peut-être la peine de les examiner aujourd'hui.

Le sénateur Wallace: Il est évident que vous avez songé à comment les laboratoires privés pourraient ou ne pourraient pas fonctionner dans le système. Si nous décidons d'explorer cette possibilité, il nous sera très utile de connaître vos préoccupations afin de déterminer ce à quoi il faudra faire attention. Je vous saurais gré de nous fournir ultérieurement vos observations par écrit.

M. Tessarolo: Nous serons ravis de le faire.

La présidente : Si vous voulez nous fournir ces renseignements, ainsi que les autres documents dont nous avons parlé plus tôt, il faudrait tout envoyer à la greffière du comité afin qu'elle puisse ensuite les distribuer à tous les sénateurs.

[Français]

Le sénateur Carignan: J'ai toujours pensé que certaines dépenses n'en étaient pas et qu'elles pouvaient même créer d'autres réductions ailleurs. L'ADN en est un bel exemple. Vous avez dit tout à l'heure que cela créait aussi des réponses à l'accusation. Avez-vous des études comprenant des statistiques sur le taux d'augmentation de réponses à l'accusation lorsqu'il y a des preuves d'ADN dans les dossiers, de façon à ce qu'on puisse voir l'économie future pour ce qui est de la tenue de procès?

M. Laberge: Malheureusement non, c'est très difficile à obtenir. Par contre, on est presque sûr qu'il y a une efficience, que beaucoup de gens vont éviter le procès et plaider coupable. Ces cas existent et finalement, on évite beaucoup de

the legal system. I would like to get back to testimony before the courts. We are referring to testifying in court and to our professionals.

Since DNA has been used on a regular basis, the number of appearances to testify has decreased proportionally. An expert's report is recognized as a matter of course without his having to testify in court that it is indeed his analysis and without his having to set out the results. There are few challenges to that. This certainly points to improved efficiency in terms of the legal system.

Mr. Dufour: When we did our business plan, there were coroners, crown attorneys, investigators and people from forensic identification services, the SIJ or Service d'identité judiciaire. With respect to DNA the investigators are unable to provide figures. But when they investigate and tell people that they have DNA evidence, people confess far more quickly. Suspects see that work has been done that is very convincing and this helps criminal investigations along. We do not really have statistics on this. However, testimony from investigators indicates to us that there is something to it.

[English]

Mr. Tessarolo: That is an excellent question and one that has been discussed quite recently. In fact, that question was asked of us at our own provincial standing committee on public accounts. What is the value of DNA? Can you put a monetary value on it in the sense of how it has saved money in the rest of the justice system through policing, court costs or something else? As my colleagues from Quebec mentioned, it is very difficult to calculate.

There are a number of anecdotal examples where clearly there is a rationale related to where money was saved, and I provided an example of that in my opening address. I am aware of a study sponsored by the National Institute of Justice in the U.S. They looked specifically at high-volume crimes and results from a number of different jurisdictions. The one I can remember relates to Colorado, although Mr. Newman reminds me it was not in Colorado alone. They were able to demonstrate a significant savings in terms of policing costs and court costs as a result of what we anecdotally know as early guilty pleas and a reduction in the need to further investigate cases by pursuing other potential suspects. Unfortunately I do not have those studies with me, but they are relatively recent. It is a very hot topic in this area.

Mr. Newman: I am not sure if you actually need a large-scale study. Consider the amount of money that we are talking about to fund a laboratory, and compare that against the amount of money that might be involved in a single investigation that Mr. Tessarolo has described. That was the Holly Jones investigation in Toronto where the first part of the investigation was entirely predicated on DNA. There was DNA under the fingernails of the deceased. In the early stages of the investigation the police had over 100 officers involved. Once the individual was

coûts au système judiciaire. J'aimerais revenir sur les témoignages à la cour. On parle des témoignages à la cour et de nos professionnels.

Depuis qu'on utilise l'ADN de façon régulière, en proportion, le nombre de témoignages a diminué. On reconnaît d'emblée l'expertise sans que l'expert vienne témoigner à la cour qu'il s'agit bien de son analyse et d'en exposer les résultats. C'est très peu contesté. Tout cela présume qu'effectivement, il y a une efficacité sur le plan du système judiciaire.

M. Dufour: Lorsqu'on a fait notre plan d'affaires, il y avait des coroners, des procureurs de la Couronne, des enquêteurs et des gens du SIJ (Service d'identité judiciaire). Dans les commentaires des enquêteurs, pour l'ADN, ils ne peuvent pas donner de chiffres. Mais lorsqu'ils font l'enquête et disent aux gens qu'ils ont une preuve d'ADN, les aveux se font plus rapidement. Les suspects ont vu qu'un travail a été fait et cela devient très probant et aide les enquêtes judiciaires. Nous n'avons pas vraiment de statistique. Toutefois, les témoignages des enquêteurs nous laissent croire qu'il y a quelque chose d'intéressant.

[Traduction]

M. Tessarolo: Vous posez une excellente question. On en a débattu très récemment. Notre comité permanent provincial des comptes publics nous a posé la même question. Qu'en est-il de la valeur de l'ADN? Peut-on y fixer une valeur monétaire? Peut-on déterminer dans quelle mesure l'ADN a permis des économies d'argent dans le système judiciaire en réduisant, par exemple, les frais de justice ou encore les services policiers? Comme l'ont mentionné mes collègues du Québec, il est très difficile d'évaluer tout cela.

Certains exemples permettent de montrer clairement que l'on a économisé de l'argent. J'en ai fourni un exemple dans ma déclaration liminaire. Les chercheurs du National Institute of Justice des États-Unis ont effectué une étude là-dessus. Ils ont examiné les crimes les plus fréquents et ont comparé le résultat dans plusieurs États. Je me rappelle d'un exemple au Colorado, mais M. Newman vient de me rappeler que cela ne s'est pas seulement produit au Colorado. Ils ont pu démontrer que les coûts associés aux services de police et de justice étaient réduits de manière considérable car il y avait beaucoup plus de cas de plaidoyers de culpabilité précoces et l'on avait réduit le besoin d'enquêter davantage sur des dossiers en examinant d'autres suspects potentiels. Malheureusement, je n'ai pas ces études sous la main, mais je sais qu'elles sont assez récentes. Il s'agit d'un sujet brûlant d'actualité.

M. Newman: Je ne suis pas convaincu que vous avez véritablement besoin d'une étude menée à grande échelle. Vous n'avez qu'à comparer le montant d'argent nécessaire pour financer un laboratoire à celui dont on a besoin lors d'une enquête décrite par M. Tessarolo. À Toronto, la première partie de l'enquête sur la disparition de Holly Jones dépendait entièrement de l'ADN. On avait trouvé des empreintes génétiques sous des ongles de la victime. Au cours des étapes préliminaires de l'enquête, plus d'une centaine de policiers

identified through DNA, the investigation was scaled right back to about half a dozen officers. Imagine the cost savings that occurred there.

Add to that the fact that it was recognized by both investigators and the Crown attorney that Mr. Briere pled guilty largely as a result of the DNA evidence recovered from the victim and from his home. Imagine the savings of not having to conduct a first-degree murder trial that costs thousands of dollars per day. That one case alone is probably giving us half the funding for a year that we are looking for.

[Translation]

Senator Carignan: Could you possibly track down that study and send us a copy of it?

[English]

Mr. Tessarolo: Absolutely, senator. I will include that with the information Senator Wallace has requested.

The Chair: Sending it to the clerk of the committee is the most efficient way to ensure that everyone receives it, not just the senator who very cleverly put the question.

Senator Joyal: According to the INTERPOL agreement that Canada has entered into, Canada is requested to provide DNA results. I understand that in the last few years there would have been about 481 or 486 requests. When such a request is put to Canada and the DNA results come from one of your labs, are you informed as to the nature of the request and that it has been made?

[Translation]

The same question goes to you, Mr. Dufour.

Mr. Dufour: The RCMP.

Mr. Laberge: If we have a case that is international in nature, the RCMP will liaise with international partners. In the past, there have been cases where we identified murder suspects in Florida, Quebec and in Ontario. That is the type of example that I have seen, four, five and six years ago. Obviously, these types of exchanges occur regularly on an international scale. When we need to have these exchanges, that is how we proceed.

Senator Joyal: But are you informed of the fact when there has been a request from a foreign police force?

Mr. Laberge: If it concerns us, yes.

Senator Joyal: You are automatically informed of this?

Mr. Laberge: Yes.

[English]

Senator Joyal: Do you have the same answer?

travaillaient au dossier. Une fois que l'on a identifié le suspect par l'entremise des empreintes génétiques, il n'y avait plus qu'une demi-douzaine de policiers chargés de l'affaire. Vous pouvez imaginer à quel point cette réduction de l'effectif a engendré des économies.

À cela s'ajoute le fait que les deux enquêteurs et le procureur de la Couronne ont reconnu que M. Briere avait plaidé coupable en grande partie à cause des preuves d'ADN qui avaient été prélevées chez la victime et dans sa maison. Imaginez à quel point on peut économiser de l'argent si l'on n'a pas besoin d'avoir un procès de meurtre au premier degré qui coûte des milliers de dollars par jour. À elle seule, cette affaire pourrait probablement nous fournir la moitié du financement dont nous avons besoin pour une année.

[Français]

Le sénateur Carignan : Est-ce possible de retracer l'étude et nous en expédier une copie?

[Traduction]

M. Tessarolo: Bien entendu, sénateur. J'inclurai cela dans les renseignements que m'a demandés le sénateur Wallace.

La présidente : Il vaut mieux envoyer les renseignements à la greffière du comité, afin que tous les sénateurs puissent les recevoir, et non pas seulement la personne qui a eu la brillante idée de le demander.

Le sénateur Joyal: Conformément à l'entente INTERPOL qu'a signée le Canada, nous sommes maintenant tenus de fournir des résultats d'ADN. Au cours des dernières années, il y aurait eu environ 481 ou 486 demandes. Lorsqu'on fait une telle demande auprès du Canada et que les résultats d'ADN proviennent d'un de vos laboratoires, êtes-vous informé de la nature de la demande effectuée?

[Français]

La même question s'adresse à vous, monsieur Dufour.

M. Dufour: C'est la GRC.

M. Laberge: Si on a un dossier qui doit aller à l'international, c'est la GRC qui va faire la liaison avec l'international. Il y a eu dans le passé des dossiers où on a identifié des suspects de meurtre en Floride, au Québec et en Ontario. C'est le type d'exemple que j'ai vus, il y a quatre, cinq, six ans. Effectivement, des échanges se font régulièrement sur le plan international. Quand on a besoin de tels échanges, on procède ainsi.

Le sénateur Joyal : Mais est-ce que vous êtes informés lorsqu'il y a une demande par un service policier étranger?

M. Laberge: Si cela nous concerne, oui.

Le sénateur Joyal : Vous êtes automatiquement informés?

M. Laberge: Oui.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Donnez-vous la même réponse?

Mr. Newman: Yes, we are involved in the process of data sharing through the INTERPOL agreement, and it goes in two directions.

If there is a case in Ontario where a DNA profile from a crime scene leads investigators to feel that the perpetrator could be from a jurisdiction outside of Canada, they make the request for the INTERPOL search through the laboratory. There is a pro forma that the investigator fills out. We complete the scientific portion of that, with a DNA profile, and that is forwarded to the National DNA Data Bank in Ottawa, which then facilitates the search through INTERPOL and the contact back to the original investigating officer.

From a jurisdiction outside of Canada such as the U.K. where the reverse is true and they have a crime scene sample that they wish to have compared through Canada, we, as a laboratory, will only be advised if that sample hits to a crime scene sample generated from a crime in Ontario.

Senator Joyal: You would not be in a position to refuse such a request.

Mr. Newman: A request from an investigator in Ontario?

Senator Joyal: Yes.

Mr. Newman: No, we would not refuse the request. We are the interface between the investigator and the National DNA Data Bank. The reason we are there is because we are the source of the profile.

Senator Joyal: The sample material.

Mr. Newman: Yes.

[Translation]

Senator Joyal: I suppose the same applies to you?

Mr. Laberge: Exactly the same thing applies.

[English]

The Chair: Gentlemen, thank you all very much. It has been an extremely interesting and informative session. We are very grateful to you. You really have made a difference in our work, and we do appreciate it.

Colleagues, our next meeting will be Wednesday next in this room at 4:15, or when the Senate rises. The list of witnesses will be forwarded to you before then.

(The committee adjourned.)

M. Newman: Oui, grâce à l'entente INTERPOL, il existe un processus de partage des données, et cela se fait dans les deux sens.

Par exemple, si en Ontario, un profil d'identification génétique obtenu sur les lieux d'un crime porte les enquêteurs à pressentir que l'auteur du crime pourrait être un ressortissant d'un autre pays que le Canada, ils demanderont à INTERPOL de faire une recherche par l'intermédiaire du laboratoire. L'enquêteur doit présenter un formulaire à cet effet. Quant à nous, nous y insérons les données scientifiques, le profil d'identification génétique, et le tout est transmis à la Banque nationale de données génétiques à Ottawa, qui se charge d'organiser les recherches par l'entremise d'INTERPOL et d'établir un contact avec l'agent enquêteur.

Pour les autres pays, comme le Royaume-Uni, la démarche est inversée et si on nous envoie un échantillon d'empreintes génétiques obtenu sur les lieux d'un crime que l'on souhaite apparier au Canada, nous, en tant que laboratoire, on ne nous avise que si l'échantillon correspond à un échantillon obtenu sur les lieux d'un crime commis en Ontario.

Le sénateur Joyal : Il vous est impossible de refuser d'accéder à une telle requête, n'est-ce pas?

M. Newman: Vous parlez d'une requête provenant d'un enquêteur ontarien?

Le sénateur Joyal : Oui.

M. Newman: Non, nous ne refuserions pas une telle requête. Nous sommes l'interface entre l'enquêteur et la Banque nationale de données génétiques. Nous intervenons parce que nous sommes la source du profil.

Le sénateur Joyal : Vous parlez de l'échantillon, n'est-ce pas?

M. Newman: C'est exact.

[Français]

Le sénateur Joyal : Je suppose que c'est la même chose pour vous?

M. Laberge: C'est tout à fait la même chose.

[Traduction]

La présidente : Messieurs, merci beaucoup. La discussion a été fort intéressante grâce aux renseignements que vous nous avez fournis. Nous vous en sommes très reconnaissants. Vous contribuez énormément à notre travail et nous vous en remercions.

Chers collègues, notre prochaine réunion se tiendra mercredi prochain, dans la même salle, à 16 h 15, ou à l'ajournement du Sénat. Nous vous enverrons la liste des témoins à l'avance.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, March 17, 2010

Royal Canadian Mounted Police:

Ronald M. Fourney, Director, National Services and Research;

Peter Henschel, Assistant Commissioner, Director General, Forensic Science and Identification Services.

Thursday, March 18, 2010

Ministry of Community Safety and Correctional Services:

Anthony Tessarolo, Director, Centre of Forensic Sciences, Government of Ontario;

Jonathan Newman, Deputy Director, Centre of Forensic Sciences, Government of Ontario.

Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale:

Bob Dufour, Director General;

Frédérick Laberge, Director, Biology and Administration.

TÉMOINS

Le mercredi 17 mars 2010

Gendarmerie royale du Canada:

Ronald M. Fourney, directeur, Services nationaux et recherche;

Peter Henschel, commissaire adjoint, Directeur général, Sciences judiciaires et de l'identité.

Le jeudi 18 mars 2010

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels:

Anthony Tessarolo, directeur, Centre des sciences judiciaires, gouvernement de l'Ontario;

Jonathan Newman, directeur adjoint, Centre des science judiciaires, gouvernement de l'Ontario.

Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale:

Bob Dufour, directeur général;

Frédérick Laberge, directeur, Biologie et administration.

Available from: PWGSC – Publishing and Depository Services Ottawa, Ontario K1A 0S5 Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca Disponible auprès des: TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca